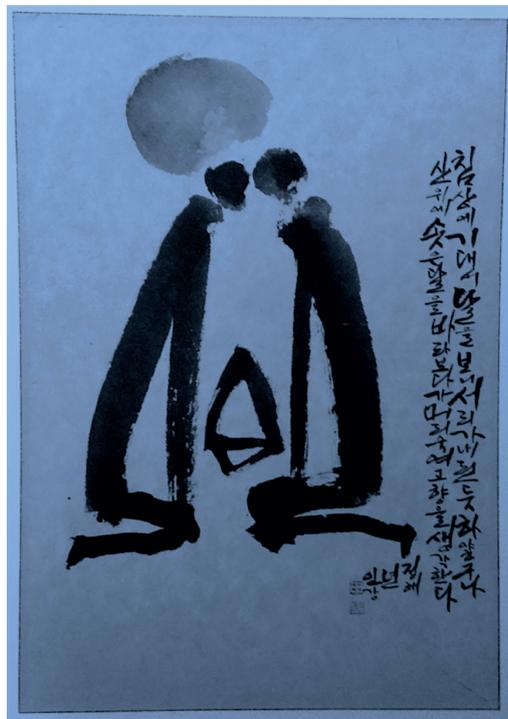


L'enfant au milieu de la séparation de ses parents

Où est l'enfant ?

Les accrocs dans le trousseau psychique de l'enfant

autour du film FAUTE D'AMOUR
d'Andrei Zviaguintsev



ACTES

3^{ème} journées d'études pluridisciplinaires

JUSTICE-SOIN-SOCIAL

12 et 13 octobre 2018

Association RÉSON'ENTRE

Où est l'enfant ?

Les accrocs dans
le trousseau psychique de l'enfant

Où est l'enfant ?

Les accrocs dans le trousseau psychique de l'enfant

Ouverture des journées

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, PSYCHANALYSTE

1. Présentation et propositions du groupe Justice-Soin-Social..... 6
2. Deux mots en fil conducteur pour nos échanges 7
3. Introduction au contenu de ces journées 2018..... 8

L'ENFANT ACCOMPAGNÉ POUR GRANDIR

Qui porte la voix de l'enfant ?

ALICE PERRY, AVOCATE

1. Comment l'enfant est accompagné sur le plan judiciaire ? 13
2. Rôle de l'avocat de l'enfant 14
3. Particularités des auditions d'enfants 15
4. Importance du travail pluridisciplinaire et du respect de la parole de chacun..... 17

Les Ateliers d'enfants de parents séparés mis en place au Centre de la Famille et de la Médiation (C.F.M.)

VÉRONIQUE JACQUEMAIN, MÉDIATRICE FAMILIALE

1. Élaboration d'un projet au C.F.M. 18
2. Précisions sur notre pratique de médiation familiale vis-à-vis des enfants 19
3. Description des ateliers d'enfants 19
4. Que peut-on dire quant aux effets sur les enfant et leurs parents de ces ateliers ?.. 23
5. Conclusion 26



ÉCHANGES MODÉRATRICE : ERIKA BERTRAND, PSYCHANALYSTE 27

L'ENFANT INSCRIT DANS LA GÉNÉRATION

Autour du film « Faute d'amour »

LISA VERDIANI, DOCUMENTARISTE

- Présentation du film 33
- Analyse du film 35



ÉCHANGES MODÉRATRICE : ANNE SOPHIE BORDES, AVOCATE 40

L'enfant à la croisée des histoires

ANDRÉE HERBIN, PSYCHANALYSTE

1. Introduction : la place centrale pour un sujet 42
2. Croisement de trois histoires..... 43
3. L'origine ne fait pas un destin : la part du sujet 48



ÉCHANGES MODÉRATRICE : DALILA ZANE, MAGISTRATE 50

L'ENFANT ACCUEILLI DANS LA PAROLE

Le corps de l'enfant « divorcé »

JOËL CLERGET, PSYCHANALYSTE

1. Accrocs dans le trousseau psychique..... 57
2. Où est l'enfant ? 60
3. Trace et existence 62
4. Faute d'amour 64



ÉCHANGES MODÉRATRICE MARIE LACROIX, MAGISTRATE 69

Table ronde avec tous les intervenants

J. CLERGET, A. HERBIN, V. JACQUEMAIN, A. PERRY & L. VERDIANI..... 73

Conclusion et perspectives 2019-2020

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES 76

ANNEXES

ARGUMENTAIRE DU GROUPE JUSTICE SOIN SOCIAL..... 81

LETTRE AUX DÉPUTÉS 83

Rappel de la proposition de loi 83

Quelques éléments de réflexion de notre groupe de travail 84

La résidence alternée et ses conséquences dommageables
dans trois situations spécifiques 88

DÉROULÉ DES JOURNÉES 2018..... 92

PARTICIPANTS 94

BIBLIOGRAPHIE..... 96

Ouverture des journées

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, PSYCHANALYSTE

1. PRÉSENTATION ET PROPOSITIONS DU GROUPE JUSTICE-SOIN-SOCIAL

Merci à tous de votre présence et de votre participation à ces journées d'études. Ces journées ont lieu pour la troisième fois autour du thème général « l'enfant au milieu de la séparation de ses parents ». Chaque année nous donnons une ouverture particulière à cette question qui nous réunit. Notre groupe est composé de professionnels impliqués soit au niveau du soin, soit de la justice, soit du social et dans ces différents champs professionnels nous avons été alertés par les malaises des enfants, notamment les tout-petits. Le constat que nous faisons c'est que les couples aujourd'hui qui ont des enfants se séparent souvent, et de plus en plus avec de très jeunes enfants parfois même avant la naissance de leur enfant.

Depuis le début de nos rencontres, nos préoccupations, notre attention est de mettre l'enfant au centre de nos interrogations et de réfléchir aux besoins fondamentaux qui lui permettent de se structurer dans son être en devenir. Le thème central des journées de cette année est une question « **Où est l'enfant ?** »

L'important c'est de questionner et de chercher ensemble. Nous n'avons pas les réponses, nous ne cessons de nous interroger, nous recherchons les fondamentaux qui peuvent nous réunir, nous faire parler ensemble. Notre propos a été de partir de ces états de faits sans jugement et sans idéologie et d'essayer de comprendre notre monde aujourd'hui, les changements avec ses réalités multiples. Cette recherche commune nous a conduits à mettre en place ces journées pour ouvrir à d'autres professionnels ce que nous découvrons de la richesse de parler ensemble. Nous nous sommes donc constitués en association « Réson'Entre » qui fonctionne sous forme collégiale sans cotisation, il nous fallait faire appel à des organismes, des institutions qui pourraient entendre nos préoccupations, prendre part à notre recherche et nous aider.

Nous remercions vivement la Fondation Après-Tout qui a soutenu notre démarche et l'a accompagnée depuis le début en nous apportant une aide conséquente dans la logistique des journées ainsi qu'une prise en charge, l'an passé, de certaines inscriptions. Nous avons eu la chance également d'obtenir l'an passé une subvention conséquente de l'ARS qui va nous permettre de conduire et réaliser un documentaire qui sera présenté probablement début 2020 sur d'autres journées, nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous sommes aussi très reconnaissants pour la facilité avec laquelle les mairies du 1^{er} et du 4^{ème} arrondissements de Lyon nous mettent à disposition des salles tout au long de l'année pour permettre nos rencontres. Nous remercions aussi l'Agora Tête d'Or qui nous accueille ici et nous laisse un bel espace pour les échanges et pour les temps de convivialité.

Pour permettre une certaine continuité de ces journées, avancer dans notre élaboration et accueillir de nouveaux venus il a été décidé de filmer intégralement les échanges et les interventions de ces journées et de proposer en introduction un résumé filmé des journées de l'année précédente. Pour les mêmes raisons, nous éditons des actes qui reprennent les interventions, et les échanges sont retranscrits. Un grand merci à celles qui retranscrivent et mettent en forme les dialogues à partir des enregistrements.

Nous allons donc commencer par regarder le film résumé de l'an passé avant d'introduire le thème de cette année et la façon dont nous avons pensé à proposer ces journées.

2. DEUX MOTS EN FIL CONDUCTEUR POUR NOS ÉCHANGES

Cependant avant que nous regardions ces images je souhaite attirer votre attention sur deux mots à laisser résonner, colorer et sous-tendre nos échanges. Vous allez voir de quelle façon ils ont tissé les journées 2017, il nous faudra les garder à l'esprit pour les échanges à venir et pour percevoir ce qui est au cœur de notre travail, c'est à dire la place centrale donnée à l'enfant dans nos élaborations. Ces deux mots arrivent sous forme d'un verbe et d'un nom, je me laisse conduire par eux, le verbe est « écouter », le nom est « la parole ».

Écouter, dans la rencontre, écouter d'abord, en premier lieu, en préalable, avant toute chose, parce qu'écouter est une attitude qui suppose l'accueil de l'autre et l'acceptation profonde de l'autre en tant qu'autre, différent et semblable. Écouter est un acte de parole posé dans la suspension de notre moi. Nous écoutons dans le silence intérieur, dans une disposition d'accueil de l'autre, nous abstenant de jugement, de savoir surplombant, d'interprétation immédiate et, de ce fait, plaquée. Écouter c'est une recherche pour se départir de tout savoir sur l'autre, c'est un chemin, un choix. Le choix d'une mise en retrait acceptée et souhaitée pour laisser de la place à l'autre en soi, pour lui permettre d'exister, pour le reconnaître dans sa différence, dans ce qu'il est et dans ce qu'il advient.

La parole, c'est elle qui spécifie l'homme. La parole préfigure à notre naissance, nous y sommes accueillis depuis l'origine. Elle nous est donnée dans et par une adresse à notre être en devenir, dès notre naissance. Cela nous donne la responsabilité de la prendre à notre tour. En 1995, Alain Didier Weil, psychanalyste, introduisait un de ses livres par ces questions qui ne m'ont plus quittée et ont été le creuset de recherches et de partages : « Qu'as-tu fait de la parole qui t'a été donnée ? ¹ » et encore « Qu'y a-t-il dans la parole de tellement redoutable que, si souvent, l'homme choisit de l'accepter pour la faire bavarder plutôt que de la faire parler ? »

Voilà qu'arrive la question de la génération que nous avons posée, l'an passé, comme un des préalables indispensables au trousseau psychique de l'enfant

1. Alain DIDIER WEILL, *Les trois temps de la loi*, Ed. du Seuil 1995

« L'enfant inscrit dans la génération ». Quelle parole se donne, se partage et fait rencontre entre adultes et enfants ? Ce qui nous rend profondément vivants ne réside pas dans la réalité biologique, nécessaire mais pas suffisante pour faire de nous des humains, ce qui nous rend vivants provient de la parole qui nous habite, que nous faisons nôtre et que nous adressons à l'autre, reconnu comme tel, dans son existence propre.

Il y aurait beaucoup à développer, à dire et à associer mais ce n'est pas le propos d'aujourd'hui. Je voulais juste ouvrir avec ces deux mots le travail de l'an passé que Lisa Verdiani a réalisé.

3. INTRODUCTION AU CONTENU DE CES JOURNÉES 2018

A la suite des journées de l'an dernier il nous a semblé très vite évident qu'il nous fallait poursuivre notre sujet du « trousseau psychique » de l'enfant et l'approfondir.

Le film russe du metteur en scène Andreï Zvaguintsev venait de sortir : « Faute d'amour ». Nous étions quelques uns à y faire référence et nous l'avons choisi comme élément fédérateur du travail de préparation de cette année. C'est un film assez dur et démonstratif, avec une vérité des situations poussées au paroxysme qui ouvre sur les enjeux que nous essayons de saisir et d'approfondir. Il fait entendre et apparaître les blocages de chacun des personnages avec ses failles, ses blessures et ses tentatives de réponses. Le titre des journées de cette année « Où est l'enfant ? » s'est presque imposé à nous, il est venu mettre en résonance ce scénario et les images de ce film, des questions sous jacentes qu'il pose, avec des réalités que nous abordons dans nos espaces de travail et les interrogations qui en découlent.

Le thème de ces journées « Où est l'enfant ? » est sous-titré : « Les accroc dans le trousseau psychique » pour indiquer que nous poursuivons le chemin entrepris l'an passé, que nous reprenons ces trois perspectives et nous les approfondissons. Les intervenants nous entraineront dans leur univers de travail et nous dirons comment ils résonnent à cette question.

Sur le versant « Accompagner l'enfant à grandir » nous écouterons cet après midi Véronique Jacquemain, directrice du Centre de la Famille et de la Médiation, et Alice Perry, avocate pour enfants, puis Lisa Verdiani, documentariste, nous présentera et nous situera « Faute d'amour » dans l'œuvre du metteur en scène avant que nous partions au cinéma à l'UGC Astoria.

Demain matin, nous revisiterons le film d'Andrei Zviaguintsev avec Lisa Verdiani puis nous reprendrons la notion de « L'enfant inscrit dans la génération » avec Andrée Herbin, psychanalyste, dont les fondements théoriques et l'approche clinique explorent l'inconscient transgénérationnel.

Et pour ouvrir sur la dimension de « L'enfant accueilli dans la parole » samedi après midi, Joël Clerget, psychanalyste, nous fera entendre comment le corps de l'enfant est le lieu de la parole, le lieu de sa parole et comment il est possible de l'écouter.

Avant de leur laisser la place et que, par notre écoute, ils nous invitent à entrer dans leur propos, voici trois dimensions auxquelles cette question « Où est l'enfant ? » pourrait nous convier dans ce que nous allons entendre et aborder ensemble et pourrait résonner dans le cadre des séparations tout au long de ces deux jours.

Où est l'enfant, en nous ?

Nous avons tous été un enfant, et en avançant en âge nous sommes tous les âges de la vie. Comment sommes-nous en relation avec cet enfant en nous et celui que nous avons été ? Se manifeste-t-il et le reconnaissons-nous ? Quand je suis en relation avec un enfant où suis-je, à quelle place ? Où est l'adulte qui souffre devant la souffrance de son enfant ? Comment peut-il rejoindre cet enfant devant lui qui est le sien et lui ressemble tellement qu'il ne peut plus le supporter ?

Où est l'enfant, entre nous ?

L'enfant est de l'un et de l'autre, mais ni à l'un ni à l'autre. Comment faire en sorte que l'enfant puisse aller de l'un à l'autre sans avoir le sentiment de trahir l'un ou l'autre, l'un et l'autre ? Comment se séparer en tant que couple, et conserver un dialogue avec l'autre ? Un jour une femme m'a dit textuellement en parlant de son enfant petit : « J'étais tellement malheureuse quand il était parti avec son père. Je ne savais pas où était mon enfant, car je n'avais pas le droit de savoir, c'était le pire. »

Où est l'enfant, pour lui dans son « allant-devenant dans le génie de son sexe »² ?

Comment donner une place à cet enfant qui me ressemble, que je dois accompagner et qui ira là où je n'irai pas, plus loin ailleurs ? « Va vers toi » c'est ce que l'on peut souhaiter de mieux pour un être qu'il soit sujet de sa parole, parle en son nom, celui qui lui a été donné et le constitue au delà de toutes représentations. Pour permettre cette croissance, il y a la loi de la vie à observer : être ni trop près ni trop loin, dans une juste présence à soi même et à l'autre, avec une attitude d'accueil et d'ouverture. Une recherche jamais finie à revisiter sans cesse.

2. Françoise DOLTO, *Psychanalyse et pédiatrie*, Ed. Le Point 1971

L'enfant accompagné pour grandir

Qui porte la voix de l'enfant ?

ALICE PERRY, AVOCATE

1. COMMENT L'ENFANT EST ACCOMPAGNÉ SUR LE PLAN JUDICIAIRE ?

Il est délicat de commencer, car qui dit avocat, semble dire conflit, et pourtant accompagner l'enfant sur le plan judiciaire peut aussi servir à désamorcer les conflits.

De quoi parle-t-on ?

L'enfant mineur est par nature représenté par ses parents, titulaires de l'autorité parentale. Il est utile de rappeler que malgré une séparation des parents et la fixation d'une résidence principale chez l'un des deux, l'exercice de l'autorité parentale demeure conjoint. Il ne s'agit pas seulement d'informer l'autre parent des décisions prises. La loi présume donc de ce que les parents seront d'accord pour prendre une décision dans l'intérêt de leur enfant. Quand tel n'est pas le cas, le juge aux affaires familiales peut être saisi, voire le juge des enfants. Si l'intérêt du parent entre en conflit avec celui de l'enfant, un administrateur ad hoc doit alors être désigné afin de représenter les intérêts de l'enfant dans une procédure particulière.

Mais la voix de l'enfant, ce n'est pas non plus automatiquement son intérêt : l'enfant peut exprimer un besoin, une envie qui, vu de l'adulte, n'est ni raisonnable ni souhaitable. Pourtant, du point de vue du droit, car je ne suis pas psychologue, si l'on veut que l'enfant grandisse en ayant confiance en lui et qu'il développe une identité solide, il me semble qu'il est important d'entendre, de porter et d'accueillir la voix de l'enfant. Un point de terminologie juridique : l'enfant est un mineur entre 0 et 18 ans. Le mineur peut avoir envie de s'exprimer ou de former des demandes en justice, mais il n'a pas la capacité juridique : il ne peut pas saisir un juge, ni être partie à une procédure judiciaire jusqu'à ses 18 ans, sauf émancipation judiciaire ou par le mariage. Dans ce champ là aussi, il est représenté par ses représentants légaux : ses parents dans la plupart des cas.

Seul cas où le mineur peut agir seul, sans représentation légale de ses parents c'est lorsqu'il est lui-même parent et qu'il saisit un juge aux affaires familiales (JAF) pour la fixation des droits relatifs à son enfant. C'est une interprétation jurisprudentielle, aucun texte ne le dit clairement (cf. Dijon le 4 juillet 2012). Dans les autres cas, il faut donc se demander qui, sur le plan judiciaire, porte la voix de l'enfant ? Le principe retenu est que ce sont les représentants légaux.

Lorsque les parents se séparent doit-on présumer un conflit d'intérêt ?

Idéalement, on peut penser que la parole de l'enfant trouve alors deux lieux d'écoute distincts et complémentaires, deux fois plus de chance de s'exprimer. Il arrive aussi, et c'est ce qui nous préoccupe dans nos quotidiens professionnels, que

ceux qui devraient porter la voix de l'enfant, perdent en neutralité et en bienveillance. La parole de l'enfant peut alors être utilisée par un parent pour nuire à l'autre ou pour étayer son propre positionnement. C'est pourquoi il est essentiel, dans le cadre judiciaire, de s'assurer que la voix de l'enfant puisse être entendue et que celui qui la porte soit garant de son intégrité.

L'enfant peut être entendu et demander à l'être dans toute procédure le concernant (article 388-1 du Code Civil) et le juge doit s'assurer que le mineur est informé de ce droit comme de celui d'être assisté par un avocat. Il faut rappeler qu'il y a un seul critère légal pour l'audition d'un enfant : le « *discernement suffisant* ». Mais ce droit d'être assisté et entendu ne va pas de soi, habitués que nous sommes à investir les titulaires de l'autorité parentale des pleins pouvoirs.

Et s'il appartient au juge de vérifier que ces droits sont connus du mineur (rappelons qu'est mineur celui qui n'est pas encore majeur, soit jusqu'à 17 ans, 11 mois et 30 jours), c'est évidemment parce que la réalité montre que ce n'est pas le cas. Si les adolescents assidus aux séries télévisées balancent du « votre honneur » au juge, force est de constater que l'assistance d'un avocat est souvent réservée aux adolescents auteurs d'infractions. Et même si un enfant émettait le souhait de rencontrer un avocat, encore faudrait-il qu'il en choisisse un.

Pour tout dire, en 15 ans de pratique, j'ai rencontré une seule fois un garçon de 11 ans qui avait lui-même personnellement fait le choix de venir me voir : alors qu'il avait exprimé son souhait d'être entendu dans le cadre d'un contentieux relatif à sa résidence, la Cour d'Appel lui avait adressé la liste des avocats d'enfants sur Lyon et il avait pris le soin d'étudier cette liste (environ 150 personnes), étudier leur pedigree avant de faire son choix. Dans l'immense majorité des cas, au mieux l'enfant exprime le besoin de parler au juge et son (ses) parent(s) l'oriente(nt) vers un avocat, au pis, son ou ses parents aimerai(en)t qu'il parle au juge et l'accompagne(nt) chez un avocat.

2. RÔLE DE L'AVOCAT DE L'ENFANT

Sécuriser la parole de l'enfant

Le rôle de l'avocat d'enfant est alors de « sécuriser » la parole de l'enfant : l'interroger sur son désir de parler, savoir s'il est à l'initiative du rendez-vous, limiter les contacts avec les parents à la stricte politesse (pas d'explication sur le contexte, ne pas les recevoir), recevoir l'enfant seul, lui garantir la confidentialité de ses propos, lui rappeler qu'il n'a aucune obligation de parler au juge et qu'il n'a pas à s'en expliquer. Même s'il parle au juge, l'enfant ne décidera pas pour autant.

Assurer la confidentialité de sa parole

La confidentialité semble être une évidence, mais ce n'est pas le cas à tous les niveaux : Il arrive fréquemment que dans le cabinet du juge des enfants (JE), le

magistrat reçoive l'enfant seul et décide de ne pas retranscrire l'ensemble de ses déclarations, afin de garder celles-ci secrètes à l'égard des parents. Vu de l'extérieur, cela peut représenter, signifier toute l'importance qui est accordée à la parole de l'enfant : en conservant la confidentialité de ses propos, le juge libère sa parole et restaure un espace de confiance.

Préserver le principe du contradictoire

Mais cette position de certains magistrats est risquée car elle heurte le principe du contradictoire qui consiste à la nécessité d'échanger en toute transparence sur l'ensemble des éléments permettant une prise de décision. Ceci est un droit fondamental de la défense. Au-delà de la question de ces principes, je suis moi même partagée sur cette stratégie : il me semble qu'il y a quelque chose d'hypocrite dans ce prétendu secret : si les faits révélés par un enfant sont graves, non seulement le juge ne pourra pas conserver le secret, mais il devra même les dénoncer pour que des poursuites soient engagées. Et si à l'inverse le juge ou l'enfant vient à évoquer ce « secret » entre eux, cela peut contribuer à discréditer le parent déjà mis à mal par la procédure d'assistance éducative. Il me semble donc qu'il s'agit là d'un moyen artificiel de soutenir la parole de l'enfant.

D'ailleurs, certains juges des enfants ou juges aux affaires familiales ont des positions diamétralement opposées sur la question de la parole de l'enfant : j'ai vu certaines audiences d'assistance éducative se dérouler en présence des enfants, âgés de 8 et 13 ans, des parents, des grands parents bénéficiant d'un droit de visite, et des quatre éducateurs. Les rapports éducatifs sont faits devant tout le monde, les parents obligés de s'expliquer sur leur fragilité et leur difficulté devant leurs parents ou beaux parents. Je ne sais pas alors de quelle façon la parole pourrait être libre et pourrait être reçue pour les uns comme pour les autres. Là encore, j'imagine que les enfants ne vivent pas très bien la remise en question quasi publique de leurs parents, de leur autorité et de leurs compétences.

3. PARTICULARITÉS DES AUDITIONS D'ENFANTS

Du point de vue des professionnels

De même lors des auditions d'enfants auprès du JAF, donc dans le cadre d'un contentieux sur la résidence et ou le droit de visite de l'autre parent : avocat comme juge, nous sommes vigilants et sensibilisés au conflit de loyauté dans lequel l'enfant pourrait être pris, voire à la manipulation dont il pourrait faire l'objet.

Malgré les soupçons que l'on peut avoir, qui suis-je, moi adulte et avocat, pour censurer la parole d'un enfant qui souhaite s'exprimer ? Je peux avoir l'impression qu'il exprime le désir d'aller vivre chez son père pour les mauvaises raisons (frites à tous les repas, pas de devoirs), ou bien que son désir est défini par le souci

inadapté de protéger sa mère, mais une parole émerge en ce sens, qui suis-je pour la juger ? Je peux, bien entendu et je le fais, questionner l'enfant, l'inviter à réfléchir, lui présenter les choses sous un autre angle, lui rappeler sa place dans la famille, mais pas au-delà. Le plus important à mon sens est de lui rappeler que sa parole n'est pas décisive et qu'aucun parent ne peut lui demander de choisir entre l'un ou l'autre. J'aimerais que les magistrats de leur côté soient eux aussi toujours protecteurs à l'égard des enfants.

Voici l'argumentation d'un JAF pour refuser la réduction du droit de visite du père fondée sur les déclarations de l'enfant qui « *révéleraient son défaut de maturité affective et son incapacité à faire la part des choses [...] témoigneraient d'un attachement trop fusionnel avec sa mère* ». En revanche, une fois que la décision de l'enfant d'être entendu par le juge est prise, je dois attirer son attention sur le fait que ce qu'il dira sera communiqué à ses parents, qu'il n'y a pas de secret possible dans ce genre d'audition.

Parfois, les enfants que j'ai pu accompagner chez le JAF ont une forme de pudeur ou de crainte immense : Lilou dit que son père et sa belle-mère lui parlent méchamment, mais elle redoute fortement la façon dont ses propos vont être reçus. Le médiateur qui nous reçoit propose alors de retranscrire en « je ne me sens pas bien chez mon père et ma belle-mère » ce qui est très différent surtout quand in fine le JAF se fonde sur ce ressenti pour augmenter le droit de visite du père. C'est la difficulté des auditions déléguées par le juge à d'autres professionnels : à moins d'un enregistrement in extenso, toute retranscription est toujours plus ou moins un filtre de la parole de l'enfant. Ces différences de conceptions entre magistrats, du fait de leur fonction, de leurs pratiques ou de leurs propres vécus sont inhérentes au fait que la justice est humaine et ne sont pas de nature à rassurer quant à la prise en compte de la voix de l'enfant. Concrètement, je suis inquiète de ce que l'enfant peut percevoir de la valeur ou du poids de sa parole.

Deux situations similaires avec des décisions judiciaires différentes

Evoquons la situation de Jessica et celle de Clément, ils sont tous les deux âgés de 12 ans. Ce sont deux situations similaires du fait de la maladie d'un des parents. Jessica vit avec son père depuis qu'elle a 5 ou 6 ans, lorsque ses parents se sont séparés du fait de la maladie psychiatrique de sa maman. Clément vit quant à lui avec sa mère depuis les hospitalisations à répétition de son père pour des troubles psychologiques également. Dans les deux cas, le quotidien et la maladie font qu'il n'y a plus de contact entre les enfants et leurs parents malades, mais qu'il n'y a pas de contestation pour autant de l'exercice conjoint de l'autorité parentale. Pourtant, des demandes sont faites devant le JAF pour rétablir un semblant de droit de visite.

Je reçois Jessica et Clément à la demande du parent avec lequel ils vivent, car tous deux veulent faire passer « un message clair » au juge : « Ils sont en colère contre leur parent malade. » Ils savent que la maladie est présente mais ils ont trop souffert des crises de leurs parents malades et vivent mieux sans eux pour l'instant. Ils

expriment également le besoin d'être protégés mais on perçoit aussi une angoisse de pouvoir leur ressembler un jour. Pour Clément, qui vit avec sa mère, le père prend connaissance de l'audition de son fils et retire sa demande de droit de visite, en exprimant le respect de la souffrance de son fils, le souhait de continuer de lui écrire pour maintenir un lien et revoir son fils lorsqu'il sera prêt. Pour Jessica, qui vit avec son père, saisi de la demande de sa mère, le juge ordonne un droit de visite réduit à la portion congrue : un samedi par mois pendant deux heures, accompagnée par des éducateurs et dans les locaux d'une association.

Je m'interroge : la parole de l'enfant, clairement formulée dans un cadre judiciaire, a été entendue par le père mais le droit de la mère à maintenir un lien physique avec son enfant a prévalu dans l'autre cas. Le fait qu'il s'agisse d'un père dans un cas et d'une mère dans l'autre a-t-il eu une incidence ? Toujours est-il que j'éprouve de grandes difficultés à expliquer aujourd'hui à Jessica qu'elle doit accepter ce droit de visite très contraignant et qu'elle rejette, en espérant, pour moi-même, que ce fil rouge maintenu entre la mère et la fille permette des explications entre elles. Je peux l'espérer au fond de moi, je pense que c'est également le sens de la décision du juge, mais comment l'expliquer à Jessica ?

4. IMPORTANCE DU TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE ET DU RESPECT DE LA PAROLE DE CHACUN

C'est tout le sens de ces rencontres pluridisciplinaires organisées dans le cadre de Réson'Entre, la voix de l'enfant doit être portée, mais heureusement que nous sommes différents professionnels à porter cette voix. Dans le cas d'une procédure soumise au JAF en deçà de l'âge de 10 ans de l'enfant, critère d'âge posé par la loi, il n'y a pas de discernement reconnu pour être entendu. L'avocat reçoit cette parole et s'assure que cette parole vient bien de lui. On ne reçoit jamais les parents dans nos bureaux. C'est la parole de l'enfant que l'on recueille de manière intégrale. On a à respecter cette parole. On a conscience aussi que cette parole sera reçue par un magistrat qui aura pour fonction de la filtrer. La loi ne prévoit pas la procédure précise du recueil de la parole de cet enfant. Des magistrats précisent que ce que l'enfant dira restera confidentiel. Est-ce que la parole de l'enfant sera plus libre du fait du secret offert ? Je suis toujours un peu prudente dans la façon dont on peut respecter le secret de la parole. Lorsque l'on reçoit un enfant qui nous confirme qu'il veut être entendu par un avocat, tous les éléments seront communiqués à chacun des parents tel que le lieu où il veut vivre. Parfois il retire sa parole pour ne pas être exposé aux deux parents. Cela demande beaucoup d'implication car des JAF n'entendent pas tous les enfants. La question de cette parole selon les mots utilisés est à double tranchant pour les enfants. Nous sommes parfois coincés et nous redoutons les conséquences de cette parole.

Les Ateliers d'enfants de parents séparés mis en place au Centre de la Famille et de la Médiation (C.F.M.)

VÉRONIQUE JACQUEMAIN, MÉDIATRICE FAMILIALE
ET DIRECTRICE DU CENTRE DE LA FAMILLE ET DE LA MÉDIATION

1. ELABORATION D'UN PROJET AU C.F.M.

Je voudrais partager avec vous l'expérience de groupes de parole d'enfants de parents séparés que le C.F.M. a mis en place il y a un an à Lyon sous le titre « Mes parents se séparent, et moi dans tout ça ? »

Les questions à l'origine de ce projet sont en lien avec la place de l'enfant dans le contexte du divorce ou de la séparation de ses parents :

- Quels effets cette séparation peut-elle avoir sur sa place et son rôle d'enfant ?
- Que comprend-il de la situation familiale aujourd'hui ?
- Qu'est-ce qu'elle lui fait vivre ? Quelles sont ses peurs, ses attentes ?
- En quoi peut-elle le déplacer dans la triangulation enfant/père/mère ?
- À quelle place ses parents le mettent ou le voient ?

En tant que médiateur familial, nous percevons que l'éclatement de la famille n'est pas anodin pour un enfant. On observe aussi que la plupart d'entre eux ont les ressources pour intégrer la séparation de leurs parents et surmonter la situation. Cependant, pour qu'ils puissent les mobiliser, il est important que les enfants soient reconnus dans ce qu'ils vivent et ressentent et que leurs besoins soient pris en compte par leur entourage. Par ailleurs, tous les parents n'ont pas les mêmes ressources, pour surmonter une séparation dont ils sont, selon les cas, plus ou moins décisionnaires.

La rencontre entre Marie Lacroix et les initiatrices d'un projet de groupes d'enfants de parents séparés à Paris a eu un effet déclencheur dans la mise en place d'un projet par notre association, répondant à notre souhait de proposer un accompagnement plus approfondi aux enfants reçus en médiation familiale. Une fois la décision prise par le C.F.M., il a fallu s'engager dans un projet en cohérence avec notre pratique de médiation familiale.

Le modèle d'intervention retenu a été pensé par Yara Doumit-Naufal, thérapeute individuelle, du couple et de la famille, ayant l'expérience de groupes d'enfants initiés au Liban. Notre modèle d'intervention continue de s'ajuster et de s'enrichir par la pratique de ces ateliers animés par Alexandra Beaupin et Martine Lambert, médiatrices familiales et Elodie Chirat, psychologue clinicienne.

2. PRÉCISIONS SUR NOTRE PRATIQUE DE MÉDIATION FAMILIALE VIS-À-VIS DES ENFANTS

Les précisions sur la manière dont notre pratique de médiation familiale nous amène à penser la place de l'enfant dans la séparation de ses parents selon ce modèle : Modèle Groupal Narratif. Il a été conceptualisé par Liliana Perrone, psychologue, thérapeute de couple et de famille, médiatrice familiale D.E. Les enfants sont invités, avec l'accord de leurs parents le plus systématiquement possible en médiation. L'objectif est de faire en sorte que l'enfant puisse s'exprimer sur ce qu'il vit, sur ce qui est difficile pour lui, sur ce qui aussi se passe bien dans sa vie, afin que ses parents puissent avoir un peu mieux accès à ses ressentis d'enfant, afin d'être de meilleurs décideurs à partir de ce qu'ils auront entendu de lui. Avec l'accord des parents, l'enfant est reçu seul, s'ils sont plusieurs, la fratrie ensemble. Puis est organisé un entretien avec chacun de ses/leurs parents au cours duquel le parent est invité à échanger avec son/ses enfants.

Les objectifs essentiels de ces entretiens

- Faire émerger les ressentis des enfants, les traduire en termes de besoins.
- Clarifier et distinguer les besoins des adultes de ceux des enfants.
- Positionner les parents en tant qu'adultes décideurs.

À titre d'exemple, nous évoquerons Emma, 11 ans qui exprime dans l'entretien, seule avec son frère aîné, qu'« elle essaie de rendre sa mère plus heureuse depuis le départ de son père, mais qu'elle n'y arrive pas » ; elle exprime sa difficulté à « la quitter et à aller chez son père ». En entretien avec sa mère, l'enfant console sa mère lorsqu'elle pleure. Elle exprime sa colère vis-à-vis de son père de faire pleurer sa mère. Emma témoigne de son impuissance. À l'issue de ces entretiens, le père a pu mieux comprendre les raisons pour lesquelles Emma refuse de venir chez lui, alors qu'il reprochait à la mère les refus de l'enfant ; la mère a mesuré le poids qu'Emma porte.

Dans ces entretiens, il s'agit de bien séparer ce qui relève de l'expression venant de la part des enfants, et de la décision relevant de la responsabilité des parents. Ces temps de médiation sont pour nous l'occasion d'observer que certains enfants ont effectivement perdu leur place, sont entrés dans des rôles de messager, de protecteur, de consolateur, de décideur, de juge, d'arbitre ou sont devenus transparents, comme « l'enfant qui assez systématiquement ne sait pas » ou comme celui qui adapte sa parole, en fonction de ce qu'il pense être l'avis de l'un ou de l'autre de ses parents. C'est en particulier à cette préoccupation du rôle pris par l'enfant que les ateliers d'enfants peuvent apporter une réponse.

3. DESCRIPTION DES ATELIERS D'ENFANTS

A ce stade de l'expérimentation, tous les parents dont les enfants ont suivi un atelier ont mené une médiation familiale; il est tout à fait envisageable qu'elle puisse succéder à l'atelier. Ces ateliers n'ont pas d'objectif thérapeutique mais peuvent en avoir les effets.

Proposition et objectifs de ces ateliers

S'agissant des objectifs, je dirais qu'il s'agit de donner la possibilité aux enfants de mettre des mots sur leur vécu familial en leur permettant de mettre à distance les effets de la séparation, de repérer et d'exprimer leurs émotions, souvent de l'ordre de la peur, de l'inquiétude, de la culpabilité, de développer des stratégies de gestion des tensions, de trouver de nouveaux repères, de faciliter l'information et la communication au sein de la famille. Il s'agit de les aider à se dégager des enjeux affectifs, de leur éviter de prendre parti pour l'un ou pour l'autre de leurs parents, de rester à une place d'enfant en tant que personne et non comme objet. Réponse à un besoin d'expression, ces ateliers ont aussi pour objectifs de répondre à un besoin d'étayage afin de prévenir des répercussions négatives à plus long terme, à des besoins de sécurité de l'enfant, à des besoins d'estime de soi. Ils entendent répondre aussi aux besoins de l'enfant de maintenir un lien apaisé avec ses deux parents au-delà de la séparation, à lui donner des compétences personnelles et sociales qui lui seront utiles dans ce contexte comme dans d'autres situations de crises qu'il pourra connaître à l'avenir. En ce sens, ces ateliers sont des outils de prévention, pour nous en tant que professionnels et de partage entre pairs pour les enfants.

À ce jour, nous avons l'expérience de cinq groupes réalisés et d'un, en cours - avec chacun des tranches d'âges d'enfants de quatre à six ans, de huit à douze ans, de treize à seize ans. Le nombre d'enfants est volontairement peu nombreux : de cinq à huit enfants pour permettre une attention particulière à chacun. Si nous n'étions pas persuadés de l'intérêt de proposer ces ateliers à des enfants petits, l'expérience révèle l'importance de déceler le plus tôt possible le rôle que l'enfant prend dans la séparation de ses parents, de l'aider à la compréhension de la situation, ainsi que de répondre aux questions essentielles des tous petits : « Je viens d'où si papa et maman ne s'aiment plus ? Et que vais-je devenir ? ». Ce sont des questions identitaires dans une période de structuration psychique.

La décision de participation à un atelier est prise à l'issue d'un entretien réunissant les deux parents, l'enfant, l'une des intervenantes médiatrice familiale. Les engagements portent en particulier sur la présence nécessaire de l'enfant aux cinq séances ainsi que la confidentialité des intervenantes à ne rien transmettre aux parents sans l'accord de l'enfant, dans le respect de tous. L'accompagnement est prévu sur cinq séances - la dernière réunissant parents et enfants. Chaque séance est organisée avec des activités en groupe - trois à quatre avec des objectifs différents - et un temps d'élaboration individuel où l'enfant est amené à réfléchir seul sur sa famille et sur son vécu personnel, encadré par les intervenantes. Les activités en commun ont été conçues de telle sorte que les liens du groupe puissent se construire, se consolider et devenir un moteur pour le développement de chacun. La notion d'échanges entre pairs est un des atouts essentiels.

Le déroulement est en mesure de respecter en même temps le développement et la spécificité de chaque enfant. Des règles sont posées dont le droit de s'exprimer et d'être écouté, le droit de ne pas être jugé et le droit de passer son tour.

Les thématiques des cinq ateliers

1^{ère} séance : Mes parents se séparent. Et ma famille alors ?

Les objectifs sont :

- Définir ce qu'est une famille, la séparation, le divorce.
- Permettre à l'enfant de s'exprimer sur le divorce, la séparation de ses parents.
- Amener l'enfant à reconstituer l'histoire de sa famille, à nommer son vécu et à repérer ce qui a changé au niveau de la structure familiale de l'enfant.

2^{ème} séance : La palette de mes émotions.

Les objectifs sont :

- Permettre à l'enfant de reconnaître la palette des émotions et d'identifier les différents canaux d'expression de ses émotions.
- Permettre à l'enfant de mettre des mots sur ses propres émotions, de s'approprier des moyens de gestion des émotions douloureuses.

3^{ème} séance : Trop de pression sous tension, mes soupapes de sécurité.

Les objectifs sont :

- Amener l'enfant à repérer les sources de tensions actuelles de sa vie et les moyens développés pour les gérer.
- Apprendre des techniques d'affirmation de soi et de gestion de conflits.
- Apprendre à se protéger contre les pollutions communicationnelles (Bouclier de protection).

4^{ème} séance : Mes nouveaux repères et mes copilotes.

Les objectifs sont :

- Amener l'enfant à nommer ses nouveaux repères.
- Lui permettre de reconnaître son patrimoine relationnel avec chacun de ses parents.
- Trouver des moyens de restitution et de demande d'aide (la carte des personnes de confiance).

5^{ème} séance : Nouveau départ : je restitue à mes parents.

Les objectifs sont :

- Donner l'occasion à l'enfant de restituer la réflexion qu'il a eue durant les séances précédentes.
- Inscrire le travail qui a eu lieu dans la vie « réelle » de l'enfant et auprès des parents, afin d'assurer une continuité pour les compétences qui ont germées.
- Libérer la parole de certains enfants sans les exposer, s'ils ne se sentent pas prêts de dire les choses en face à leurs parents.
- Amener les familles à vivre un rituel de passage qui permettra la circularité de l'information.

Aperçu de certains ateliers

Les supports d'activités sont variés et différents selon les âges, et basés sur la parole, le dessin, le mime, les jeux de rôle, l'écrit.

Des mots pour mieux illustrer la séparation, première séance

À titre d'exemple, pour clarifier comment l'enfant peut se saisir de la problématique de la séparation des parents avec des enfants de quatre à six ans, je parlerai de l'activité réalisée lors de la première séance. À partir de mots simples des enfants, les intervenantes illustrent par des dessins la situation familiale : création d'une fresque de la vie de la famille, de la rencontre des parents à leur rupture amoureuse.

Il s'agit de nommer les effets d'une séparation ou d'un divorce sur la famille, permettre aux enfants d'identifier leur réaction face à la séparation ou le divorce de leurs parents et de les amener à voir les similitudes et les différences au niveau de leur vécu.

La première intervenante anime la discussion en posant des questions aux enfants afin de co-construire avec eux ce qu'est une séparation ou un divorce et de quelle façon une séparation affecte la famille. En voici un exemple : « *D'après vous, qu'est-ce que c'est qu'une famille ?* » - « *Et vous qu'est-ce qu'elle vous a donné votre famille ?* » Ce sont les questions posées aux enfants et leurs réponses qui permettent d'enrichir la fresque et par conséquent la discussion. Les rôles sont évoqués sur la base de dessins conçus en amont. Simultanément, la deuxième animatrice affichera le visuel qui suit : « Parfois, les adultes trouvent qu'ils ne peuvent plus continuer ensemble leur projet ; la vie à deux peut même devenir difficile, des conflits peuvent éclater et cela fait mal au cœur des adultes mais aussi des enfants. »

Des représentations animales, supports de parole pour les enfants

Certains enfants croient que *c'est de leur faute ce qui leur arrive* mais ce n'est pas du tout vrai, les conflits des adultes ne concernent qu'eux et ils en sont les seuls responsables. D'où la représentation d'un koala qui porte un fardeau sur son dos. Certains enfants *essaient de résoudre les conflits* en se mettant au milieu mais c'est une lourde tâche trop pesante qui finit par les épuiser. D'où la représentation d'un kangourou qui saute d'un parent à l'autre avec une poche qui se remplit au fur et à mesure et qui devient trop lourde.

Certains enfants jouent au messager entre les parents. Ils portent des informations de l'un vers l'autre. Le trajet, à la longue peut devenir très lourd et ils peuvent s'esouffler. D'où la représentation d'une colombe.

Certains enfants s'isolent et ne disent rien, ils souffrent en silence. Les mots étouffés peuvent apparaître par des maux du corps et de l'esprit. D'où la représentation d'un ours qui hiberne et qui s'isole.

Certains enfants se cachent derrière le travail à l'école et l'application dans les études, ils camouflent leur souffrance. D'où la représentation d'une fourmi.

Certains enfants, c'est par leurs comportements qu'ils expriment leur souffrance. Cela peut déranger les autres et les mettre en multiples situations de conflits. D'où la représentation du tigre qui attaque ou du singe qui cherche à faire rire. Les enfants choisissent l'animal ou les animaux dans lesquels ils se reconnaissent et collent leurs animaux totems sur « leur carte d'identité » (réalisée lors de la première rencontre).

Illustration de ce travail à travers l'histoire de Noé

Les parents de Noé, quatre ans, n'ont pas réussi lors d'une première médiation familiale à trouver un accord et font la course pour arriver les premiers à l'école. Celui qui le récupère, le garde pour la nuit. Ils sont conscients qu'ils pourraient faire autrement pour leur enfant. Être plus « sécurisants », « stables » pour lui, mais Noé, lui, ne dit rien. Ses deux animaux totem ont été l'ours qui hiberne et qui somatise (explication faite aux enfants : il souffre dans son corps sans rien dire) et le kangourou (qui passe d'un parent à l'autre et qui se fatigue à tout faire pour que les choses se passent bien). Dès les premières minutes du groupe, Noé a réussi à symboliser du vécu jusque-là non verbalisé. A la dernière séance, les parents ont été très touchés de voir le choix de leur enfant. Ils ont, tous les deux, eu les larmes aux yeux et ont pu dire à leur fils qu'eux non plus, cela ne leur convient pas et qu'ils veulent mieux faire pour lui. Ils en avaient parlé en amont ensemble et ont pu lui annoncer à ce moment là, qu'il serait les semaines chez sa maman et les week-ends chez son papa. Une médiation doit reprendre sous peu pour ajuster le mode de résidence.

4. QUE PEUT-ON DIRE QUANT AUX EFFETS SUR LES ENFANTS ET LEURS PARENTS DE CES ATELIERS ?

Du côté des enfants

Globalement, à partir des réponses aux questionnaires établis pour les parents et les enfants, les résultats sont intéressants. Voici les retours des enfants qui ont tous exprimés « se sentir plus forts » à l'issue de l'atelier. Ils disent être venus avec plaisir, avoir appris « des choses » et en particulier avoir mieux compris la séparation et ses effets. Ils ont pu aborder dans le groupe, avec des enfants de leur âge et des adultes, les intervenants et les parents, toutes les questions soulevées par le contexte de la séparation parentale. Ils en sont plus apaisés. Ils font preuve de nouvelles capacités de communication à partir du repérage de leurs propres émotions. Ils ont une meilleure connaissance de leur patrimoine relationnel et intra-personnel. Ils sont rassurés dans leur place ou parfois remis à leur place d'enfant.

Exemples de deux enfants

Une fille de onze ans pour qui toutes les séparations avec sa maman, avant le week-end chez son papa, se passent mal. Elle devient agressive. Quand elle revient de chez son père, il faut quelques heures, parfois jours, pour que la jeune fille

retrouve un comportement que sa mère qualifie de « normal ». Elle a pu dire à ses parents à partir de sa « fleur des émotions », réalisée lors de la deuxième séance, qu'elle est en colère et triste de devoir quitter sa maman pour voir son père. Pour elle, ils auraient pu attendre pour se séparer et continuer de vivre ensemble. C'est la grande sœur présente à la cinquième séance qui a pu dire que leurs parents s'étaient déjà séparés par le passé, puis remis ensemble, quand elle était petite. Les parents ont pu réaffirmer leur volonté de se séparer comme d'accueillir les ressentis et émotions de leur fille. C'est donc l'évocation des émotions de la jeune fille qui a servi de déclencheur à la discussion familiale.

Un garçon de onze ans, arrivé « malade » à la cinquième rencontre : ses parents lui avaient demandé de choisir quelle serait la meilleure organisation pour lui. La difficulté pour cet enfant d'exprimer son choix l'a rendu malade et son expression dans l'atelier l'a aidé à retrouver un état d'apaisement. Effectivement les parents sont arrivés affolés à la cinquième séance. Leur fils avait vomi avant de venir, il était pâle et nauséux. Mais aucun ne semblait comprendre d'où pouvait venir cette soudaine maladie. Au cours des quatre séances précédentes, cet enfant avait bien fait « son exercice » : celui confié par ses parents de réfléchir à son avenir, en l'occurrence en termes de résidence. Il était serein et avait même pu imaginer un calendrier idéal. Par contre, la responsabilité était apparemment trop lourde au moment de la restitution. Nous avons pu l'aider à exposer ce à quoi il avait pensé. Il a pu parler de ses besoins et à la grande surprise de la médiatrice, les parents ne se doutaient pas de ce qu'il avait à leur dire. A la fin de l'entretien, nous avons tous pu constater que le garçon avait repris des couleurs, il a même pu dire simplement qu'il se sentait mieux. Ceci nous a permis d'évoquer un peu le poids des décisions qui étaient confiées à ce jeune garçon.

Du côté des parents

Les parents peuvent repérer des zones d'ombre, de questionnement ou de tristesse pour leur enfant à partir des créations personnelles produites sur l'ensemble des séances. Ils reconforment leur rôle de parents de par leur accord à l'intégration de leur enfant au groupe, leur engagement financier et leur présence à la dernière séance. Ils sont responsabilisés dans leur fonction parentale lors des échanges entre parents et enfants en fin de parcours. Ils repartent avec des éléments pouvant servir de déclencheurs d'échanges avec leurs enfants ou plus globalement de changements.

Entre enfants et parents

En fin de parcours, est proposé aux enfants d'écrire ensemble une **lettre aux parents**, lue à la cinquième séance devant leurs parents. Voici l'exemple d'une lettre des enfants, écrite le 28 avril 2018 par huit enfants de huit à douze ans :

Chers parents,

Parfois, c'est un peu comme un cauchemar et nous aimerions nous réveiller.

Nous aimerions que nos deux parents nous écoutent.

C'est insupportable quand papa et maman se disputent !

On n'aime pas être au milieu et que ça retombe sur nous.

Ça nous rend triste et en colère quand maman parle mal de papa et quand papa parle mal de maman.

Aussi, c'est énervant de faire passer les messages,

envoyez-vous des messages ou parlez-vous sans vous dire de gros mots.

Parfois c'est trop long sans voir l'autre parent... On vous aime tous les deux !

Vous êtes beaux, stylés, on est fiers de vous !

Et on se rend bien compte que depuis la séparation on est gâtés et chouchoutés.

Merci pour la vie qu'on a et la chance qu'on a !

Et la réponse de leurs parents, écrite le 14 mai 2018 :

Chers enfants,

On a lu et écouté attentivement votre lettre d'aujourd'hui.

On comprend que c'est dur pour vous et que cela vous rend tristes et en colère quand on se dispute ; quand on se parle mal l'un de l'autre ; quand on ne se parle pas ; quand on passe par vous pour faire passer des messages à l'autre.

C'est vrai qu'on a du mal à communiquer entre nous, mais vous n'y êtes pour rien.

Merci pour cette lettre, continuez à nous parler, à nous dire quand ça ne va pas, quand quelque chose vous blesse ou vous énerve, quand vous ne vous sentez pas écoutés.

On est là aujourd'hui parce qu'on a envie d'apprendre à communiquer comme parents.

Pardon si parfois on vous a fait de la peine ou mis en colère.

On vous a voulu ensemble par amour, on vous aime et on vous aimera toujours.

Quand on n'est pas avec vous, parfois aussi le temps est long...

Et...vous aussi vous êtes stylés.

Cette expérience est une expérience marquante pour les enfants mais également pour leurs parents.

Les retours des intervenantes

Les enfants, même dès 4 ans, révèlent des capacités à réfléchir sur leurs ressentis, leurs comportements, leurs actions face à des situations difficiles : le partage d'expériences entre eux apporte un nouvel éclairage, l'enfant exprime ses émotions, prend du recul et voit ce qu'il peut faire pour aller mieux.

Le groupe de pairs crée *une identité et une solidarité* – il est rassurant pour des enfants de se reconnaître dans les mêmes difficultés.

À titre d'exemple, quand ils parlent de leurs relations à leurs parents, à l'alternance vécue d'une semaine l'un, d'une semaine l'autre, ils échangent alors souvent de manière naturelle des « trucs et astuces ».

« Mes parents ne m'écoutent pas quand je leur demande quelque chose où ils devraient décider ensemble, par exemple sur : les sorties, mon portable ».

« Moi, je commence par en parler à ma mère et ensuite à mon père. »

« Moi, pareil mais je dis à mon père que j'en ai déjà parlé à ma mère comme ça ils en discutent ensemble ».

« Chez moi ça sert à rien d'en parler à mon père, il s'en fiche de moi, du coup ma mère doit lui demander plein de fois pour avoir une réponse ».

Le thème des beaux-parents alimente aussi souvent les échanges.

Tous les enfants sont là car leurs parents sont séparés et cela suffit à constituer un groupe et un point de similitude essentiel.

L'enfant apprend des autres et de lui-même et en sort fortifié, plus sûr de lui, il apprend à exprimer une demande dans un contexte où les enfants souvent se taisent ou ne savent pas parler de ce sujet. Les parents sont responsabilisés dans leurs décisions et leurs places. Ils se présentent comme le parent de X... au début de la cinquième séance – puis leur enfant leur confie ses perceptions, ses inquiétudes, ses désirs, ses souhaits dans un temps en individuel. Le professionnel insiste à ce moment-là sur le fait qu'ils sont seuls responsables de l'avenir.

Ainsi ces parents, face à leur enfant et à un tiers professionnel dans un moment de sincérité et de transparence, ont une nouvelle occasion de repenser leurs décisions, leurs places et leurs réactions. Il en ressort parfois des changements dans le rythme de la résidence de l'enfant, des décisions prises d'accompagnement psychologique individuel refusé jusque-là, ou encore la mise en place de nouveaux dispositifs (échanges de photos, dates de repas fixées à trois). Les effets diffèrent pour toutes les familles mais elles repartent toujours avec de nouveaux éléments. Certains parents ont aussi pu témoigner d'un plaisir à échanger avec d'autres parents et de montrer à leurs enfants qu'ils ne sont pas les seuls dans cette situation.

5. CONCLUSION

Le contenu des ateliers continue de s'écrire et de s'enrichir au fur et à mesure des parcours grâce aux échanges entre les intervenantes, aux réactions et aux réflexions des enfants et des parents et à l'analyse de la pratique suivie par les intervenantes.

Une attention toute particulière est portée sur **la constitution des groupes** : aujourd'hui, il nous paraît essentiel de maintenir une cohérence entre la médiation familiale et les ateliers, afin de ne pas faire naître des attentes chez l'enfant que les parents ne seront pas préparés à entendre. Les enfants, plus que l'on ne le pense, savent trouver des stratégies pour surmonter leurs difficultés – mais ils ont besoin d'être accompagnés et d'échanger en particulier avec leurs pairs pour consolider, fortifier et nourrir leurs compétences.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

MODÉRATRICE : ERIKA BERTRAND, PSYCHANALYSTE

AGNÈS GARDON, MÉDIATRICE FAMILIALE : Quand il y a une fratrie avec des âges différents est-ce que vous proposez à toute la fratrie ou seulement à un enfant ? Comment alors se fait la restitution aux parents ?

VÉRONIQUE JACQUEMAIN : On a actuellement une situation avec une fratrie, je pense que cette question a été discutée entre les parents, les intervenants et les enfants et la réponse que l'on a eu deux fois déjà c'est un accord des parents et de l'enfant à participer au même groupe. Ce n'est pas, a priori, un problème lorsque les enfants ont à peu près le même âge et qu'ils ont exprimé leur désir d'être ensemble. Comme dans le cas d'une situation de deux sœurs de 13 et 16 ans qui vivent l'une chez le père et l'autre chez la mère et qui ont souhaité participer au même groupe. Pour elles c'est l'occasion de se voir.

V.J. : L'important c'est de permettre à chacun des enfants d'exprimer ce qu'il vit lui, parce que les problématiques ne sont pas les mêmes.

MARIE LACROIX, JAF : À l'occasion de la restitution aux parents, les autres enfants de la fratrie qui n'ont pas participé au groupe peuvent être présents.

MONIQUE MASSON, PSYCHANALYSTE : Comment les enfants vous arrivent-ils ? Est-ce qu'il y a une ordonnance du JE ou d'autres acteurs ou est-ce que c'est au bon vouloir des parents ?

QUESTION : Quand un enfant n'a pas d'argent comment cela se passe-t-il ? Je pose cette question car, si c'est le parent qui conduit l'enfant qui paye, ce n'est pas rien, c'est la question de la neutralité de la prise en charge.

ALICE PERRY, AVOCATE : Pour l'avocat des enfants, ils sont titulaires de l'aide juridictionnelle par principe, pour ce qui est des auditions de mineurs il n'y a même pas d'aide juridictionnelle à demander elle est acquise par principe. Comme la confidentialité, comme le fait de ne pas recevoir les parents, cela fait partie des principes que tous les avocats d'enfant s'imposent. Les avocats de mineurs sont rétribués de 120 euros pour l'audition d'un mineur par l'aide juridictionnelle de droit. L'information de ce dispositif est donnée aux parents.

V.J. : Sur la question de la manière dont on constitue les groupes, en fait l'essentiel des enfants qui participent aux ateliers ont des parents qui sont venus travailler en médiation familiale. Parce que nous souhaitons créer une cohérence entre les ateliers et la médiation familiale. Faire émerger des besoins chez un enfant c'est bien, à condition que les parents arrivent à entendre les besoins de leurs enfants. Mais on commence à avoir des situations qui nous sont envoyées par le JE où le juge dans sa décision a proposé aux parents d'inviter leurs enfants à venir dans ces groupes. Dans notre centre, un tiers des médiations est d'origine judiciaire, sur injonction du juge ou ordonnée par celui-ci. De plus en plus de personnes viennent spontanément en médiation car l'ayant connue par internet, ou par des avocats, ce qui est plus intéressant que leur envoi par la justice.

QUESTION : L'avocat d'enfants peut-il envoyer directement un enfant dans un atelier ?

V.J. : On propose ce dispositif largement mais il faut l'accord des deux parents et la sensibilisation à la souffrance de leurs enfants pour que l'enfant vienne aux ateliers d'enfants.

M.L. : Pour un enfant, porter sa parole devant un juge peut être très culpabilisant. On a beaucoup discuté avec les avocats d'enfants car dans ces lieux la parole est vraiment libre et ne remonte pas devant le juge. Je veux revenir sur le respect du contradictoire qui est essentiel mais aussi ce que l'on a appelé la hiérarchie des principes, (quand un principe se heurte à un autre principe qui lui est supérieur) le juge fait la balance pour savoir lequel privilégier. Quand le fait de porter la parole de l'enfant devant ses parents peut mettre en danger l'enfant parce qu'il y aurait une réaction trop violente de la part de ses parents, le juge peut choisir de ne pas respecter le contradictoire dans ce cas là parce que cela mettrait l'enfant en danger. Il ne faut perdre de vue qu'il faut commencer par respecter le principe du contradictoire mais peut être qu'il y a trop de juges qui ne le respectent plus.

A. P. : Peut-être aurait-il fallu intervertir nos deux interventions à Véronique et moi et que l'idéal serait que les enfants participent d'abord aux ateliers et qu'ensuite, au terme de ces ateliers, ils décident de porter leur parole ou non devant le juge. Ce que je dis aux enfants c'est que ce n'est pas à eux de décider chez qui ils doivent aller vivre ni de quelle façon sera décidé le droit de visite, ils peuvent avoir un avis sur la question, une préférence mais c'est au juge que revient la décision. C'est important pour leur permettre de se déresponsabiliser de la décision qui sera prise et surtout ne pas leur faire porter la charge que l'un des parents voudrait leur faire porter. Comme avocats d'enfants nous n'avons pas le temps, pas les moyens, ni la formation, ni l'information nécessaire mais il est important de dire aux parents qu'il y a des lieux de médiation qui ont du temps pour les entendre. La médiation préalable devrait être imposée ce qui n'est pas le cas en France alors que cela existe dans d'autres pays notamment en Allemagne. C'est vraiment un combat à mener.

M.L. : À titre expérimental il y a un certain nombre de tribunaux où le préalable de la médiation est obligatoire. On n'a pas le résultat de cette expérimentation.

V.J. : Quand le juge fait une injonction d'information c'est déjà très intéressant de venir au moins s'informer.

M.L. : En cas de médiation c'est formidable de commencer par un atelier d'enfants, c'est très intéressant pour les parents.

JOËL CLERGET, PSYCHANLAYSTE : Cela peut être utile à condition que chaque partie en ait le désir, cela est décisif. Ne pas trop idéaliser une formule comme un remède. Il y a toujours à trouver dans une situation particulière l'issue singulière à cette situation dans le cadre juridique évidemment. Les enfants ont les ressources de faire avec ce par quoi ils passent dans une séparation mais à une condition, c'est que le déploiement de ces ressources leur soit aussi possible dans l'effectivité. Fréquemment les enfants disent « Je ne sais pas » c'est important à entendre comme est un point indécidable pour un sujet donné. C'est une réponse tout à fait valable, c'est très important de ne pas vouloir qu'il sache à tout prix. C'est une forme d'expression de quelque chose de soi. Sur la culpabilité, c'est compliqué même

si on leur dit qu'ils ne sont pas coupables, ils se sentent malgré tout coupables. Comment entendre la culpabilité qui saisit un enfant dans la séparation de ses parents, même si on peut bien entendre qu'elle est complètement subjective ? C'est-à-dire qu'elle est liée à lui dans cette situation. C'est une question tellement délicate cette question du sentiment de culpabilité que Freud dans un texte de 1923 émet l'idée d'un sentiment inconscient de culpabilité. C'est dire un peu le côté indéracinable ou difficilement délocalisable de ce sentiment par lequel on peut être saisi soi-même au-delà de toute objectivité.

V.J. : Les objectifs des groupes sont de permettre aux enfants d'exprimer leurs sentiments et tout ce qu'ils peuvent vivre dans ce contexte là, et que cela soit accueilli.

ISABELLE BECK, AVOCATE : Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la mise en place de ces ateliers est une chose formidable. Mais il faut aussi rappeler qu'il existe une impossibilité de médiation lorsqu'il y a violence dans la famille. Je crois que c'est un point qu'il faut aborder. Où est l'enfant dans la famille victime de violence ? Comment aider l'enfant qui prend cette violence de plein fouet ? Quels solutions et outils lui proposer pour l'aider à faire face à cette situation terrible ?

MARIE-FRANÇOISE ARBONA, MÉDECIN PMI : À la question « Qui porte la voix de l'enfant ? », la réponse pourrait être que tous les enseignants et avocats puissent porter la voix de l'enfant.

A.P. : La voix trouverait à se transformer en paroles ? Notamment dans le cadre des ateliers et ensuite à moi, avocate, de porter la parole de l'enfant et non pas de l'enterrer.

VÉRONIQUE HERBRETAUT, PSYCHANALYSTE : Après avoir été juriste spécialisée en droit de la famille et médiatrice familiale, je ne crois pas à l'obligation d'une médiation familiale, le divorce réveille des blessures archaïques profondes. Les parents auraient besoin d'une démarche psychothérapeutique pour pouvoir aller bien... et ensuite faire que leurs enfants aillent bien. Je ne crois pas que ce soit dans le cadre de la médiation familiale que l'on puisse apporter des réponses suffisamment ancrées.

M.L. : Actuellement il y a 1% des procédures judiciaires qui passent par la médiation.

V.J. : Je mesure tous les jours comme c'est difficile pour les parents d'être en médiation. Mais à force de réfléchir, de travailler avec eux, de rechercher ce dont ils auraient besoin pour que les choses se passent mieux, on peut faire émerger chez chacun l'idée qu'il existe une possibilité encore entre eux et qu'ils peuvent se reparler pour le bien de leur enfant. Mais il faut reconnaître aussi que parfois ce n'est pas le bon moment, qu'il faut renoncer, attendre que cela devienne possible et accepter de trouver la communication minimale pour répondre aux besoins de leur enfant, afin d'éviter le clivage que la séparation peut créer. Je suis frappée d'observer, quand on travaille les conséquences de la séparation et surtout du conflit chez l'enfant, qu'un certain nombre de parents entendent et se mobilisent. Nous avons été le premier centre de médiation à Lyon à mettre en place des ateliers pour les enfants de parents séparés, mais maintenant d'autres associations mettent en place de tels groupes.

QUESTION : Quel est le coût des ateliers ?

V.J. : Il y a un barème, le parcours est entre 50 et 400 €, en fonction des revenus cumulés des deux parents. S'ils sont inférieurs à 2000 €, le coût du parcours est de 50 €. Supérieurs à 8000 €, c'est 400 €. Avec une réduction en cas de fratrie. Nous équilibrons le budget car nous recevons des financements extérieurs et l'action est soutenue par la Fondation de France.

ANNE SOPHIE BORDES, AVOCATE : Il n'y a pas de solution unique, l'importance de notre travail c'est de rechercher une solution. On n'a pas de réponse, il n'y a pas d'a priori à avoir, pas de certitude et il faut aller chercher chaque fois une solution unique. Le fait de travailler avec d'autres amène d'autres réponses. C'est une ouverture par quelqu'un d'autre qui nous fait nous dire « je n'y avais pas pensé ».

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, PSYCHANALYSTE : Je voudrais compléter ce que tu dis, le travail que nous faisons ensemble s'étaye les uns par les autres. Nous avons approché les dimensions professionnelles des uns et des autres et nous réfléchissons ensemble. C'est très important le fait d'être en pluridisciplinarité, d'écouter nos différents points de vue aide chacun et chacune, dans notre propre travail. Nous sommes soutenus par la parole entre nous, ailleurs. C'est aussi l'idée de ces journées de permettre que d'autres se regroupent et travaillent en créant d'autres espaces interdisciplinaires pour que petit à petit cela se multiplie. C'est la méconnaissance des professions des autres qui nous met dans des impasses. Plus on se connaît, plus c'est facilitant pour les familles. Et le fait de combiner des pratiques différentes permet d'imaginer des solutions.

A.S.B. : Il faut être ingénieux, imaginatifs.

M.L. : Nous ne perdons pas de temps à travailler ensemble contrairement à ce que l'on pourrait croire mais nous gagnons beaucoup en efficacité pour notre travail. Cela nous fait du bien parce que cela nous décolle du quotidien et aussi nous permet de mieux penser.

M.F.A. : Accompagner pour faire grandir les enfants et accompagner les accompagnants pour qu'ils créent.

CHRISTIANE MORAND, ORTHOPHONISTE : Quelle est la formation de base des médiateurs ?

V.J. : En ce qui nous concerne au Centre de la Famille, nous avons toutes le diplôme d'Etat de médiateur familial, qui existe depuis 2003 en France. Les médiateurs familiaux ont le plus souvent une formation initiale en droit, en psychologie, ou sont issus du travail social. La formation préparatoire au diplôme d'Etat est une formation pluridisciplinaire sur la famille (droit, sociologie, philosophie, anthropologie, psychologie) et la gestion des conflits. Cette formation théorique et pratique, représentant environ 600h, s'effectue sur deux ou trois ans. Dans les associations conventionnées, la médiation familiale débute par un premier entretien gratuit avec les deux parents ensemble, si possible, cela nous permet déjà dans cette première rencontre d'avoir une idée sur la parole, l'élaboration et l'expression dans ce couple ainsi que de recueillir leur accord sur la médiation. Parfois, la question de la langue nécessite d'avoir recours à des interprètes. Pouvoir parler, réfléchir, décider, s'engager... la médiation familiale s'adresse à des personnes qui ont une capacité cognitive minimale.

L'enfant inscrit dans la génération

Présentation du film FAUTE D'AMOUR

LISA VERDIANI, DOCUMENTARISTE

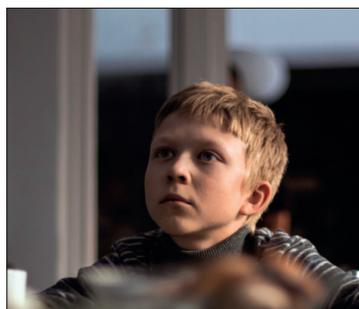
Quelques éléments de contexte. Le film que nous allons voir ce soir est le cinquième film du réalisateur russe Andreï Zviaguintsev. Il s'appelle « Faute d'amour », vous le savez. Il a obtenu le prix du jury au Festival de Cannes 2017 et le César du meilleur film étranger. C'est dire si, en France, on a aimé ce film. Je ne sais pas si tout le monde, ici, connaît bien le cinéma de Zviaguintsev, je vais donc vous en dire quelques mots.

Dans tous les films de Zviaguintsev, il y a, profondément marqué, un motif qui revient toujours, une sorte de ligne directrice : Zviaguintsev dépeint la société russe contemporaine et ceux qui y vivent. Et à travers cette peinture, c'est de nous tous qu'il parle. Nous, les êtres humains. Hommes, femmes, enfants et adultes, vivant ici ou ailleurs. Zviaguintsev, au fond, explore l'universalité de l'âme humaine. Bien sûr, chaque film est différent, bien sûr c'est son point de vue de cinéaste qu'il nous donne à voir, à chaque fois. Mais ce qu'il touche en chacun de nous, spectateurs, c'est notre complexité, nos dualités, et jusqu'à nos parts d'ombre. Ce que le critique de cinéma, Xavier Le Herpeur, nomme « nos trahisons » : ce qui fait que parfois, on n'est pas à la hauteur de ce qu'on devrait être. Ce quelque chose en nous que nous n'avons pas toujours envie de voir, de connaître.

Pourquoi ce film, ici ? Bénédicte vous en a parlé ce matin. Bien sûr, il y est question d'enfant, ce qui vous préoccupe tous. Mais c'est aussi le couple, la famille, et notre société actuelle autour de ça. Alors juste avant de voir le film, j'avais envie de vous glisser quelques mots sur sa genèse : comment le réalisateur en a eu l'idée. C'est quelqu'un qui est très marqué par le cinéma d'Ingmar Bergman. Et au départ, son désir, c'était de faire un « remake » du film « Scènes de la vie conjugale ». Il veut alors garder le scénario, et l'adapter à notre monde actuel, à notre société du XXI^{ème} siècle. Alors il tente d'acheter les droits du scénario, pendant quatre ans. Sauf qu'il n'a jamais réussi. Mais au fond, ce qu'il voulait, c'était faire un film sur un couple en crise, après 12-13 ans de vie conjugale. Au départ, donc, il ne pense pas forcément à la question de l'enfant. Cette question, c'est son co-scénariste qui lui amène : parce qu'il lit un article sur l'association « Liza alert », qui est une association qui aide à retrouver les enfants disparus. Et c'est comme ça que l'enfant arrive dans le scénario. Les deux idées fusionnent, c'est presque comme ça que Zviaguintsev le raconte : l'idée du couple qui se disloque, et l'idée d'un enfant qui disparaît.

Bien sûr, je ne vous en dis pas plus, vous regarderez le film ce soir, et nous en discuterons demain.

Séance de projection au cinéma l'Astoria



Analyse du film FAUTE D'AMOUR

LISA VERDIANI, DOCUMENTARISTE

1. LE TITRE

Pour commencer, je voulais vous parler du titre du film qui est un sujet en soi. Le titre original, en russe, donc, c'est « *nielioubov* ». Il n'y a pas de mot équivalent en français, c'est très difficile à traduire, d'après les russophones. Il y a *Lioubov*, l'amour. Et le préfixe « *nie* » qui, en russe, est un négatif. On pourrait dire « ne pas aimer ». Mais en réalité c'est quelque chose de beaucoup plus fort, car le préfixe indique un vide, un néant, et cela va au-delà du non-amour. Je vous propose de vous lire ce qu'en dit l'auteur, c'est une interview qui date de mai 2017, au moment où le film est en compétition à Cannes, et qui est publiée sur un site internet russe, Meduza.

Cet extrait a été très gentiment traduit et proposé à votre réflexion, par une relation de Bénédicte, Bleuenn Isambard, que je remercie très vivement :

« Je dois avouer qu'au début, ce titre me laissait perplexe. J'ai alors décidé de le considérer comme un titre provisoire, en me disant que j'en trouverais un autre plus tard. Comme pour tous mes films, j'espérais qu'une fois le film terminé, le titre me viendrait automatiquement (...). Mais rien de tel ne s'est passé avec ce dernier film. On peut dire que je me suis fait à ce titre, je n'ai rien trouvé de mieux. Plus précisément, j'ai compris la vraie profondeur de cette proposition d'Oleg, le scénariste. Et il y a quelque temps, je suis tombé sur un texte qui évoquait deux branches théologiques contradictoires de la connaissance divine, et en lisant les différences entre les théologies apophatique et cataphatique, mes doutes ont disparu. On pourrait me demander avec raison pourquoi j'évoque ici la théologie. C'est vrai, c'est étrange. Mais si on sait que l'apophatisme se construit à partir de la négation, du rejet de toutes les notions et qualités qui ne sont pas Dieu, alors, le parallèle se fait jour. *Нелюбовь* (*nielioubov*) est comme une référence directe à un état spirituel très pesant, que ce soit pour une société ou pour un individu. Ce terme désigne très clairement et justement l'état du milieu spirituel et de l'atmosphère dans lesquels se trouvent nos personnages. Et je me suis habitué à ce titre, et je me suis mis à l'aimer, car il est d'une justesse irréprochable, et il met le doigt avec une précision toute chirurgicale sur le problème fondamental que notre film soulève : *Нелюбовь*. Ce n'est pas seulement l'absence d'amour. C'est son antipode. Et il ne s'agit pas de la face opposée du problème : non pas une haine banale ou une indifférence glaciale, mais quelque chose de plus fort : *нелюбовь*. Sans aucune réserve. »

Alors évidemment, pour traduire dans une autre langue un mot pareil, les distributeurs ont eu beaucoup de mal. Chez les Anglais, cela a donné *Loveless*, donc sans amour. Et Zviaguintsev trouve que ce n'est pas exactement ça. Et donc en France

« Faute d'amour », que certains russophones trouvent à côté de la plaque, parce qu'il y a la notion de faute, très forte, qui n'est pas du tout dans le titre russe. Faute d'amour, on peut bien sûr le prendre en deux sens : faire une FAUTE D'AMOUR ou manquer d'amour. Et finalement, ce jeu de mot n'est pas l'intention première du réalisateur. Mais venons-en au film lui-même. J'avais d'abord envie de vous remonter le début du film ; parce que, je ne sais pas vous, mais moi j'ai eu envie de revoir ce début, après la fin du film. Évidemment c'est parce que les plans de fin font référence aux plans du début ; il y a une sorte de boucle. Mais j'ai aussi choisi de vous remonter ces plans pour vous parler cadrages et lumières.

2. SÉQUENCES DU FILM

Extrait 1 – Prologue

Il y a ces plans de paysages glacés, très froids, une lumière blanche, quelque chose de majestueux et lumineux dans la nature, et pourtant une froideur qui nous saisit, un vide : une absence ? La durée des plans est remarquable, ainsi que leurs cadrages, et leur absence de mouvement : ce sont des plans larges, fixes, et très longs. On a l'impression que chaque plan est un tableau. La caméra scrute le paysage, et puis, forcément, c'est nous, spectateur, qui nous retrouvons à scruter ce paysage. Selon la critique de cinéma Xavier Le Herpeur, ce type d'introduction fonctionne comme une allégorie: le plan est une façon de regarder le monde, et de nous en offrir le reflet. Il y a d'ailleurs un lac, sur ces images, ça ne vous aura pas échappé.

À la fin de ce prologue, on va donc suivre un enfant. Et bien sûr, comme c'est le sujet qui nous occupe ici, je vais essayer d'analyser ce film autour de la question de l'enfant. Il y a, tout au long du film, un jeu d'absence / présence de l'enfant. Il est là au début, puis il disparaît. Mais au fond, dès le début, il est absent à ses parents : Ses parents ne le voient pas, ne le regardent pas, ne l'entendent pas. Un signe très fort de cela, c'est leur nom de famille : Sleptsov, c'est un mot dérivé du substantif слепец / Slepets qui signifie littéralement celui qui ne voit pas, à rapprocher de слепой (slepoi) aveugle. Merci à nouveau à Bleuenn Isambard, pour cette information linguistique. Alors cet enfant est là sans être là au début. On le voit extrêmement bien dans deux scènes qui se situent très tôt dans le film. Cette scène de petit déjeuner entre la mère et le fils :

Extrait 2 – Petit déjeuner

L'enfant n'a pas faim. La mère ne le regarde pas, elle est dans son téléphone portable, debout, loin de lui. Elle ne communique pas avec lui. Et même lorsqu'il s'en va, il file, dans la cage d'escalier, il croise quelqu'un qui ne le voit pas, distrait par son téléphone portable. Et dans cette scène dans la chambre de l'enfant, regardez le cadrage:

Extrait 3 – Visite appartement

On voit l'enfant, nous, mais les adultes autour de lui sont coupés, on ne voit pas leurs visages. Il y a vraiment deux mondes qui s'ignorent. Et bien sûr, cela va jusqu'à la scène la plus terrible du film, ce que le critique de cinéma Xavier Le Herpeur qualifie d'ARIA, comme dans un opéra : lorsque l'on découvre le petit enfant qui pleure en silence, dans le noir, derrière la porte. J'ai choisi de ne pas vous repasser l'extrait parce que je sais que cette scène vous l'avez tous parfaitement en mémoire, et parce que je trouve qu'il ne faut pas l'isoler du reste. C'est presque la bande-son qui est la plus frappante : l'enfant retient ses sanglots. Et puis, c'est la pénombre et la solitude. Puis l'enfant disparaît et c'est à ce moment-là qu'il redevient présent à ses parents. On parle de lui, on le cherche, on hurle son nom, on placarde sa photo partout, sauf qu'il n'est justement plus là. Et pendant toute la partie recherche, la mise en scène, les cadrages sont pensés pour que l'on puisse imaginer que l'enfant va réapparaître à un coin de rue, ou derrière une porte. C'est Zviaguintsev lui-même qui l'explique : il voulait qu'on puisse penser, à chaque instant, dans chaque plan, que l'enfant serait là, retrouvé. Il dit même que c'est la sensation qu'il éprouve quand il regarde le film, alors que c'est lui qui l'a écrit ! On est donc parfaitement dans ce jeu d'absence / présence. On le voit bien, dans cet autre extrait, dans le bâtiment désaffecté, la « base » où les enfants se retrouvaient. Le film emprunte là les codes du film policier. Peu de dialogue, des hommes et des femmes qui font des recherches, le père qui se joint aux recherches mais reste muet. Ce n'est pas lui qui appelle son fils, c'est une bénévoles de l'association.

Extrait 4 – Exemple, dans l'usine, jusqu'à la base

Sur cette association de recherche, composée de bénévoles : Zviaguintsev tenait vraiment à les mettre en valeur. Pour lui c'est toute la beauté de l'action collective. Les parents d'Aliocha sont englués dans leur impuissance, paralysés, muets, et c'est cette association qui organise tout. Avec un côté un peu militaire, parfois. Là encore, c'est tout à fait réaliste : le cinéaste a passé du temps avec ces groupes de Lisa Alert, et il nous montre avec beaucoup de précision comment cela se passe. En face de ce collectif, il y a donc les parents, Boris et Genia. Au premier abord, on les voit dépeints dans leur individualité, dans leur égoïsme, ils sont le parfait reflet de ce que veut dire Zviaguintsev sur notre société : autocentrés, ils profitent de la vie, du luxe, rivés à leurs téléphones, prenant en photo leur repas, allant chez le coiffeur. Tout ça a pris la place de leur fils. On pourrait les trouver détestables, ces personnages. Et c'est d'ailleurs ce qu'une bonne partie du public russe reproche au cinéaste, j'y reviendrai. En réalité, petit à petit, Zviaguintsev ouvre des portes de compréhension. Prenons Genia, la mère, pourquoi elle rejette cet enfant ? Pourquoi elle le maltraite ou l'ignore ? Pourquoi met-elle 24 heures à s'apercevoir de sa disparition ? On comprend d'abord qu'elle a eu un accouchement très difficile. On sent sa colère, lorsqu'elle parle avec sa coiffeuse. Et puis elle se livre, dans une scène qui est comme une confession. Et qui parle d'amour. Juste après l'amour. Je vous remontre l'extrait.

Extrait 5 - Scène Confession

Ce beau monologue, il dit exactement les contradictions dans lesquelles elle est enfermée. D'abord les relations avec sa propre mère, que l'on va voir encore, plus tard, dans cette scène violente avec la mère. Et puis la peur : peur d'avorter, peur de garder l'enfant. Cet accouchement douloureux. Cette vie sans amour. « On ne peut pas vivre sans amour », « Je lui en veux et je m'en veux ». Bien sûr, il y a aussi la visite chez sa mère. Qui est terrible, parce que, là aussi, on voit comment quelque chose de violent se reproduit. La façon dont la mère parle à la fille, c'est la façon dont Genia parlait à son fils.

Extrait 6 - Dialogue cantine

Du côté du père, il y a la vie sociale et professionnelle qui nous est montrée. Et cet interdit du divorce, avec la scène à la cantine, entre Boris et son collègue. Ils ne se regardent pas, ils sont filmés comme si nous étions à la cantine en face d'eux.

Extrait 7 - Scène morgue

Et puis il y a cette autre scène-pivot, extrêmement puissante, à la morgue : les personnages lâchent tout. Il y a très peu de plans : un plan fixe, sur les deux parents. Un contre-champ sur le bénévole de l'association, très court. Et puis ce père qui pleure, le long d'un mur couvert de sang. Le réalisateur ne nous donne pas la réponse. Est-ce que c'est l'enfant, ou pas ? Du côté des spectateurs, certains pensent que oui, d'autres que non. C'est évidemment fait exprès. Parce qu'au fond, peu importe. L'enfant a disparu de toute façon. Et la détresse de chaque parent, qui est indicible.

3. POSITION DU CINÉASTE

Cette façon de filmer, plans fixes, la plupart du temps, très longs, et souvent très beaux, nous donnent la position du cinéaste : c'est celle de quelqu'un qui scrute, un œil qui regarde, presque fasciné, un paysage, une banlieue, un appartement, une ville. C'est un cinéma d'observateur qui se veut neutre. Zvianguintsev le dit très clairement : « Je n'invente rien, je raconte ce que je vois. Je parle simplement de la nature de l'homme. » Il dit ça, parce qu'il est extrêmement critiqué par beaucoup de gens en Russie. On l'accuse d'être russophobe, de ne pas aimer ses personnages. Il dit qu'il se heurte à deux types de réactions : ceux qui disent que ses personnages ne sont pas réalistes, des gens comme ça, ça n'existe pas. Et ceux qui disent que ce sont des monstres, qu'il faudrait les stériliser pour qu'ils ne puissent pas se reproduire. Aucun n'accepte de dire : ces personnages, c'est nous ; cette société qui est décrite dans le film ; c'est la nôtre. Zvianguintsev pense que les Russes n'ont pas le courage d'affronter la vérité, et de dire « ceci est mon miroir ».

Cette notion de miroir, elle traverse pourtant tout le film : il y a ce lac, qui réfléchit la nature environnante. Et surtout il y a les téléphones portables, qui servent à faire des « selfies » et à se regarder. Ces écrans qui éclairent, la nuit, les personnages, sont omniprésents et c'est quelque chose qui est profondément questionné ici : comment ces outils censés servir à communiquer empêchent en réalité la communication. On le sait tous, on le vit tous les jours, mais le voir, dans ce film, autour de cette situation dramatique, c'est presque insupportable.

4. CONCLUSION

Je vous livre cet autre extrait d'une interview donnée par Zviaguintsev à l'agence de presse russe TASS : « Il s'agit du grand malaise moderne et pas seulement celui du peuple russe, mais celui de l'humanité dans son entier. [...] C'est, d'une certaine façon, un conte sur le miroir magique qui vous dit que vous êtes la plus belle du monde, jusqu'au moment où il va vous dire la vérité. Alors la reine [des neiges] casse le miroir et le jette par terre. [...] Il me semble que ce film peut toucher chaque personne, parce chacun peut trouver ce territoire de « *niélioubov* » dans un coin de son âme.»

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

MODÉRATRICE : ANNE SOPHIE BORDES, AVOCATE

ANNE-SOPHIE BORDES, AVOCATE : Cela devrait débiter par une naissance puis une reconnaissance, mais finalement ils ont manqué d'amour et ce manque d'amour fait qu'il y a un manque total de salut. Cela fait résonance avec des situations que nous rencontrons aujourd'hui où les problèmes des parents sont un empêchement à considérer l'enfant.

DOMINIQUE FAUCCONNIER : Cet état du milieu spirituel dans lequel se trouvent les personnages pose la question de la résilience. Les ateliers de la médiation parlent de cette question et de la relation enfants/parents. Sachant que dans ce vide spirituel, dans un désert même si l'amour ne pousse pas il y a toujours de la vie.

ISABELLE BECK, AVOCATE : Il ne faut pas se polariser sur le fait qu'il s'agit d'un film russe, en fait c'est un miroir de nos sociétés occidentales. On voit des parents fixés sur leur smartphone qui ne regardent plus leur enfant. C'est un phénomène que nous pouvons tous observer dans nos sociétés, or l'amour se transmet par la parole bien sûr mais aussi par le regard. Il est important de regarder ces signaux dans ce film qui sont l'absence d'attention portée à l'enfant considéré comme un gêneur.

LISA VERDIANI, DOCUMENTARISTE : Il n'y a pas d'issue dans ce film, c'est irrémédiable car le père à la fin reproduit la même chose sur son fils né de la nouvelle femme, c'est hyper violent, cela recommence, c'est un effet de reproduction.

MARIE-FRANÇOISE ARBONA, MÉDECIN PMI : Dans la scène de la morgue cet éclatement brutal des deux parents, ces hurlements, sont d'une violence extrême mais ils expriment peut être quelque chose de l'amour qu'ils ont pour cet enfant, ce qui expliquerait leur effondrement violent.

QUESTION : Ce qui est intéressant c'est de constater que les mécanismes de défense de ses deux personnages éclatent quand ils sortent du virtuel à la morgue face à la réalité et à l'essentiel : la vie, la mort. Ils sont confrontés à la question : qu'est ce que c'est qu'être humain ?

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, PSYCHANALYSTE : N'oublions pas que depuis le début nous avons appris que le père d'Aliocha est orphelin, il y a comme une carence, un vide de cette portance de son côté. On parle peu du père et on a à entendre cette béance du côté du père.

PASCALE BORDES : Le père a envie de faire une famille mais à chaque fois il recommence la même chose. On parle peu des pères et les femmes elles, on les voit toutes avec leurs mères.

D.F. : Je suis frappée par deux personnages secondaires, le copain d'Aliocha et son père. Le père du copain va accompagner par le geste son fils dans l'enfer, mais sans parole.

L.V. : C'est touchant, ce sont comme des petits signes de lumière voulus par le réalisateur. Le cinéaste part du point où on est dans cette atmosphère vide d'amour et il nous demande de voir les brèches par lesquelles l'amour pourrait rentrer.

SUZON BOSSE-PLATIÈRE, PSYCHO-PÉDAGOGUE : La grande colère de la mère vient de son histoire mais en même temps c'est une colère contre cet homme qui n'a pas su l'aimer. Ce qu'elle espérait pourtant, et cet homme, ne répond ni à elle ni à la suivante.

ANNE-GAËLLE VERSTRAETE, MÉDECIN PMI : Ce sont les capacités parentales qui sont en question. On voit le manque de disponibilité des parents qui partent dans d'autres histoires. Une mère addictive aux écrans et des parents qui ne répondent pas aux besoins de l'enfant. Mais je crois que les parents ont toujours de l'amour pour leurs enfants.

B.D. : J'ai tendance à penser que les enfants ont toujours de l'amour pour leurs parents de façon naturelle aussi maltraités qu'ils soient mais certains parents n'ont pas d'amour pour leurs enfants.

A.S.B. : En ce qui nous concerne nous ne pourrions jamais mesurer l'amour, par contre nous pouvons essayer d'évaluer les capacités parentales.

L.V. : Ces personnages ne savent pas être parents. Ils n'ont pas appris parce qu'ils n'ont pas reçu.

I.B. : Il y a même une reproduction par la mère.

CHRISTIANE MORAND, ORTHOPHONISTE : Je me demande si la question indécidable du film n'est pas l'état spirituel pesant du vide d'amour, dont parle le réalisateur. Qu'est-ce qui fait que deux êtres se rencontrent ? Est-ce purement du côté charnel, comme certaines scènes nous le montrent. Est-ce que c'est réduit à cela ou n'y a-t-il pas quelque chose du côté du tiers, de l'esprit ? Qu'en est-il d'une société, d'un humain vis-à-vis de cette question là ? S'il n'y a pas cela, par quoi, par qui, l'enfant va-t-il être porté ?

L'enfant à la croisée des histoires

ANDRÉE HERBIN, PSYCHANALYSTE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

1. INTRODUCTION : LA PLACE CENTRALE POUR UN SUJET

La question de la place, centrale pour un sujet va se reposer de façon cruciale au moment où un couple se sépare. Lors de cet événement généalogique, chaque parent va être questionné par sa propre place dans la transmission. Le processus de permutation des places est de nouveau activé, et sera repris là où il en était resté dans l'inconscient transgénérationnel : la séparation appelle à une nouvelle naissance et une nouvelle parentalité. Ce qui a présidé à la conception inconsciente de l'enfant se retrouve sur le devant de la scène avec ses effets projectifs et possible-ment destructeurs. À cela s'ajoute le nouage des petites histoires avec la Grande Histoire et le contexte géopolitique dans lequel la situation se vit. L'inscription de la séparation dans le présent du couple et de la famille et sa mise en perspective transgénérationnelle peut s'avérer une étape apaisante qui soutient l'enfant à s'ancrer dans sa place de fils ou de fille d'une femme et d'un homme qui sont devenus mère et père à sa naissance, parfois à leur insu.

Le film « Faute d'amour » décrit de façon implacable un dysfonctionnement relationnel dans une famille, dans une société. J'avancerai avec vous sur trois axes. Un éclairage pour penser ce qui vous occupe quotidiennement autour de la place de l'enfant dans la séparation des adultes. Je prendrai la situation présentée par le film comme situation clinique. Nos échanges aideront à préciser.

La place de l'enfant

Où est l'enfant ? C'est la question lancinante qui court dans tout le film avec la métaphore de la disparition. Où est-il situé dans le couple parental, dans sa généalogie, dans la transmission entre ascendants et descendants ? En effet, il ne suffit pas d'être inscrit à l'état civil pour avoir une place. Encore faut-il que cette place soit *désignée – acte de parole et d'amour*. Pour cela une place doit être psychiquement disponible, vacante chez les parents et en particulier chez la mère, le premier Autre.

L'impact de l'environnement socio-économique-politique sur les comportements.

Des mouvements traversent la société contemporaine et la changent profondément : y a-t-il de la place pour l'enfant dans un couple ? Y a-t-il de la place pour le couple dans la famille ? Y a-t-il de place pour la responsabilité prise vis-à-vis d'autrui dans une société individualiste, hédoniste ? Que se passe-t-il quand le besoin comblé a remplacé le chemin du désir ? Y a-t-il de la place pour le manque lorsqu'on n'est privé de rien ?

L'inéluctabilité de la malédiction

Y a-t-il des chemins bénis lorsque le désastre est installé à ce point dans la sphère intime et dans la sphère publique ?

2. CROISEMENT DE TROIS HISTOIRES : L'HISTOIRE INDIVIDUELLE, L'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE, LA GRANDE HISTOIRE RÉSONNENT ENTRE ELLES DANS UN NOUAGE COMPLEXE.

L'histoire individuelle

Arrêt de la transmission

L'enfant est cet inconnu qui arrive bon gré, mal gré, suivant les situations et va de par sa présence vulnérable *obliger* à. C'est l'enfant qui rend ou non une femme mère et un homme père. Dans la situation présentée, il a échoué à se faire adopter, les parents étant eux-mêmes des enfants abandonnés, abandonnés par leurs pères totalement inexistantes et par leurs mères, l'une car elle-même envahie par la haine et le désespoir, l'autre dont rien n'est dit, disparue trop tôt sans doute .

La génération précédente est absente et la suivante ne peut exister. La femme et l'homme sont seuls dans leur génération, déconnectés du réel de la condition humaine, délaissés par une société subissant une transition complexe entre communisme et capitalisme. Une perte de repères, un vide abyssal à quoi rien ne vient donner du sens, ni argent, ni smartphone, ni sport, ni sexe.

Cette situation fait écho à ce que nous vivons globalement dans le changement de paradigme actuel : la chute du patriarcat et du matriarcat qui lui était associé (les hommes prenant classiquement pouvoir dans la société, et les femmes à la maison avec les enfants) ainsi qu'à une globalisation des échanges et leur virtualisation.

C'est une déstructuration féroce des liens tels qu'ils étaient établis jusque-là : quelques siècles auparavant, l'enfant était sous la responsabilité de la communauté villageoise, de quartier, de caste, il est ensuite passé au début du XIX^{ème} siècle sous la responsabilité de la famille au sens large. Aujourd'hui, il est sous la responsabilité des seuls parents. Lourde tâche pour eux quand le Discours du Capitalisme clame « Jouissez sans entrave ! » et disjoint l'individu du collectif. L'autre disjonction qui se révèle est entre sexualité, conjugalité, parentalité. Non pas que ce ne soit disjoint de structure, mais que le modèle de la famille traditionnelle tentait de les tenir ensemble au même endroit, ce qui n'était pas d'ailleurs sans poser problèmes auxquels il était trouvé des arrangements. Ce sont ces arrangements qui aujourd'hui ne tiennent plus.

Si nous considérons les choses sous un angle moral, sociologique, psychologique, historique en laissant de côté la dimension inconsciente de la transmission et donc la perspective de l'esprit, nous pourrions nous trouver désespérés des dégâts observés

parfois dans la matérialité des situations et nous passerions alors peut-être à côté d'une parole qui pourrait soutenir et ouvrir à des solutions vivantes. Ceci en s'appuyant sur ce qui fait structure de filiation quelle que soit la forme sociétale concernée.

« *La transmission est le travail que font les descendants sur l'héritage.* » Françoise DOLTO, pédiatre et psychanalyste.

La structure de la transmission

La transmission est inhérente à la condition humaine. La vie se donne de génération en génération à un sujet sans qu'il l'ait choisie et l'inscrit dans une incarnation entre naissance et mort, orientée vers ce devenir. Le petit humain est voué à grandir et à s'inventer. Et pour ce faire, un tiers est indispensable pour lui permettre de devenir pleinement sujet et ne pas rester comme objet du désir du premier Autre dont il a été tout d'abord nécessairement dépendant pour sa survie. Toutes les sociétés ont mis en place ce tiers, inscrit dans la parole elle-même qui fait séparation radicale avec la totalité, soit qu'il soit tenu par une personne, soit qu'il soit représenté par la société, ses rites, ses codes, ses institutions. C'est de structure. Cette tiercéité crée de l'espace pour que l'enfant passe de la survie à la vie. Si cette structure est occultée par une forme familiale ou sociétale, c'est le trouble dans la génération, la malédiction en découle et des symptômes apparaîtront plus ou moins rapidement.

Dans la structure de la transmission, ce ne sont pas les parents qui font les enfants, ce sont des personnes homme-femme qui procréent « assistés ou non », ensemble ou non. C'est l'arrivée de cet enfant qui va interpeller chaque membre du couple, ou la personne seule, dans leur capacité à être mère ou père en écho à leur propre histoire et à la transmission inconsciente reçue à leur conception.

La femme, de là où elle en est de sa place de fille devient mère, l'homme là où il en est de sa place de fils devient père. La place laissée au tiers, le fait que chacun soit situé ou non à sa place singulière dans sa propre histoire, va compter. S'il n'y avait déjà pas d'espace, l'enfant qui arrive fait comme effraction et convoque à le créer, à sortir des dyades et des fusions précédentes. Tout se joue dans la capacité des personnes à se laisser travailler par ce mouvement de vie qui permet la plupart du temps de transmettre de nouveau ou de rétablir la structure de la tiercéité. Si la privation d'altérité a été trop grande, les plus graves dysfonctionnements se feront jour. Des symptômes feront appel à chaque génération pour la rétablir, ce qui peut demander jusqu'à trois ou quatre générations.

L'histoire généalogique

L'inconscient transgénérationnel est ce lieu psychique, émotionnel, imaginaire qui porte la carte relationnelle des générations précédentes, leur capacité ou non à intégrer l'écart/différenciation comme vital. C'est une matrice inconsciente plus ou moins « incestueuse ». Dans un travail de psychanalyse transgénérationnelle, c'est

le lieu d'arrêt de la transmission qui cherche à être dénoué. Un lieu de fixation à une personne, à une génération, relié à des événements tragiques, traumatiques – deuils non faits qui ont sclérosé le mouvement de différenciation inhérent à la vie de l'être parlant et désorganisé la structure de la transmission.

L'intergénérationnel suppose l'inscription des liens entre les générations.

C'est l'intégration psychique de la naissance et la mort comme événements historiques délimitant l'incarnation d'un sujet unique, nommé, singulier, irremplaçable. Chacun sa place. L'intergénérationnel s'ouvre avec un récit, une transmission de ce qui a été (qui ne recouvre pas absolument la vérité, mais dit une histoire – histoire aussi du désir qui circule – dans laquelle le petit humain qui arrive prend place).

Tout événement généalogique est l'opportunité de reprendre le travail inachevé. La structure de la transmission et le processus d'humanisation sont d'une certaine façon inscrits en chacun, encore faut-il que quelqu'un la redise, la révèle. La séparation d'un couple avec enfants est un de ces événements, d'autant s'il y a eu mariage donc divorce. La séparation vient résonner avec les commencements : Commencement du couple – commencement de la famille.

Une relecture possible.

Réexaminer ce qui a présidé à ce que ces personnes deviennent ensemble parents, et sous quels auspices inconscients la procréation a eu lieu. Avec qui est fait l'enfant inconsciemment ? Quelle place prend-il dans l'histoire inconsciente des sujets, dans leurs liens avec leurs propres parents ? Quelle est la structure inconsciente de la filiation à ce moment-là ? Ces réponses peuvent éclairer les enjeux autour de : à qui appartient l'enfant ? Ou au pire comme ici : qui n'en veut toujours pas ?

Est-ce que la filiation s'est établie dans une tierceté, signe d'une sortie de l'inceste ou non ? On peut faire l'hypothèse que pour Genia, la mère, cet enfant Aliocha prend place inconsciemment dans une relation incestueuse avec la mère, marquée par la haine qui n'a pas trouvée à faire chemin de séparation. Le dégoût qu'elle a pour son accouchement, pour cet enfant pourrait en être le signe. Comment pourrait-il être un autre dont on prend soin, alors qu'il n'a vraisemblablement été qu'un objet lui permettant de se séparer de ce corps honni. Pourquoi tant de haine dans cette branche maternelle ? Et où est le père ? Que lui est-il arrivé ?

Du côté de Boris, rien ne se dit de sa propre filiation, il semble être orphelin, depuis quel âge ? Et dans quelles circonstances ? Il est encore comme un enfant, père social sous emprise des diktats religieux, mais n'arrivant pas à accéder à sa paternité émotionnelle et sentimentale.

L'une et l'autre n'ont pas pu être fille et fils. Ils ont été des enfants, comme des objets. Et d'ailleurs ils n'ont apparemment tous deux plus de relation avec leur famille. Coupure subie ou choisie ? Pour Genia, était-ce le seul moyen pour exister ?

Aliocha est lui « un enfant des limbes » pas encore né. Pris dans la matrice inconsciente transgénérationnelle, non situé dans sa généalogie, ne pouvant même pas trouver point de chute chez sa grand-mère, ni déclencher la parentalité (à savoir le lien) chez ses parents. Y a-t-il des deuils non faits d'enfants ou d'hommes dans les branches maternelles et paternelles ? De quel deuil non fait son prénom est-il porteur ? (cf. Aliocha, prénom d'un des Frères Karamazov – héros sur lequel se reporte le chagrin de Dostoïevski à la mort de son fils).

Ultimement, il ne peut prendre existence qu'en disparaissant, créant un espace, un manque. Il faut bien que quelqu'un crée du manque, quand le fantasme qu'il ne manquerait de rien envahit tout. Une trouée dans la transe dans laquelle les parents sont pris. Une transe matérialiste, sans aucun espace autre.

Personne n'a pu soutenir ce couple dans la reprise de leur histoire personnelle et généalogique pour la mettre en perspective et en recevoir le récit de ses impasses. Cela aurait pu permettre de différencier la séparation du couple – ce qu'elle dit des carences affectives des partenaires, et leur responsabilité de parents. Cette relecture aurait peut-être permis de faire évoluer leur parentalité respective à la faveur de cette séparation car ils n'ont pas pu adopter leur enfant. Le travail d'accompagnement aurait pu tenter que l'adoption de l'enfant réel ait enfin lieu, tirant profit de cette séparation des corps pour qu'un espace se crée pour le corps d'Aliocha.

Mais Genia et Boris, ne se sentent tragiquement parents que par la disparition et l'éventualité de la mort d'Aliocha qui devient alors leur enfant. Là où sa naissance n'avait pas fait acte, c'est son éventuelle mort qui le fait entrer dans la généalogie et les rends ultimement parents dans un deuil impossible, puisque le corps a disparu et seule son image reste éternellement sur les affiches ou l'écran du smartphone. Le lien vivant n'aura pu se créer, et son sacrifice est vain puisqu'ils ne sont pas transformés par l'épreuve, chacun repart dans son enfermement et sa solitude et n'accède toujours pas à une maternité ou paternité vivante dans laquelle ils pourraient eux-mêmes recevoir quelque chose.

Le nouage avec la grande histoire

L'humanité est naturellement une espèce sociale.

L'histoire d'un sujet, se construit avec à la fois l'histoire généalogique dans laquelle il arrive, et avec la grande histoire de l'époque, du territoire, de la société contemporaine à sa naissance. C'est un nouage complexe et singulier.

« Ce qui fait société, ce ne sont jamais les rapports de parenté, même dans les sociétés tribales, ce sont les rapports politico-religieux. Ils englobent tous les systèmes et parenté et leur octroient une identité et une unité communes. » Maurice GODOLIER, anthropologue

Ce n'est pas la famille qui fonde la société, c'est la société (et la science aujourd'hui) qui induit l'organisation familiale. Leur mutation change les formes d'organisation

autour de l'enfant et de la vie du foyer. La révolution industrielle a provoqué le déclin de la paysannerie et des familles – communautaires et a vu se développer la famille nucléaire, de type bourgeois et urbaine. La guerre de 14-18 et le départ massif des hommes à la guerre ont déclenché l'émancipation des femmes qui ont pris le relais des hommes aux champs et à l'usine. La libération sexuelle des années 70 a ouvert la disjonction entre sexualité et conjugalité et la visibilité aux couples homosexuels sortis de la clandestinité. La possibilité du divorce pousse à inventer d'autres formes de fonctionnement : familles dites « recomposées », création pour l'enfant de deux lieux de vie. L'avancée spectaculaire de la science et des techniques de procréation assistée ouvrent des possibles non encore vus. La révolution numérique favorise un certain nomadisme des couples et des familles. Le statut de l'enfant a radicalement changé, d'un enfant force de travail, source de revenu à un enfant individu, un enfant ayant des droits et à un enfant auquel on aurait droit.

La question fondamentale porte sur le lien entre cette cellule-foyer et la société. Les parents sont-ils soutenus par le discours social dans leur travail d'élever l'enfant, de lui transmettre les fondamentaux de l'humanisation – processus jamais acquis, toujours à reprendre à chaque génération et sous une forme adaptée à l'époque ?

Nous voyons dans le film le choc sociétal dans lequel se déroule l'histoire de ce couple et de cet enfant particuliers : un schisme énorme entre une société collectiviste où l'individu doit laisser le pas au collectif et une société individualiste dans laquelle le collectif n'a pas d'existence. Eternel conflit entre liberté et bien commun – droits versus devoirs. C'est le passage d'une société de type rural – communautaire à une société de type urbain – à petite cellule familiale. La tragédie se déroule sur fond de guerres lointaines. Mais que s'est-il passé aux générations précédentes, comment ont été vécus la révolution, le stalinisme, les purges, le goulag, l'oppression, la pauvreté ? Quels traumatismes ? Quelles pertes ?

La mère vit une sorte d'exil, une honte de ses origines. Elle a fui sa famille pour faire une ascension sociale et financière. Le père est sous emprise de la religion et de ses normes, ayant sûrement fait consolation, le laissant passif. Nous retrouvons là les principaux thèmes qui traversent les histoires généalogiques : les guerres, l'exil, les transformations sociétales, la place de la religion, l'organisation des formes familiales, croisés avec les questions personnelles touchant à la sexualité, à l'amour. Ce nouage demande à être pris en compte pour comprendre l'histoire d'un sujet, de sa famille et de ce qui peut exploser au moment de la séparation et des décisions à prendre pour l'enfant. La séparation du couple et la question de la place de l'enfant font ré-émerger des *traces – non inscrites dans l'histoire*. Un sujet qui va bien est un sujet qui a pu aussi inscrire son récit de vie avec ses aléas, dans l'histoire contemporaine, un nouage entre psyché et réel du temps.

Mais cette société russe est en panne de transmission, organisée sur un déni de réalité et des souffrances passées. Un monde ancien disparaît dans le mutisme de l'impensé. Sans doute la violence est à la hauteur de ce mutisme. Ça crie ! Et personne n'entend, sauf cette équipe de bénévoles, et quelques personnes qui

tendent la main comme ils peuvent. Mais cela n'a pas permis de penser ensemble, n'a pas fait acte de parole. La haine n'a pu se convertir. Mais un écart a tout de même été créé, une mise en mouvement, la préoccupation parentale a été sollicitée.

3. L'ORIGINE NE FAIT PAS UN DESTIN : LA PART DU SUJET

La malédiction est le résultat de ce mutisme, de cet impensé. Ce qui ne peut ni se penser, ni se parler passe à l'acte. Ici le passage à l'acte c'est l'abandon. Le symptôme c'est la détresse de l'enfant.

La malédiction traverse les générations. Le langage commun parlera de répétition dont une personne peut se plaindre, je préfère parler de fixation inconsciente à une figure dans les générations précédentes dont on peine à se différencier. Fixation, qui ne permet plus que la génération se déploie avec la place singulière et unique de chacun. La parole est figée, pas d'écart.

Ce processus de la malédiction n'est pas un déterminisme implacable qui s'abat sur l'enfant, comme nous le laisserait à vivre le cinéaste. Il est le résultat d'une transmission mal-dite, d'un manque d'écart, d'une distorsion dans la structure de la généalogie. C'est un effet, ce n'est pas la cause. La cause c'est « la faute » faute d'écart, faute d'amour, faute de tiers, faute de mère, faute de père ; transgression des lois fondatrices de la condition humaine: interdit du cannibalisme, de l'inceste, du meurtre-interdit de « manger de tout ». Une promesse n'a pas été entendue : « Va vers ta vie ».

Un récit nous raconte ces processus

La Genèse qui se présente comme une grande saga généalogique, les processus de la malédiction et du retour de la bénédiction nous y sont narrés. Ce qui est très intéressant et conforme à la réalité humaine, dans ce récit mythique, c'est que la filiation – qui ne se réduit pas à une génétique mais est l'inscription dans un réseau de liens – n'est pas donnée d'emblée, elle se construit et est reprise si besoin est. Le premier mot qui nomme une place est le mot *frère* avec l'épisode Caïn et Abel – Aliocha est à la place d'Abel – suivi plus loin dans le récit du mot *fil*s avec la naissance de Seth, le troisième enfant d'Eve et d'Adam qui peut naître désigné. Cette désignation est permise alors qu'une longue succession de patriarches organisent le déni, compensent, construisent dans la matérialité, et qu'un patriarche Lémek (issu de la lignée de Caïn) se retourne vers son inconscient pour prendre la responsabilité de sa propre transgression en écho aux transgressions passées. Une remise en ordre, non pas d'un ordre moral, mais d'un ordre symbolique. Les mots *père* et *mère* apparaissent plus tard, avec ceux d'*épouse* et d'*époux*.

La malédiction n'y est jamais présentée comme une punition, mais comme l'effet d'une transgression, d'un écart non inscrit, d'un maintien dans le fantasme incestueux d'une totalité possible. Et les symptômes en sont soit la stérilité, soit la mort des premiers nés, soit la disparition du féminin, soit un désastre, soit le silence

du Grand Autre, soit plusieurs de ces symptômes. Car, c'est le symptôme qui signale que le chemin n'est pas celui-là ! Et le premier symptôme c'est le meurtre d'un enfant, Abel. En cela ce film est assez archétypal et pourrait aussi poser la question : que fait-on des transgressions passées collectives ou individuelles pour que l'enfant ne soit pas tué ? Que la génération descendante ait une place d'à-venir.

La bénédiction arrive par l'engagement de certains protagonistes dans une opération de retournement (en hébreu faire Teshouva) sur leurs propres actes : Caïn-Lémek ; de dé-fusionnement des figures tutélaires : Abraham et Sarah, de sortie de la possessivité : Abraham et Isaac. La résolution à l'issue de tous ces processus est la sortie de la matrice transgénérationnelle, la sortie de l'inceste : c'est la naissance d'Emmanuel placé dans sa généalogie à son exacte place, non objet du désir parental, recevant une vie donnée car transmise.

« Chaque enfant est aussi déterminé à ne pas l'être. Potentiellement unique, différent et irremplaçable et l'enfant ou l'adolescent porte en lui une enclave de liberté et d'inattendu. » F. ANSERMET, psychiatre-psychanalyste.

L'inscription d'un écart

Dans tous les cas, c'est l'inscription d'un écart qui va permettre de faire évoluer le lien et de voir apparaître l'altérité dans une parole adressée : « Suis-je responsable de mon frère ? ». Ici, ce pourrait être : « Suis-je responsable de mon fils ? ». C'est cet écart que produit Aliocha en partant, en faisant ce choix-là plutôt que de subir l'abandon. Une position qui était imprévisible pour ses parents qui ne voyaient pas en lui le sujet qu'il se révèle être. C'est ce que nous constatons dans la clinique transgénérationnelle, non pas une réparation, non pas un rejet, mais une intégration de la place généalogique dans sa complexité. Un sujet qui fait de son histoire autre chose qu'une malédiction : un pas de côté, une invention.

À tout moment, une situation désastreuse peut être reprise dans la parole afin que la dimension symbolique de la transmission fasse son œuvre. C'est ce qu'un autre installé dans la parole peut soutenir en ne désespérant pas d'elle et de ses effets qui échappent et ne sont pas conformes à ce que l'on voudrait.

Les pistes que nous pourrions explorer ensemble prennent en compte la perspective transgénérationnelle de la psyché. La relecture de l'histoire du couple et de leur parentalité devrait pouvoir inclure l'analyse de la place de chacun dans sa généalogie et dans son époque, pour aider les personnes à se décoller de leurs crispations et droits individuels et leur donner un souffle nouveau dans l'exercice de leur parentalité au service de l'évolution de chacun. Sans oublier, le pari fait sur la capacité d'évolution du sujet humain paradoxalement déterminé à être libre et dont l'évolution s'inscrit dans le temps long de la transmission.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

MODÉRATRICE : DALILA ZANE, MAGISTRATE

JOËL CLERGET, PSYCHANALYSTE : On peut se demander à travers le film et à travers la clinique, dans l'absence qui est absent ? Vous le tricotez dans le transgénérationnel mais on peut entendre aussi dans le « trans » ce qui se met en travers ou de l'autre côté. Une des forces du film c'est de se situer dans un contexte historique donné même si cela n'annule pas sa portée universelle.

ANNE-SOPHIE BORDES, AVOCATE : Si on est replacé dans son histoire le droit resurgit et la perspective est toute autre. C'est une manière de réduire l'idée qu'on aurait tous les droits.

ANDRÉE HERBIN, PSYCHANALYSTE TRANSGÉNÉRATIONNEL : Il est important de s'ouvrir à cette perspective là, cette écoute là, même si on ne dit rien on va peut être recevoir un récit sans être trop fixé sur la problématique, c'est comme s'il fallait se remettre soi-même dans sa propre place généalogique, dans la structure de la filiation et accueillir les gens dans sa structure y compris dans la place où ils ne sont pas.

A.S.B. : Comme avocat, c'est très important. Cela nous permet de dire à nos clients de resituer leur enfant au sein de leur famille et de ce fait ce n'est plus seulement votre droit à vous mais c'est aussi le droit de votre enfant au titre de l'ensemble de sa famille. Donc vous ne pouvez pas le priver de ce droit là parce que lui même est une jonction entre deux familles différentes.

CHRISTIANE MORAND, ORTHOPHONISTE : À la scène finale ce qui déclenche cette crise parentale c'est précisément au moment où se discute le test génétique. C'est-à-dire le risque de redonner le point de jonction qui signifierait « parents ».

A.H. : Il y a derrière beaucoup de deuils qui ne sont pas faits, des morts, la guerre. On peut se poser la question : Aliocha à la place de qui est-il ? Quand je parle d'« enfant des limbes », c'est cela, ce n'est pas seulement qu'il flotte mais qu'il ne peut pas s'incarner. Parce qu'on ne lui donne pas la désignation qui le lui permettrait. Est-il à la place de quelqu'un d'autre ? Si on le met à sa place, dans la perspective trans-générationnelle il y a quelque chose qui va pouvoir se reconstituer. S'il y a une place qui n'est pas reconnue, la disparition du corps peut faire penser aux corps qui n'ont pas été retrouvés, identifiés ; en Sibérie par exemple. Donner une réalité, une inscription historique à cet enfant, entre une date de naissance et une date de mort, peut ré-ouvrir une béance qui pour l'instant est derrière et colmatée dans un déni, un non-dit. Ce serait en même temps le prix à payer mais qu'ils ne peuvent pas assumer car ils s'effondreraient totalement. Ces parents sont déjà des personnes détruites qui s'accrochent désespérément à des tas de choses.

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, PSYCHANALYSTE : La destruction dont tu parles, le film le fait apparaître à travers ce désert, les bâtiments que j'avais mis en correspondance avec le désastre de la séparation, pour l'enfant que l'on cherche au milieu de ces décombres. Je trouvais que c'était une métaphore d'autant plus que, après la morgue, on passe tout de suite aux images de reconstruction. L'appartement a été vendu, on est dans la chambre de l'enfant, on arrache les tapisseries pour faire quelque chose de nouveau. Il ne faut pas oublier le contexte historico-politique de la Russie et de tous les peuples (Ukraine, Tchétchénie, etc.) qui se sont séparés et qui s'affrontent avec violence.

A.H. : Je renverse la proposition, le désastre ce n'est pas la séparation c'est le résultat et la façon dont cela se passe. Nous sommes d'abord des êtres de société, l'individu c'est quelque chose de récent.

B.D. : Ce que tu nous fais entendre, c'est que ce qui arrive est de fait le résultat de l'histoire plus grande.

A.H. : Il y a ce nouage à ne pas oublier, car on pourrait se focaliser sur la seule histoire du sujet ou la seule histoire de la société. Il faut essayer de penser une complexité et d'ouvrir un champ pour penser l'histoire d'un sujet. Evidemment la dimension spirituelle qui est là aussi. La voix apophatique n'est pas la voix du néant, c'est la voix de la négativité, c'est le discernement qui permet de ne pas prendre une image pour l'absolu, c'est la voie de Maître Eckhart. Même s'il a dit ce mot de négativité, il est doublé par quelque chose. Il y a chez lui aussi un travail pour sortir de l'absolu y compris de l'absolu de l'apocalypse.

C.M. : Ce film, si on pousse plus loin, serait uniquement la lecture des effets, donc d'un jugement, en lisant les effets dans le corps dans une société de ce que serait ce manque de parole, de liens, et qui produit soit la fusion soit l'exclusion.

A.H. : Les choses sont inscrites. Les reprendre et les réélaborer change tout.

DOMINIQUE FAUCONNIER : En vous entendant, des images remontent, la plupart du temps ces adultes qui ne sont pas situés en processus de destruction, ils sont véhiculés (en voiture). Par contre ceux qui marchent sont ceux qui ont conscience du manque, en particulier à la fin quand on cherche celui qui manque, on marche.

A.H. : C'est un film russe, il faut savoir les dégâts cachés dans l'inconscient et dans le conscient des gens par le régime stalinien où il y a une abrasion totale de la pensée et de la parole. On arrive dans ce champ désastreux. Dans certaines situations cliniques il y a aussi en arrière-fond ce champ désastreux avec les effets des guerres etc.

J.C. : On vient d'évoquer la scène où juste après la morgue, on se retrouve à l'intérieur de l'appartement. N'oublions pas qu'il y a deux femmes enceintes dans ce film. C'est dans la réfection du lieu de vie que se construit un nouvel espace de vie pour d'autres.

ALICE PERRY, AVOCATE : Effectivement à propos de la question de la répétition qui a été évoquée, je rencontre une personne qui veut être autorisée à reprendre des liens avec ses petits enfants à cause de difficultés relationnelles avec sa fille. Difficultés très fortes,

liées à des difficultés familiales relationnelles anciennes qui resurgissent. On assiste aussi à des problèmes d'intrusion de la mère qui exige d'être reconnue comme grand-mère, dans le milieu professionnel de son gendre et dans la vie familiale de sa fille.

A.H. : De fait elle est grand-mère, ce qu'elle n'a pas c'est le lien avec ses petits enfants ce qui est très éprouvant et on peut entendre qu'elle veuille les voir. En fait si elle est grand-mère c'est par la naissance de ses petits enfants. C'est un fait ce n'est pas un droit. C'est la transmission qui l'a rendue grand-mère il faut garder cet écart, ce décalage entre le fait d'être grand-mère et le désir d'avoir une relation avec eux. C'est la vie seule qui l'a rendue grand-mère. Il ne faut pas rentrer dans cette absence d'écart entre les deux. On ne peut pas répudier, renier ses enfants comme dans le film où ils ne peuvent pas renier Aliocha. L'important est la structure de la filiation dans laquelle on est. On n'est jamais dépossédé de son statut dans la filiation.

AVOCATE : Dans les dossiers d'assistance éducative cela ne suffit pas que nous, avocats, on leur dise leur statut de parent ou grand parent, pour eux il faut absolument que ce soit le juge, une représentation de l'état qui le leur dise.

DALILA ZANE, MAGISTRATE : Pour avoir été précédemment avocate avant de devenir magistrate, je reconnais que les gens attendent que ce soit le juge qui leur dise. La parole de l'avocat et la parole du juge n'ont pas la même importance y compris symboliquement. Le même discours n'est pas entendu de la même façon.

ISABELLE BECK, AVOCATE : Mon expérience de procédure qui vise à ce qu'un grand parent sollicite un droit de visite tourne essentiellement autour de problématiques sur le plan familial. La position que j'ai vue le plus souvent c'est essentiellement une position de protection qui est adoptée par les parents pour leurs enfants vis-à-vis de dysfonctionnements dont ils ont eux-mêmes soufferts. Dans ces situations la demande des grands parents est rejetée par la justice tant qu'ils n'ont pas fait un travail de conscientisation de leur propre dysfonctionnement. Il serait dangereux de les mettre en contact avec leurs petits enfants.

M.L. : Comme JAF je constate que l'enfant est un prétexte et qu'il s'agit d'un conflit entre les parents et les grands parents. Comment imposer des grands parents aux petits enfants alors que le lien ne s'est pas fait entre les parents et leurs propres parents ? Il faut commencer par là. Il y a du travail à faire en amont. Que peut-on dire à une mère qui abandonne son enfant ? Quand il y a déclaration d'abandon, et qu'il y a écart entre le fait et le droit.

A.H. : Pour abandonner il faut être une mère sinon on le tue. L'acte d'abandon est un acte de don à une autre – femme ou institution – d'un enfant que l'on se sait incapable d'élever. C'est un acte maternel extrêmement puissant.

M.L. : La déclaration d'abandon est faite par le tribunal et ce n'est pas la mère qui le prononce. Comment peut faire un enfant qui a vécu cet acte d'abandon par sa mère biologique ?

A.H. : C'est la question du récit, mais ça peut être parlé, ça peut être pensé ensemble mais on ne peut pas réparer l'irréparable, ce qui a été vécu en amont. On cicatrise simplement et les jours de grand vent ça fait mal. Dans l'accompagnement on peut aller non dans la réparation mais dans la symbolisation et la place du juge en tant que figure paternelle est importante symboliquement. On ne peut pas raconter une histoire qui n'a pas eu lieu.

J.C. : Chacun tient à son récit tel qu'il l'a monté dans sa propre perception et qu'il tient pour vrai, pas seulement réel. Ce doit être très compliqué pour les juges parce que les parties arrivent avec des arguments aussi frappants d'un côté que de l'autre, avec des convictions inébranlables. Cela pose la question : dans quel type de récit quelqu'un s'est-il approprié son histoire et s'est même construit avec ce récit ? Où est la place de l'expertise psychologique dans le judiciaire ?

M.L. : Quand on fait appel à un psychologue cela veut dire que l'on a un regard autre sur la situation (en lien avec notre travail en pluridisciplinarité). De plus une expertise psychologique donne lieu à un écrit qui est communiqué à chacune des parties et les personnes peuvent y réagir et apporter des preuves et des contradictions dans le respect du contradictoire. C'est essentiel pour le respect du droit des gens. Il faut faire du sur-mesure tout le temps et l'expertise psychologique nous aide à faire du sur-mesure.

D.Z. : Les problématiques des régions ne sont pas les mêmes à Lyon ou dans mon département plus rural. Nous avons beaucoup moins de résidences alternées parce que beaucoup de personnes sont sans permis, ou sans véhicule ou sans transport en commun. La mission du juge est justement d'ajuster à chaque situation concrète ce qui lui apparaît le mieux pour l'enfant.

D.F. : Dans ce film, dans sa dernière marche Aliocha s'arrête sur la bande de protection qui est à terre, et finalement il la lance vers le ciel.

D.Z. : Ce ruban fait aussi référence au ruban que l'on met autour d'une scène de crime.

A.H. : Il est autour d'un arbre : l'arbre qui est au centre du film. Pour moi la généalogie est au centre de ce film, le centre de la transmission. Il y a sur tous les plans, un problème de racines, individuelles et collectives. Où sont les racines ? Est-ce que l'on peut les rechercher dans la structure de ce qui nous fait humain plutôt que dans le passé ?

L'enfant accueilli dans la parole

Le corps de l'enfant « divorcé »

L'enfant accueilli dans la parole, est-ce que le corps parle ?

JOËL CLERGET, PSYCHANALYSTE

« Que de plaisir, point trop n'en faille,
faute de quoi peine commence,
n'a proprement de signification qu'éthique. »

Jacques LACAN, argument au séminaire
L'éthique de la psychanalyse.

1. ACCROCS DANS LE TROUSSEAU PSYCHIQUE

« Quand j'ai divorcé, j'm'ai r'trouvé tout seul », dit un enfant de sept ans confronté à la séparation de ses parents. Où se trouve-t-il alors ? En quelle dimension spatio-temporelle erre-il ? Quand le tissu familial est affecté d'un tel accroc, comment un enfant est-il concerné dans son corps ? Comment le tissu symbolique peut-il être atteint et déchiré ? De quel enfant s'agit-il ? Quel est l'enfant dont on cherche « où il est » ? Qui est cet enfant dont le lieu d'être est incertain ? D'où vient-il ? De quels désirs croisés ou conflictuels ? Et, une fois qu'on l'a retrouvé, où donc le mettre ?

Parler d'accrocs dans le trousseau psychique d'un enfant, c'est parler de ce qui peut affecter le tissu de ses relations réelles, imaginaires et symboliques avec les autres, le monde et soi-même. Les accrocs affectent la texture même d'une vie. C'est parler de ce qui déchire le tissage des liens s'établissant sur la chaîne des générations, traversée des fils de trame que constituent les rencontres se faisant au fil d'une vie. C'est ainsi que sans cesse sur le métier des mots nous remettons notre ouvrage. Un accroc est une déchirure faite dans un tissu par quelque chose qui accroche. On connaît des accrocs de santé, comme des accrocs au règlement. C'est aussi une atteinte regrettable ou un incident aux conséquences fâcheuses sur la trame d'un chemin de vie que l'on espère parfois être sans accroc, sans anicroche, mais pas sans histoire. Dans « Faute d'amour », Genia parle de l'accroc en racontant à son amant le récit de la trame de sa vie au sein de laquelle s'est conçu Aliocha. Née d'une mère « méchante garce solitaire », sans tendresse et sans mot gentil, une femme « se retrouve en cloque bêtement. » Elle dit : « Je voulais tellement pas de lui » et « J'ai cru mourir en accouchant. Ils m'ont ranimée. Je ne pouvais pas le regarder. » Comment se remettre de ce trauma qui consiste à se voir mourir au moment même de la naissance de son enfant, à sa mise au monde ? Auparavant, alors que la coiffeuse lui dit qu'elle veut garder son enfant comme un petit ange, elle évoque un ange avec des épines. « Il m'a déchirée à la naissance » dit-elle. Tous ces accrocs n'empêchent

pas la conception d'un être qui s'accroche à la vie plus que de raison. L'amant lui dit alors : « On ne peut pas vivre sans amour. » Dans la lenteur et la longueur de cette scène où elle se confie, nue contre lui, elle relate à son amant, non pas ce qu'ils vivent ensemble, mais ce qu'elle a vécu, elle, avant de le connaître, lui. Genia raconte sa vie à son amant aux fins de tisser ce qui, relevant de la trame inconsciente, permet d'entretenir la chaîne des associations au fil, parfois ténu, de l'énonciation.

Se dire, au retour de l'autre, s'accomplit ainsi depuis l'Odyssée au moins. Claudio Monteverdi a bien mis en musique cette voix de la natalité dans « Le retour d'Ulysse dans sa patrie ». Ce mouvement implique le retour d'un homme marié à sa Terre, à sa Patrie, à son épouse Pénélope, célèbre dé-tricoteuse de nuit, laquelle faisait plus que des accrocs dans la tapisserie puisqu'elle en détissait la trame au cours de chaque nuit. Eurynomé, l'intendante, conduit Ulysse et Pénélope dans leur chambre en « les laissant au bonheur de retrouver leur couche et ses droits d'autrefois ». (Odyssée, XXIII, 298). Et au vers 300 du Chant XXIII, pendant que tous les autres dorment, il est écrit : « les deux époux goûtaient les plaisirs de l'amour, puis les charmes des confidences réciproques. Elle lui racontait, cette femme divine, tout ce qu'en ce manoir, elle avait enduré ». Le retour est dans cette double passe, si j'ose dire : ils font l'amour et, comme de vrais amants, se racontent leur histoire. Car aimer, c'est se dire. C'est dire la perpétuelle naissance de l'amour qui fait sortir de soi. Le natal, ce n'est peut-être pas tant l'amour que la force intemporelle d'aimer. On ne se contente pas de célébrer quelques retrouvailles. On va ensemble au silence de l'inédit, de l'inouï, porté à son enfance et à son aube de jour naissant. Ainsi le transfert, en psychanalyse, n'est pas fait de seuls retours et retrouvailles. Il consiste à faire des retrouvailles dans la nouveauté sans cesse renouvelée de ce que l'amour induit et permet. Cette liberté passe par une libération du souffle, par des retrouvailles avec les jouissances de la vie, le goût de vivre et la joie d'exister. Bref, la psychanalyse ne vise pas seulement une sublimation. Elle est une création.

La scène avec l'amante enceinte commence au supermarché par ces mots, d'elle : « Pourquoi tu me racontes rien ? ». Chez elle, il semble en faire plus que chez lui. Il la regarde de dos buvant un verre d'eau. Il vient à elle. Elle s'esquive en disant : « Attends ». Elle va vers la chambre et d'un geste preste quitte sa robe. Ils font l'amour. On la voit ensuite, émue, mais inquiète aussi quant au devenir de leur relation : « Tu vas pas nous abandonner ? ». « Je suis là avec toi » lui dit-il. « Nous deux c'est pas pareil ! J'ai jamais été aussi bien avec quelqu'un. » Elle lui demande combien il a connu de femmes. Il répond : « J'ai faim ».

« J'ai commis l'irréparable. Je lui en veux et je m'en veux » dit Genia à son amant, père d'une jeune fille de 17 ans vivant au Portugal. De fait, la venue d'un enfant bouscule la trame du monde. « Tu m'aimes vraiment ? » dit-elle. « Viens » lui dit l'homme. L'on retrouve là l'incommunicabilité qui fait la relation entre homme et

femme dont parlait Charles Baudelaire ¹. La musique alors en ses mouvements et en ses repos scande et rythme leur intimité renouvelée.

L'enfant divorcé de soi-même n'est pas seulement voué à un clivage. Il est livré à une scission, à un déchirement, à une déchirure au sein même de son être incarné. Il est concerné dans son corps par un tel accroc dans son trousseau psychique. S'agit-il de réparation ? Mais alors elle ne pourrait se situer que sur un fond d'irréparable, se penser et se poser que sur le fond d'un irréparable. S'agit-il d'une reprise au sens d'une réparation faite à une étoffe déchirée, car l'étoffe de son être corporel est bel et bien déchirée. Reprendre veut dire raccommoder. Certes raccommoder signifie réparer du linge à l'aide d'une aiguille et de fil. Sur le fil des générations, les accrocs sont nombreux et inévitables. S'agit-il encore de réconcilier ou que des parents se réconcilient ? Certes non. Pourquoi voudrions-nous rabibocher des personnes qui se détestent, se mésestiment, ne se supportent pas, ou tout simplement ne désirent plus vivre ensemble ni se parler. La déchirure majeure n'est autre que le dénigrement de l'autre, la mésestime, l'invalidation perpétuelle, la perversion de la parole.

L'accroc concerne aussi la dimension du lieu qui circonscrit le paysage de la vie d'un enfant ². Un divorce est un événement dans la spatialisation et la temporalisation de notre être au monde. Il s'agit là de notre paysage-milieu, dont la permanence établit notre être en voie d'existence dans la mouvance des relations, un lieu d'être pour l'existant qu'est un bébé, lieu relationnel et milieu de vie, espace et relation.

Dans une séparation, qu'un enfant puisse assimiler sa propre situation à celle de divorçant ou de divorcé n'est pas très étonnant, du fait du jeu des identifications, au sens où résonne en son espace psychosomatique, les effets et les ondes de choc de la séparation conjugale – et les conflits qui l'émaillent, selon la nature de ces conflits et la violence de leur expression. Au sens aussi où un trauma n'est pas fait seulement d'invasions, chocs, vols et violences subis. Un trauma peut se constituer du fait des graves défaillances de l'entourage familial, du fait des carences de l'environnement.

Ainsi, Aliocha, nommé, disparaît au point exact où, pour ses parents, il n'a jamais vraiment existé, jamais compté pour eux. L'à-venir était obstrué dans l'œuf, toute espérance étant défaite. Car ses parents sont dérangés par sa venue au monde – mais en quel monde ! – non pas qu'ils soient particulièrement dingos – ce qui, du reste, n'empêche aucunement d'être parent –, mais dérangés par le trop de réel d'un être qui ne peut pas, du coup, être leur enfant.

1. « Dans l'amour comme dans presque toutes les affaires humaines, l'entente cordiale est le résultat d'un malentendu. Ce malentendu, c'est le plaisir. L'homme crie : « Oh ! mon ange ! » La femme roucoule : « Maman ! maman ! » Et ces deux imbéciles sont persuadés qu'ils pensent de concert. » – Le gouffre infranchissable, qui fait l'incommunicabilité, reste infranchi. » Charles BAUDELAIRE, *Mon cœur mis à nu*, XXX, Œuvres complètes, Gallimard, p. 1289-1290.

2. Joël CLERGET, *Corps image et contact. Une présence à l'intime*, Érès, 2014.

La prégnance des portraits et des visages dans le film traduit combien un trauma affecte toujours notre visage en défrayant le pays-visage de notre humanité partagée. Un trauma peut laisser un être sans figure au sens où il le défigure. Quand l'enfant pleure dans la salle de bain, on voit son visage déchiré et déchirant, criblé d'accrocs insurmontables, à en pleurer nous-mêmes. Cliniquement, il s'agit de ne pas vouloir à tout prix représenter l'irreprésentable, l'indécidable en tant que tel, sinon on s'arrache les tripes. Cet indécidable nous tient en haleine tout au long du film. Il ne trouve point d'issue imaginaire ou réelle. La parole, créatrice de relations et séparatrice des êtres, opère en tant qu'elle articule ce qui a portée de naissance dans le fil de la génération. Énoncer, tenter de le faire, c'est, avec un Autre, ne pas renoncer à ce que parler veut dire, s'affronter aux tourments du retour du trauma. Dure, dure épreuve, celle du vivant qui se bat avec les monstres et tente de déjouer les attaques mortelles, celles des viols, agressions, méchanceté, crimes et abus, par-delà toute correspondance avec quoique ce soit de déjà connu. Pareil ressac mêlé de honte et de culpabilité peut terrasser à vif dans la douleur d'exister. Une telle intensité de douleur, actuelle ou potentielle, paraît, à certains moments, plus effroyable encore - elle peut faire terriblement peur par l'effroi qu'elle convoque -, que la situation de survie trouvée dans « l'omission » de ce qui a été vécu. Il ne s'agit pas exactement d'oubli ni de refoulement, mais de cette « omission » par laquelle quelqu'un essaie de se mettre à l'abri du retour des lésions endurées et subies.

2. OÙ EST L'ENFANT ?

Ne cherchez pas trop loin. Tout d'abord, et avant tout, il est dans le ventre de sa mère de naissance. Ainsi que nous-mêmes le fûmes aussi. Donald Winnicott, au début de « La nature humaine »³, se demande : « Où l'enfant peut-il être trouvé ? ». Sa réponse est la suivante :

*« Le corps de l'enfant appartient au pédiatre.
L'âme (soul) appartient au ministre du culte.
La psyché appartient au psychanalyste.
L'intellect appartient au psychologue.
L'esprit (mind) appartient au philosophe.
La psychiatrie réclame le trouble mental.
L'hérédité appartient au généticien.
L'écologie se réclame d'un intérêt pour le milieu.
Les sciences sociales étudient le dispositif familial et ses relations avec la société aussi bien qu'avec l'enfant.
L'économie examine les tensions et le stress dus aux besoins contradictoires.
La loi intervient pour régulariser et humaniser la vengeance publique à l'égard des comportements antisociaux. »*

3. Donald WINNICOTT, *Human Nature*, Free Association Books, 1999, p. 7, Traduction personnelle.

L'on entend, par cette énumération, combien un enfant peut être transporté de l'un à l'autre praticien, voire bringuebalé de l'un à l'autre et du coup, être écartelé.

L'espace délimité par un topo, une maison par exemple, ne figure pas un simple décor, il définit le lieu où s'inscrit potentiellement une présence. Nous découvrons les différents espaces de vie de l'appartement mis en vente par le couple Boris/Genia qui se sépare dans le regard porté sur les lieux par un autre couple dont la femme est enceinte. C'est du reste la personne de l'agence qui répond aux questions relatives aux surfaces. Et surgit là une première remarque maternelle acerbe sur le garçon : « Il chiale pour un rien », suivie d'une autre : « T'es mollasson, ce matin ». Dans cette scène de la cuisine où elle est prise entre télé et mobile, dans son regard, on voit qu'elle voit le père de l'enfant dans l'enfant lui-même. Cela veut dire que l'enfant n'est pas vu pour lui-même par sa propre mère. De même que, dans la scène chez la coiffeuse, on ne sait pas exactement ce qu'elle regarde et voit à travers la fixité de ses yeux sur le miroir.

La question « Où est l'enfant ? » porte en elle la dimension du lieu, celle du lieu où vivre, celle d'un lieu d'être et d'existence. Bénédicte Descarpentries l'évoquait l'an dernier. Il convient de prendre en compte les dissociations dans la vie des très jeunes enfants dont les distorsions et les perturbations vont rejaillir bien plus tard, et notamment avec leurs propres enfants. Le père pris par la télévision chope l'enfant et va le jeter dans son petit lit. Ainsi le cycle recommence et fait retour l'impossibilité de vivre avec son enfant tel qu'il est. Où donc et avec qui ? Ce lieu est celui d'un appartement dans lequel le divorce conduit à arracher aux murs des peaux de papier peint et à refaire le corps du bâtiment à l'aune de nouveaux habitants. Le film débute sur le projet de vente de l'appartement. Nous le découvrons dans le regard porté par les visiteurs intéressés par l'achat. Les sacs de plâtre ou de ciment serviront à sceller des espaces redistribués – à d'autres satisfactions.

Cette permanence du lieu de vie – non réductible au lieu dans lequel je vis –, mais constituée du lieu qui me permet de vivre, est instituée par l'adresse de qui parle de la séparation au bébé. Un enfant assume les situations de vie par les paroles qui les lui signifient. En effet, il a le besoin de continuer à aimer ses deux parents au lieu même où ils se sont trouvés unis pour lui donner vie, fut-ce à leur insu, par exemple dans la contrariété que cette grossesse (non interrompue, l'enfant est né) a générée chez l'un ou l'autre ou les deux.

Les deux termes de lieu et de lien nous conduisent à deux questions : Où donc ? Et avec qui ? Ainsi qu'à une considération : être là et y être. D'être là avec un autre, nous avons à y être. Les lieux et les liens sont ici dissociés.

L'image inconsciente du corps est faite des lieux où nous vivons et des relations entretenues par le désir de communiquer dans un langage sensoriellement signifié. Dans son image du corps et dans son schéma corporel, un sujet humain est concerné et constitué par des lieux, et ce, à plusieurs titres. Une fois né, il y a, bien sûr, tous les lieux de l'enfance : la maison, l'appartement, l'environnement, la chambre. Mais

chaque lieu façonne aussi, maçonnerie pourrait-on dire, à sa manière, l'image du corps et le schéma corporel, ainsi que leur articulation plus ou moins discordante, plus ou moins harmonieuse. À propos de l'image du corps, Françoise Dolto dit : « À partir du moment où l'enfant se situe dans un lieu, il entre en échange avec un autre. ⁴ » Cette phrase traduit bien l'intimité du lieu et de la relation. Est bien exprimée dans « Faute d'amour » la fonction des fenêtres qui permettent à la fois de regarder dehors et à nous, spectateurs, de voir le visage de qui regarde au dehors.

« En quel lieu sommes-nous quand nous vivons ? » se demande Winnicott dans « Le lieu où nous vivons ⁵ ». Le temps de notre vie, nous le passons bien quelque part, mais où ? « Il ne suffit pas de se dire : que faisons-nous ? Il faut aussi poser la question : où sommes-nous (si nous sommes vraiment quelque part ? où sommes-nous quand nous faisons ce à quoi nous passons, en fait, la plupart de notre temps, à savoir quand nous prenons du plaisir à ce que nous faisons ? » (Ibid. p. 146).

L'ouvert est le lieu de ce qui fait événement dans une vie au sens où le surgissement de l'événement et l'ouverture de son lieu sont un. La question : « Où ? » est fondamentale, parce qu'elle interroge son propre horizon : le lieu d'où je la pose. Elle invoque un lieu d'être et donne un site à ce lieu d'être. La question : « Où ? » met en cause tout système institutionnel. La dimension de lieu – ce peut être la cuisine pour un enfant – est à l'intime de ce qui est le plus proche, supposant toutefois un lointain, une ouverture. Pas de lieu possible sans Ouvert. Il convient, en effet, de ménager un endroit où il puisse y avoir ouverture. Car pour un sujet, où y a-t-il du lieu ? « Il revenait sans cesse à cette idée de lieu. Qu'est-ce que ça pouvait bien être, un lieu, pour Julien ? Il tourna la difficulté. « Ne crois-tu pas qu'un lieu c'est quelqu'un ? » écrit Jocelyne François dans « Comme on parle à la nuit tombée » ⁶. Voilà bien la vérité du lieu. Un lieu c'est une présence. À terme, un lieu c'est quelqu'un.

3. TRACE ET EXISTENCE

Quand rien ne va plus, nous disons parfois : « Je suis une merde ». Nous campons ainsi dans le registre anal. Nous nous identifions alors à l'étron de notre fantasme. « Je suis une petite merde laissée de côté » me disait Johan, en éclatant d'un fou rire grinçant, alors qu'il parlait de sa situation d'enfant perdu dans le divorce de ses parents. Il y a donc une rupture entre l'objet chu où se pose l'exercice pulsionnel et le sujet de la parole. Nous ne sommes pas, comme sujet, les productions que nous laissons au monde. La trace de notre passage ne saurait être seulement excrémentielle. L'on peut dire d'Aliocha qu'il est parti sans laisser de trace. Quand on dit d'un enfant : « Ce p'tit merdeux », on l'assimile à ce que le corps produit (des excréments) et ce qu'il perd pour que, précisément, vive le corps. Le temps de la phase anale est celui où le vecteur excrémental se fait créateur d'objet, par le modelage, le dessin, les arts plastiques, l'excrément-objet étant porté, par la sublimation, à la dignité d'une chose

4. Françoise DOLTO, *L'enfant du miroir*, Rivages, 1987, p. 14.

5. Donald WINNICOTT, *Jeu et réalité*, Gallimard, 1975, p. 144-152.

6. Jocelyne FRANÇOIS, *Comme on parle à la nuit tombée*, Mercure de France, 2005 p. 28.

ayant valeur d'œuvre. Cela s'accomplit toujours dans une relation. Le dialogue des traces se fait en lien avec un interlocuteur. Il s'accomplit chemin faisant.

Si j'insiste sur la prégnance du registre anal, c'est parce qu'un enfant peut être enfermé dans cet indépassable stade par défaut de castration anale de ses parents. Cela ne va jamais sans qu'il en pâtisse gravement. De plus, l'invective de l'un à l'autre parent, dans « Faute d'amour » s'effectue constamment dans cette langue de l'analité. Elle dit qu'il faudrait « un déménageur pour virer tes merdes ». Elle le traite à plusieurs reprises d'ordure. Et lui dit : « Tu m'emmerdes ou tu me fais vraiment chier. » À propos des services sociaux, « ils vont nous faire chier. » Chez l'esthéticienne : « On se faisait grave chier », etc.

Ce qui fait trace au niveau de la mémoire inconsciente tient au désir indestructible, car toute trace porte en elle le caractère indestructible du désir. Une trace est liée à la présence de l'autre. Le corps porte trace de tous les stigmates, de toutes les cicatrices des épreuves de la vie. La résonance des traces en nous tient à ce que toute expérience laisse une trace, quelle qu'en soit la nature, physiologique comme psychique. Cette trace laissée est toujours passible d'être réactivée comme vivante, dans la fraîcheur douce amère d'un aujourd'hui toujours actuel. Il convient donc de référer la dynamique de la trace à l'inscription corporelle. Cette inscription de la trace corporelle témoigne de l'ouverture d'une corporéité qui tend d'elle-même hors d'elle-même pour trouver son assise et son essor.

Ordures vient de horridus, qui fait horreur. Être né de l'ordure vous fait vivre vous-même comme le déchet, à terme le petit merdeux qui ne cesse d'emmerder la vie de ses géniteurs, c'est-à-dire, rigoureusement, comme le terme même de ce qui est à éliminer. Il s'agit du corps de l'enfant, au sens où ce qui fonde l'être n'est autre que le corps. D'où la prégnance des corps en portrait (la mère de Genia par exemple), en scène, en acte d'amour, en exercice ou corps atteint, mutilé, mort, et le fait de s'accrocher aux vêtements, à la vêtue du corps ou au fait de se dévêtir, d'être en peignoir. Le corps exposé dans le corps disparu. La passion de l'ignorance consiste à ne rien vouloir savoir ni connaître de ce que vit l'autre et de ce qu'il nous fait vivre – car rien ne concentre plus de haine que le désir d'exister de l'autre, conjoint ou enfant. L'enfant malvenu est atteint dans la cause du désir, dans sa division de sujet, non reçue comme telle, comme vie. Ce que Andreï Zviaguintsev a bien perçu c'est le rapport existant entre le corps et les lieux, le corps et la nature. Le lieu s'évide au fur et à mesure que la recherche du corps disparu s'abîme dans cela qui ne sera pas trouvé ou retrouvé, le corps vivant d'un enfant disparu. L'enquêteur le dit : on ne recherche pas les cadavres – c'est le rôle de la police. « Le réel, disait Lacan, c'est le mystère du corps parlant, c'est le mystère de l'inconscient. ⁷ » Là où le corps réel de l'enfant né n'est pas reçu ni recevable, sa disparition, son absence est à l'œuvre au point de fugue et de fuite qui peut s'avérer être un point définitif de non retour – alors même que l'image de l'enfant Aliocha se pancarte encore sur les murs ou les piliers des réverbères.

7. Jacques LACAN, *Le Séminaire, livre XX, Encore*, Seuil, 1975, p. 118.

Dans « Faute d'amour », à un moment, on voit Aliocha, dans une scène déchirante, déchiré par les pleurs, des pleurs qui le débordent à l'écoute des engueulades parentales et du mépris qu'elles incluent et qui l'excluent. Juste après qu'il vient d'entendre sa maman faire pipi – ce que nous voyons. La force de ce passage par les liquides, du pipi maternel aux larmes filiales, en passant par le rinçage des mains, tient à ce que cette séquence montre une lacération de l'être, sa mise en pièces. La castration anale des parents est ce qui leur permet de vivre leur enfant autrement que comme un pur produit digestif excrémental. « Faute d'amour », avant le constat de la disparition d'Aliocha, fait part de la génitalité de Boris et Genia, ses parents, avec leur amant(e), laquelle ne semble pas s'exprimer entre eux dans leur conjugalité, ce qui situerait Aliocha comme issu d'une relation. Ainsi, l'excrétion et la sécrétion prennent le pas sur la relation, sur la relation à l'enfant.

4. FAUTE D'AMOUR

Qui y a-t-il en défaut qui fait faute. Le mot de faute se rapporte à un « manque de. » Mais c'est toutefois dans la faille au Tout qu'un enfant trouve un espace de vie et de liberté d'être. On saisit là qu'entre faillir et falloir, entre le défaut et l'obligation, se mesure l'espace de la tromperie et de la nécessité (le *fallere* latin). Une déclinaison plus guère usitée de faillir était je faux, tu faux, il faut, nous fail-lons... Falloir se dit il faut, il a fallu, il faudra – en troisième personne. Fallere, faillir a pris le sens de se tromper, commettre une faute, manquer. Au départ, il faut de l'amour signifiait : il manque d'amour. Faillite vient de pareil manque. Ce court rappel étymologique nous permet de faire une gymnastique qui révèle la double portée de ces mots en leur articulation signifiante.

Y aurait-il quelque faute à faire l'amour avec, pour l'un son amante, enceinte, et pour l'autre, son amant ? Sur le fond de paysages rauques et faits d'arbres dénudés par les rigueurs de l'hiver, des amants se retrouvent à l'intérieur d'appartements dédiés à la chaleur et à la vivacité de leur étreinte. Quelle faute y aurait-il donc à faire l'amour avec qui l'on aime ? Sur la scène extatique d'un lit, dont la présence parfois en miroir est insistante dans le lieu de l'amant de Genia, la mère d'Aliocha, ce n'est pas ce faire l'amour-là qui est traumatique pour un enfant. Du désir en acte sexuel exprimé, de ce désir prenant corps, Françoise Dolto a souvent indiqué qu'il convoquait des êtres vivants, et vivants de désir – c'est-à-dire pas morts. Même plus, osant et se risquant à l'œuvre des pulsions de mort. Elle disait que leur exercice le plus accompli se manifeste à l'acmé du plaisir, dans l'orgasme, et dans le sommeil profond. Elle disait : « La mort n'a rien à voir avec les pulsions de mort. Les pulsions de mort œuvrent dans quelqu'un qui vit.⁸ » La mort du corps, c'est autre chose. Mais si les pulsions de mort prévalent, alors elles dévitalisent un sujet.

8. Françoise DOLTO, *La vague et l'océan*, Gallimard, 2003, p. 11.

Divortium voulait dire littéralement l'action de se tourner chacun de son côté – ce qui parfois se fait au lit pour certains qu'une fâcherie sépare. Le divorce des parents – dans un contexte où il est quasiment interdit (par le Barbu) – engage le « divorcement » de l'enfant dans l'abandon térébrant où il se trouve acculé. Ce qui renvoie cette forme de divorce à l'avortement évoqué après la mise en cloque de la mère – elle-même redoublant celle de sa propre mère. Si être enceinte se dit « être en cloque », une cloque est une boursouffure que l'on peut percer le cas échéant, ainsi qu'il en était jadis des aiguilles des faiseuses d'anges.

La détresse d'un enfant rejoint en chacun de nous ses propres détresses d'enfant. Nous y résonnons avec nos douleurs et nos peines d'enfance et d'enfant. Winnicott parlait de deux sortes d'enfants : ceux qu'on avait laissés tomber et les autres. Cette tombe du tomber assimile le tomber enceinte à une forme de la mort, quand la survenue d'une grossesse tombe si mal. La semaine dernière, j'ai entendu deux couples parlant de leur troisième enfant en disant : « On ne s'y attendait pas. » Comment une femme, comment un homme, peuvent-ils s'en remettre ? À qui peuvent-ils s'en remettre ailleurs que seulement l'un à l'autre, quand le reproche mutuel confine à l'agression caractérisée, au mépris et à la haine ? La haine n'est pas seulement une agressivité contre l'autre, la haine est une prise sur l'être de l'autre. La haine s'en prend à l'être. Et la haine contre l'enfant s'en prend à son être même, ce qui fait le ravage et la destitution de son être. Alors l'enfant et le mari sont de trop. Ils sont un obstacle insurmontable au narcissisme – de qui veut quitter la pression maternelle. Ils sont d'emblée insupportables, insatisfaisants, in-intégrables dans la vie, intolérables, et au sens fort, inconcevables. Littéralement, ils ne peuvent être conçus. Dans pareille occurrence, et l'on retrouve ici la dimension du corps en sa prénance, les modifications corporelles du corps féminin en grossesse sont irrecevables. Du reste, l'on voit Genia aux soins de son corps ou au salon de coiffure, moment durant lequel la coiffeuse lui parle de sa fille, dans le souci qu'elle a, tout maternel, du devenir de sa « grande perche. »

Cette défaillance de l'environnement, comme en parle Winnicott, de l'entourage humain, pour le dire avec mes mots, dans « Faute d'amour », concerne très directement la fécondité de la vie, la fertilité d'un vivant. Dans « Sexualité féminine »⁹, Françoise Dolto parle de la fertilité attendue lors d'une rencontre entre homme et femme. Puis, elle se reprend et rapporte la fertilité au végétal. Quand un homme et une femme ne se rencontrent pas, leur relation ne peut pas porter un fruit vivant. S'il y a rencontre, le concevoir s'accomplit à partir de la génitalité. De plus, ajoutait-elle : « C'est que l'œuvre a son mot à dire, si elle veut être créée ou non. » Sans quoi l'on est au faire du registre anal, à se faire – excusez l'expression – chier à longueur de temps. L'on tue l'ennui alors avec des objets – mobiles notamment, télévision ou radio qui exposent certes des scènes du monde – la neige qui va tomber, les exactions en Ukraine, mais ne constituent pas un Ailleurs, une Autre scène à l'intérieur de soi visitée par un Autre.

9. Françoise DOLTO, *Sexualité féminine* note 20, pages 317, 318

Sous cet angle, l'appel d'amour contenu dans les scènes d'amour scelle sans doute une illusion, celle d'aimer pour se croire aimé et aimant. Mais, avec la disparition de l'enfant Aliocha, au cours de sa recherche, la jeune femme enceinte se retrouve seule. Elle est toute seule à attendre l'homme dont elle est enceinte. La force du film, et Andreï Zviaguintsev s'en explique après, tient à ce qu'il ne porte pas de jugement moral sur ses personnages, mais les considère comme des représentants de l'espèce humaine observés dans leur vie quotidienne et vivant autour de lui.

En ce divorce, vous sentez combien la satisfaction, pulsionnelle entre autres, ne satisfait pas forcément un sujet réduit à sa pure jouissance narcissique. Françoise Dolto disait combien cette attitude assortie de techniques d'entraînement (cf. la dernière scène sur le balcon) est une résistance à la compréhension de ce qu'est la relation entre les êtres humains, dans laquelle, bien sûr, la sexualité génitale a sa part, pleine et entière, non réductible au plaisir ou à la détente, mais ouverte à une jouissance qui nous outrepassé et à une joie sans mesure, celle de la rencontre elle-même, dans laquelle un enfant peut être engendré et accueilli.

Dans le dernier chapitre de « Corps Image et Contact. Une présence à l'intime », intitulé « La poétique de l'être de désir dans l'œuvre écrite de Françoise Dolto », je souligne justement combien Dolto réhabilite le terme de jouissance pour en faire l'un des mots de la vie. Un mot que célébrait jadis Annie Leclerc dans *Paroles de femmes* à propos justement de notre rapport à un enfant. L'idéal d'un amour détaché de toute érotique devrait-il animer les propos éducatifs et psychologiques ? J'entends par érotique la reconnaissance du pulsionnel à l'œuvre dans la rencontre interhumaine. « Je connais un plaisir, écrit Annie Leclerc, et qui n'est pas celui du sexe, un plaisir somptueux dans son évidence, un plaisir auquel tous les hommes, toutes les femmes de la terre ont accès, mais sur ce plaisir-là, sur cette jouissance du vivre, si lumineuse, si indéniable, si universellement répandue, pas un mot, pas un regard ; rien. Comme si ça n'existait pas. Vous ne voyez pas à quoi je fais allusion ?... Je parle de la jouissance exquise de l'enfant. Non pas d'être enfant, mais d'être adulte, et de voir l'enfant, de l'entendre, de le toucher, de le faire rire, et de le voir, le voir encore, le caresser, le soulever de terre, le porter en avant, le nourrir...¹⁰ ».

La subjectivation est prise entre jouissance et corps, entre le vivant et l'être nommé, entre l'adresse et l'appel. L'amour idéal est sans main. Je ne puis donc assigner le corps au seul registre des images et des idées. De quoi le corps est-il l'image ? Réponse : de l'invisible parole. Celle qui fonde la vie d'un sujet dans un corps animé par la vie, son réel. Mon corps de désir jouit de la vie qui l'anime. Cette jouissance toute charnelle est relation d'Autre et de vie. La vie et le réel animent le corps où nous éprouvons la sensorialité, la sensibilité, la sensualité et la sexualité. Notre corps de sujet désirant, désirant vivre en étant ouvert à l'autre, et notre corps de jouissance, celle du vivre, au jour le jour et de minute en minute, à chaque seconde, nous permettent de vivre jouissances et souffrances rencontrées dans la

10. Annie LECLERC, *Parole de femme*, Livre de poche, N° 5061, 1982, p. 143

relation à l'autre, celles qui donnent la vie ou la mettent en péril. L'on ne saurait parler de corporalité animée sans envisager la dimension sexuée du corps, sinon l'on dénie, réprime et refoule une part déterminante de ce qui lie, plus ou moins harmonieusement, et certes par le malentendu, les êtres humains entre eux.

Il ne s'agit pas d'aliéner sa vie aux exigences impérieuses du sexe. Mais ignorer la portée dynamique de la différence sexuée relève d'un aveuglement confinant presque toujours à des positions répressives et totalitaires. Qu'est-ce qui fait que certains humains ne peuvent pas recevoir et vivre l'humanité telle qu'elle est en eux constituée ? Ils font névrose de leur refus. Ils défendent l'image d'une humanité qui n'a que les vertus de l'idéal. Je tiens l'idéalisme pour être la perversion la plus répandue. Le corps humain, en sa part toute animale de fonctionnement mammifère, est fait des matières de la chair. Pourquoi ne pas agréer, fidèlement et joyeusement, la grâce qu'il nous donne en forme de jouissance dans le désir et dans l'acte de faire l'amour, dont le faire ne relève jamais autant de l'acte d'aimer que dans son accomplissement.

Françoise Dolto parle de la jouissance de qui la vit. Ainsi, dans « Faute d'amour », le cinéaste ose, à travers des images de relations sexuelles, nous donner à entendre, par-delà les sonorités orgastiques – et celles d'une femme enceinte – la présence de l'un à l'autre en ces moments radieux de don de soi à l'autre. L'on voit Genia étendue sur le lit dans une pose digne d'un tableau d'Edward Hopper, par la lumière se dégageant de ses longues jambes exposées.

La référence, et la vision de deux mères, celle de l'épouse et celle de l'amante, disent combien un enfant s'inscrit sur l'axe de la génération et sur deux lignées, pas sur la seule ligne maternelle. Là, le père, et c'est scission pour l'enfant, ne permet pas à la mère d'être une maman, par delà le fait qu'elle ne l'a jamais aimé – ce qui n'impose pas obligatoirement l'abandon de l'enfant. On suit bien dans le film « Faute d'amour », le déni ou l'atténuation du père, comme devant rassurer la mère et soi-même surtout !

La disparition de l'enfant, et tous les aléas de sa recherche, nous font alors visiter et traverser les lieux où il pourrait être : la forêt, la base, l'hôpital, la morgue. Ce qui divorce l'enfant, c'est quand une femme ne peut reconnaître le désir qui l'anime et l'habite dans le fait même de « coucher » avec un homme, ce qui pose la venue de l'enfant comme un emmerdement (registre anal non génitalisé) et le met en position d'objet comme les autres – utilitaires et utilisés. La conception d'un enfant peut justement séparer deux êtres que rien ne réunissait préalablement. Elle survient alors comme extérieure à chacun des deux. Elle accroît leur séparation dans la mesure où un enfant nous bouscule, nous déloge, voire nous déconstruit. Le divorce présent au film dit assez combien l'amour, la haine et l'ignorance sont des passions de l'être. L'amour vise l'être, c'est-à-dire ce qui se dérobe le plus et demeure imprenable, en un point de surgissement qui fait toujours surprise. Aliocha, devant son chocolat du matin, dit : « J'en veux pas ». Sa maman tricote en peignoir sur son mobile. Ce qui scinde un enfant est, de fait, cette cruelle réalité où la personne qui

est là n'est pas avec lui. Alors, littéralement, il n'a pas de place. Il n'a pas lieu d'être. Aliocha, lui, ne va pas s'accrocher à ce qui le déchire. Il quitte la place. Il quitte la place de la térébrante douleur qui l'afflige et la forteresse de l'agonie qui le terrasse.

Ainsi, ce qui divorce l'enfant au cœur de lui-même, est la référence unique à une jouissance où la faute princeps de l'enfant, c'est d'être là. Sans lui, ce serait plus tranquille, imaginativement du moins. Là où la parole porteuse et portante fait défaut s'impose le réel d'un corps inassimilable – et qui ne devrait pas être là, ou qui devrait ne pas être là – forme de meurtre de l'enfant, à tout le moins de profonde meurtrissure. « N'être pas né » dit l'Œdipe d' « Œdipe à Colonne. »

Ce qui scinde l'enfant au cœur de lui-même, en l'insupportable isolement dans lequel il est reclus, c'est la haine dont son être est l'adresse. Sa disparition réelle de la scène familiale n'est jamais que l'illustration, la réalisation de sa disparition consommée au sein de sa propre famille. Le divorce passionnel des parents provoque toujours une scission interne dans un enfant. Non pas seulement écartelé entre l'un et l'autre parent. Mais plutôt provoqué, voire destitué, de la scène d'origine au cours de laquelle il s'est conçu, surtout quand on lui a dit qu'il était l'enfant de l'amour. Il est alors exposé à la précarité des sentiments et à l'instabilité des passions humaines, alors même qu'il se conçoit de la rencontre de désirs, fut-ce au total insu des protagonistes. La haine entre les deux parents, la mère traite souvent le père d'ordure, porte atteinte à l'être de désir de leur propre enfant. On pourrait dire non reconnu. Non adopté.

Comment garder vif en nous, parents et professionnels, le souci de l'enfant, ouvert à ce que vit un enfant réel, et non clos sur ce qu'il nous fait ? Il convient de distinguer l'accroc dans le trousseau corporel et psychique d'un enfant, l'intime divorce vécu au cœur de lui-même, sa déchirure intérieure, et ce que sa situation nous fait à nous. Un discernement est requis comme distinction et séparation de ce qui revient à l'un et à l'autre, tout différemment.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

MODÉRATRICE MARIE LACROIX, MAGISTRATE

MARIE LACROIX, MAGISTRATE : On a cité Françoise Dolto, qui parle du continuum du corps, du continuum affectif et du continuum social et pour nous, juristes, que faire de tout cela ? Est-ce qu'il y en a un qui prime sur l'autre quand Françoise Dolto dit que le lieu de résidence de l'enfant devrait être celui où il a vécu avec ses parents ? Que fait-on quand il y en a un qui déménage ? Est-ce qu'il faut privilégier le lieu, parce que le lieu c'est aussi le lien et parfois le lieu et le lien ne vont pas de pair. Comment faire ?

JOËL CLERGET, PSYCHANAYSTE : Quand on est dans la question du comment faire on est déjà perdu ! Car si l'on est obnubilé par la question du comment faire, on va être obnubilé par la nécessité d'agir et par la nécessité de l'action à faire. Or la dimension de l'acte, à l'inverse, prend en compte la présence des sujets en relation dans un lieu donné. Les avocats et les juges font le constat d'une impossibilité. Ce n'est pas possible. Quelle décision prendre dans un cadre donné qui concilie et qui permette d'articuler à un niveau vivable ce qu'il en est pour l'enfant dans son lieu et dans ses relations ? Dans le film on en parle peu, mais elle est omniprésente. C'est la dimension du fantasme. Mais un juge ne peut pas statuer sur les fantasmes des gens. Non pas qu'il n'ait pas à les entendre. Mais comment s'en tirer avec la radicalité de ce qu'il en est véritablement pour l'enfant ? A partir du moment, où l'on défend une position qui concerne un enfant, dans le temps même où l'on défend sa place, on risque de l'ignorer. La difficulté de la médiation c'est de sérier la dimension temporelle dans le fait que chaque chose peut venir en son temps et à sa place, mais pas dans le mépris des places de chacun.

M.L. : Notre réponse à nous est que nous ne pouvons pas nous permettre un déni de justice. Nous sommes obligés de rendre une décision. Mais nous pouvons procéder par étapes. En l'état aujourd'hui, compte-tenu de ce que je sais ou de ce que j'ignore, je pose une règle au regard du droit, règle que vous, parents et enfants, allez vivre en la faisant vôtre. S'il vous apparaît qu'elle n'est pas bonne, elle peut être modifiée dans le temps, après avoir joué le jeu.

J.C. : Les juges devraient être avertis sur le discours de l'idéalisme. Pour ma part, je tiens l'idéalisme pour la perversion la plus répandue. Plus quelqu'un tient un discours idéal sur l'enfant, moins on a affaire à un enfant réel. C'est clair. L'important est de réaliser que rendre la justice est un acte à chaque fois singulier, à un moment particulier, mais qui ne peut pas faire fi de toute l'histoire. C'est là la difficulté.

M.L. : On parle de la parole des enfants mais que fait-on lorsque les enfants ne parlent pas ?

QUESTION : Le silence va avec la parole des enfants. On recueille la parole des enfants et il y a ce que les enfants font de leurs propres événements, de ce qu'ils racontent. Outre les événements vécus, il est important d'entendre les émotions qu'ils ont éprouvées

durant les événements racontés et ceux vécus depuis. Qu'ont-ils fait de ces histoires racontées ? Les ont-ils partagées avec d'autres personnes et aujourd'hui que pensent-ils de ces événements ? À travers ces questions là, parfois, il y a un silence. Ce silence mérite d'être travaillé et respecté, mais on peut tout de même les questionner, en leur disant : « Qu'est ce qui te ferait parler aujourd'hui ? » ; « Est ce qu'il y a des contextes qui te permettraient de parler, et de trouver peut-être une réponse ou une ambiance davantage accueillante pour pouvoir avancer dans cette parole ? »

J.C. : Vous posez un élément à plein de registres différents. Pour écouter la parole d'un enfant, cela suppose que nous soyons nous-mêmes ouverts à écouter la parole en nous et que nous puissions consentir à résonner au silence de l'enfant, c'est-à-dire à ce qu'il ne nous dit pas forcément avec des mots. Mais il y a un paradoxe dans les situations traumatiques. C'est que l'émotion potentielle à l'évocation d'un fait de vie freine l'émergence du parler, de l'expression. Cela fait peur et à juste titre. Pour que cette émotion puisse surgir dans l'expression de ce qui a été vécu, il convient que celui qui est à l'écoute puisse accepter ce qui est dit et l'émotion qui va avec, sans enfermer le sujet dans la nécessité de l'émotion ni dans la nécessité d'en parler. C'est-à-dire que le désir de savoir est un obstacle à l'expression parlante de l'autre. Quand il y a un silence partagé avec l'enfant, l'enfant se rend présent si on y est vraiment. Il ne parle pas forcément et il peut prendre l'initiative de quelque chose un dessin par exemple, ou rester dans le silence, mutique. Quand on reçoit un enfant mutique cela jacasse en nous.

VIRGINIE LACOINTA-BRENAC, AVOCATE : Lorsqu'on est en présence d'un enfant qui a le discours « copier-coller » de ses parents que fait-on ?

J.C. : Que lui avez-vous proposé ?

V.L.B. : J'ai essayé d'introduire du différent mais c'était monolithique, de manière répétitive, cet enfant de 9 ans reprenait le même discours.

J.C. : Ce qui est décisif, c'est que nous entendions cela, que nous prenions acte pour nous-mêmes de cette modalité de la psalmodie enfantine dans la reproduction à l'identique du discours parental. Quand l'enfant reprend le discours maternel à la lettre, c'est lui qui le reprend, ce n'est pas sa mère seulement. Comment pouvons-nous entendre que c'est sa façon à lui de se situer dans ce discours, à ce moment-là, c'est lui qui le reprend, de façon incestuelle. Nous allons prendre le temps que cela se dissolve, s'il veut bien. Vous apercevez que ce discours qui apparemment se révèle identique ne l'est jamais complètement y compris dans l'intonation. Il va reprendre beaucoup de choses du corps maternel, mais pas tout, car il n'est pas la mère mais l'enfant. L'écoute de cette petite nuance au fil du temps fait que se dissout ce collage et qu'il va entendre que la similitude apparente du propos comprend des petits points de différence, de dissimilitude. Dans le cas des enfants qui ne sont compris que par leur maman, la vie sociale est difficile. Mais si dans le temps, la maman accepte qu'il soit reçu tout seul, la monotonie du discours apparent a des petites inflexions qui nous signifient qu'il a une existence propre et qui nous permettent de le lui renvoyer.

M.L. : C'est une question d'accompagnement. Les gens disent ce qu'ils peuvent au moment où ils le disent. Ce n'est pas parce qu'on leur dit : « Tu mens, tu ne dis pas la vérité » que cela va avancer ! Il faut peut-être porter ce discours en se disant : « Je ne suis pas dupe » mais l'accompagner pour que cela puisse évoluer vers autre chose. Dans les temps judiciaires qui sont courts, il faut ouvrir des portes mais on ne peut pas faire ce boulot. C'est dans le temps chez le psychologue, chez le médiateur ou le thérapeute que ce travail peut se faire.

J.C. : Il faut dire que ce qui anime notre présence, douloureuse d'ailleurs, c'est quand même un désir de vérité. La vérité du rapport d'un sujet au désir qui le porte. Dolto avait un art à ce niveau là. Elle savait renvoyer l'enfant au désir qu'il avait en lui. On parle beaucoup aujourd'hui de l'amour. L'enfant ne se conçoit pas essentiellement de l'amour mais il se conçoit du désir. Dolto n'était pas d'accord avec Lacan. Pour elle, le sujet est présent dès la conception. Pour Lacan, le sujet paraît avec l'entrée de l'enfant dans le langage. Lorsque le sujet est au départ, vous avez toutes les conséquences de ce qu'un sujet est impliqué. C'est aussi radical que cela. Les patrimoines génétiques se transmettent. La vie elle se donne. C'est ce qui fait la force de l'insupportable du réel de la vie quand elle prend corps de quelqu'un. Que la vie se donne, il faut pouvoir se remettre du don de la vie elle-même pas seulement du fait qu'on l'a voulue ou pas voulue. Cela force sa propre volonté.

QUESTION : Dans la répétition de la parole des parents par les enfants, y a-t-il une adhésion de l'enfant à cette parole, où cela est-il pour plaire dans le conflit, pour ne pas décevoir les parents ?

J.C. : C'est un peu plus compliqué. Ça se joue par le prisme des identifications. Il y a sans doute beaucoup moins d'intentionnalité que vous ne le dites. Mais il se trouve que ses repères d'identité imaginaire sont pris là dedans et qu'il s'y prend lui-même, malgré lui. Lorsque l'enfant redit la parole des parents, ce n'est pas pour plaire, c'est plus subtil. Il risque de se prendre de corps dans cette identité imaginaire. Parce que l'identité ce n'est pas l'image pour les humains que nous sommes. L'identité d'un être humain a une double appartenance à l'humanité vivante d'être humain et l'identité de notre nom que nous recevons dans le code civil et du fait de notre culture : le dispositif de nomination. Et cela peut être difficile à dénouer quand l'enfant prend son être à un jeu qui menace son existence et qui constitue une identité imaginaire : une façon d'être au monde avec les autres, avec soi-même et avec ses parents. L'enfant est alors sur un indécidable.

CHRISTIANE MORAND, ORTHOPHONISTE : Je voudrais faire un lien entre une absence qui n'est vivable que dans une présence vécue. Cette notion d'absence de l'enfant dont on recherche les traces et qui part sans laisser de trace. La trace que l'on a trouvée c'est sa veste rouge, lumineuse qui peut laisser une espérance, et qui s'arrête au bord de la rivière, précisément à l'endroit où les traces disparaissent. Cela m'a ramenée à un proverbe dans la Bible : « Il y a trois choses que j'ignore : la trace du serpent sur la pierre, la trace de l'oiseau dans le ciel et la trace de l'homme dans la femme ». Cela rejoindrait ce que tu dis autour du don c'est-à-dire ce qu'il en est du don de la vie, l'origine de ce qui surgit de la trace de l'homme dans la femme échappe. L'enfant est la trace. Et ici, je me

demande quelle est la trace qui reste d'Aliocha. Nous parlons en ce moment des traces de ce que ce film a fait en nous. Ce n'est pas insignifiant.

J.C. : À ceci près que l'on ne peut pas réduire un enfant à une trace à la différence des animaux. La trace est par excellence, effacer une présence. Dans la présence, paradoxalement, l'effet de la parole qui se révèle dans le corps est invisible.

C.M. : La trace est du côté de l'invisible dès le départ.

J.C. : C'est le nom !

M.L. : Tu parles du corps de l'enfant divorcé, est-ce que l'on peut parler du relais de l'enfant qui ne serait pas simplement une chose mais une personne qui passe d'un parent à l'autre. Est-ce qu'on peut imaginer un espace transitionnel comme il y a les objets transitionnels que sont les doudous ? Parce que l'enfant est bien mis à mal lorsqu'il passe d'un parent à l'autre.

J.C. : Il ne faut pas trop les plaindre. Lorsqu'il parle de l'objet transitionnel, Winnicott mentionne systématiquement les phénomènes du même nom. Il n'évoque quasiment jamais l'objet transitionnel seul, pour lui-même. L'aire qui fait relation entre deux êtres, Winnicott la nomme « aire transitionnelle ». C'est une aire de rencontre dans la séparation, « d'éprouvé de la séparation ». Dolto disait : « Le lieu du corps où l'enfant a été en relation dans les soins, c'est le lieu du corps dont il est séparé par la distance et c'est le lieu du corps au sein duquel et dans lequel il attend le retour de l'autre ». Dans la relation parents-enfants il y a besoin d'un espace de vide qui n'est pas le néant, mais qui permet la relation entre les êtres et une place à l'enfant. Sinon, il peut être asphyxié comme un objet. Il ne peut pas être présentifié comme tel. Être l'objet de quelqu'un, c'est une chose, mais être la chose d'un autre c'est encore autre chose. C'est ce qui a cours dans l'inceste.

Table ronde avec tous les intervenants

JOËL CLERGET, ANDRÉE HERBIN, VÉRONIQUE JACQUEMAIN,
ALICE PERRY & LISA VERDIANI

UNE AVOCATE À VÉRONIQUE JACQUEMAIN : Faut-il que l'accès aux ateliers d'enfants s'inscrive dans le cadre d'une médiation familiale ou peut-on envoyer des enfants seuls ?

VÉRONIQUE JACQUEMAIN, DIRECTRICE C.F.M : Bien sûr que l'on peut orienter des enfants vers le Centre de la Famille et de la Médiation familiale. Il nous semble important que l'émergence de la parole, des émotions des enfants puissent trouver un lien avec l'écoute des adultes. Dans la 5ème séance qui réunit à la fois les parents et les enfants il sera possible alors de leur faire une proposition de médiation surtout s'il y a des décisions à prendre. Les enfants peuvent aussi venir sur proposition des avocats des parents.

BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, PSYCHANALYSTE : Il y a une question sur la manière dont les avocats pour enfants soutiennent la parole des enfants et parfois aussi contre l'intérêt de l'enfant ?

ALICE PERRY, AVOCATE : On a chacun des fonctions complémentaires, l'avocat d'enfant est là pour ne pas trahir la parole confiée par l'enfant, on ne peut pas tromper cette confiance quand on l'accompagne devant le juge en venant interpréter ou modifier ce qu'il a pu nous dire. Notre présence permet à l'enfant d'exprimer ce qu'il ressent et ce qu'il vit. Après, notre fonction d'avocat permet aussi d'introduire des distances par rapport à la parole de l'enfant en rappelant que cette parole a été recueillie dans un certain contexte pour qu'une nouvelle analyse puisse apporter une réflexion complémentaire comme celle d'un psychologue, d'un éducateur ou autre intervenant. Pour qu'en fin de compte le juge prenne une décision qui soit véritablement dans l'intérêt de l'enfant. En amont il est évident que l'avocat travaille avec l'enfant, qu'il peut l'interroger et l'aider à réfléchir sur sa situation familiale pour lui permettre de construire peu à peu sa propre parole et peut être faire évoluer son propre positionnement. Et ce travail que nous menons ensemble est un soutien, pour nous avocats. Une fois que la parole est prononcée il s'agit pour nous de la supporter en la portant auprès du juge. C'est pour cela que l'on représente rarement un enfant, on l'assiste. On porte la parole de l'enfant on ne parle pas à sa place. Il me semble important après un entretien avec un enfant de laisser du temps de décantation, quinze jours environ, avant qu'ait lieu l'audience avec le juge pour permettre à l'enfant de confirmer ses choix.

ISABELLE BECK, AVOCATE : L'entretien qui a lieu au cabinet d'avocat permet d'établir une relation de confiance. Quand il arrive que l'enfant fasse des confidences dans le cabinet de l'avocat et, qu'arrivé devant le juge, l'enfant ne souhaite pas parler, est-ce que l'avocat d'enfant va lui poser des questions pour lui permettre de le dire, ou est-ce que l'avocat d'enfant choisit de se taire ?

A.P. : C'est un principe de base en particulier dans l'audition de mineurs avec le JAF, l'enfant a le droit de renoncer, jusqu'au dernier moment, à parler par exemple, s'il craint la réaction de ses parents. La question reste de ce que l'on fait de ce que nous, avocats, avons entendu de la part de l'enfant. On ne peut pas se substituer à l'enfant quand il décide de ne pas parler. L'enfant n'est pas

partie devant le juge. Il ne peut pas apporter des éléments qui pourraient interférer dans la décision. La seule place qui lui est concédée dans la procédure c'est cette audition où c'est lui seul qui parle. Cependant l'avocat de l'enfant peut se mettre en lien avec l'avocat des parents pour leur faire part d'un certain nombre d'éléments non confidentiels qu'il a recueillis auprès de l'enfant pour qu'une solution dans l'intérêt de l'enfant puisse être trouvée.

LISA VERDIANI, DOCUMENTARISTE : Ce que j'ai surtout retenu c'est cette notion d'écoute de l'enfant. Comme je fais des interviews je pose des questions et j'essaye d'obtenir des réponses, et vous pas du tout. Un long silence cela ne se filme pas ! Mais finalement je réalise que dans chaque profession on peut être écoutant en laissant l'autre venir à soi pour libérer sa propre parole.

UNE MÉDIATRICE : Je vais dire un truisme : le non-verbal est important en particulier pour les enfants. Je pense qu'avec eux beaucoup d'éléments passent par là.

A.P. : On peut regretter que les juges délèguent à des professionnels l'audition des mineurs et ne soient pas témoins de ce que, bien souvent, le corps des enfants exprime alors qu'un écrit ne peut pas rendre compte.

DALILA ZANE, MAGISTRATE : Ceux-là sont mal formés ou manquent de temps et de moyens, il n'y a pas de principe ni de codification.

A.P. : Les juges font aussi avec leurs émotions et parfois la confrontation avec l'émotion des enfants reste difficile à assumer, d'où l'importance de pouvoir déléguer à des professionnels.

D.Z. : L'âge de discernement des enfants varie suivant les tribunaux ! À Lyon la règle est de 10 ans, je connais d'autres lieux où des auditions d'enfants beaucoup plus jeunes ont lieu.

JOËL CLERGET, PSYCHANALYSTE : On sent très bien que si on ne veut pas faire de l'enfant un être idéal, à un moment donné et selon les pratiques locales, il y a des juges qui ne délèguent jamais les auditions parce qu'ils souhaitent les avoir en direct. D'autres se considèrent insuffisamment formés et craignent de souffrir quand l'enfant donne à entendre quelque chose de nous. S'il parle vraiment, cet enfant, de quelque chose de nous-mêmes que nous ignorons et qu'il révèle, nous pouvons le recevoir ou pas. Les enfants n'ont pas le souci de préserver l'image de l'autre c'est pour cela qu'ils peuvent parler. On a beaucoup parlé de la place de l'enfant. Où met-on l'enfant ? On sent très bien qu'il ne s'agit pas d'être à la place d'un enfant mais d'être, à certains moments, « en place d'enfant » pour entendre ce qu'il en est d'un enfant. Non pas pour bêtifier ou être dans un discours infantile mais pour ne pas perdre l'enfance, « l'enfance de l'art » que l'on exerce chacun dans notre métier.

JEAN SAMUEL RICOL, ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ : Ma parole n'est pas la répétition de celle de l'enfant, j'accueille sa parole, mais ce que j'en transmets m'appartient.

J.C. : On peut parler à un enfant quel que soit son âge. Plus on veut dire quelque chose moins on arrive à le dire, ce n'est pas la peine de se tracasser.

ANDRÉE HERBIN, PSYCHANALYSTE : La parole est toujours une traduction. « La vérité toute » cela n'existe pas il y a toujours quelque chose qui se passe entre les paroles reçues et données et qui est de l'ordre de la traduction.

J.S.R. : Cela mérite d'être défini.

A.H. : Oui, il y a aussi le corps et la présence de celui qui reçoit la parole qui est touché et qui la restitue ou pas, il faut l'assumer. C'est difficile pour vous qui êtes en relation avec la justice qui demande la vérité. Qu'est-ce que c'est que la vérité ? Elle est toujours très relative car elle est un récit, il faut avoir l'humilité de garder cet espèce d'écart tout en gardant l'exigence d'essayer d'entendre mieux. Dans le cabinet d'un psychanalyste on peut entendre un enfant en très bas âge. Mais on n'est pas au même endroit chez le juge. Ce n'est pas parce qu'on entend un enfant qu'il a un discernement au point de vue juridique. Il y a des plans différents ce qui rend plus difficile et en même temps passionnant nos échanges. Même si on met les mêmes mots (discernement, écoute, entente), ils n'ont pas le même sens dans chaque profession.

D.Z. : Le juge des enfants (JE) et le juge aux affaires familiales (JAF) ne se situent pas du tout dans le même contexte procédural. Devant le JE, il y a la notion de danger et, rencontrer les enfants dans ce cadre, peut permettre de mieux évaluer la situation. Par contre le JAF n'a pas besoin d'entendre les enfants pour statuer, il statue en fonction de l'intérêt de l'enfant qui n'a pas à être forcément entendu dans la procédure.

A.P. : À propos de la notion de discernement de l'enfant, il faut reconnaître que c'est une notion floue et donc il y a un risque de mauvaise interprétation, de manipulation. Et quand le JAF décide de ne pas entendre un enfant parce qu'il n'a pas le discernement suffisant, il ne l'a, de fait, pas rencontré ; c'est donc une interprétation *in abstracto* en fonction de son âge. Pour le JE, il s'agit de décider d'une mesure de placement ou d'assistance éducative, alors que pour le JAF, il s'agit de trancher au cœur du conflit des parents. Ce qui souligne que l'audition des mineurs se fait dans un cadre radicalement différent.

MARIE LACROIX, MAGISTRATE : Le JAF tient compte entre autres des sentiments exprimés par l'enfant, mais ce n'est pas lui qui décide.

QUESTION : Qui est-ce qui va restituer à l'enfant la décision du JAF qui le concerne ?

A.P. : Bizarrement, il y a un temps de compte-rendu qui est transmis à l'avocat des parents. L'avocat du mineur n'est même pas tenu informé la plupart du temps de cette décision, c'est par l'avocat des parents que la décision est donnée à l'enfant. Tout dépend de la communication entre les différents professionnels de la justice.

B.D. : Il y a une différence, entre l'écoute des enfants, dans un cabinet de psychothérapeute et l'écoute de ce qui va se passer avec l'avocat ou avec le juge. L'écoute dans un cadre thérapeutique est une manière de rejoindre l'enfant qui arrive avec des symptômes et une souffrance, c'est une écoute de tout l'être de l'enfant qui est là. C'est une interprétation, on écoute et on va donner sens, ouvrir à l'enfant ce que l'on perçoit de ce qu'il est, de ce qu'il manifeste et c'est à ce moment là qu'il y a des ouvertures perceptibles dans le regard, sur le visage. Si l'enfant est compris à l'endroit de ce qu'il exprime maladroitement avec son corps ou avec des mots, c'est là que l'on va savoir effectivement qu'il est entendu et que l'on a permis une ouverture pour lui. Cette écoute là du cabinet psy ce n'est pas la même chose que celle qui va se passer pour l'avocat ou pour le juge et je ne sais pas si c'est transposable. Cet endroit d'écoute n'est pas un savoir sur l'enfant, c'est une parole adressée à l'enfant au moment même où nous sommes avec lui et qui ouvre quelque chose. Ce n'est pas un savoir dont on peut se servir.

Conclusion

PAR BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES

Merci à tous et à chacun pour sa contribution et sa participation y compris les aidants qui ont permis à ces deux jours d'être fluides. Le nom choisi pour notre association est Réson'Entre, laissons donc résonner entre nous toutes les paroles qui ont été échangées, les écarts qui se sont fait entendre de par nos champs professionnels qui abordent les questions depuis des places différentes. Ce sont ces écarts qui nous rendent vivants et nous donnent envie de poursuivre ensemble nos élaborations et notre dialogue.

Pour l'année prochaine, grâce à la subvention attribuée par l'ARS, Lisa Verdiani va produire un documentaire sur ce sujet qui réunira des interviews d'enfants et des paroles de professionnels. Il sera présenté lors d'une journée d'études le vendredi 14 février 2020 et ouvrira sur d'autres formes de travail.

Pour terminer, en préparant ces journées m'est venu un poème de Khalil Gibran ¹¹ :

*« Et une femme qui portait un enfant dans les bras dit,
Parlez-nous des Enfants.
Et il dit :
Vos enfants ne sont pas vos enfants.
Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même,
Ils viennent à travers vous mais non de vous.
Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas.
Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées,
Car ils ont leurs propres pensées.
Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes,
Car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous ne pouvez visiter,
Pas même dans vos rêves.
Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux,
Mais ne tentez pas de les faire comme vous.
Car la vie ne va pas en arrière, ni ne s'attarde avec hier.
Vous êtes les arcs par qui vos enfants, comme des flèches vivantes, sont projetés.
L'Archer voit le but sur le chemin de l'infini, et Il vous tend de Sa puissance
Pour que Ses flèches puissent voler vite et loin.
Que votre tension par la main de l'Archer soit pour la joie;
Car de même qu'Il aime la flèche qui vole, Il aime l'arc qui est stable. »*

11. Khalil GIBRAN, *Le Prophète*, Casterman

Perspectives 2019-2020

Jeudi 6 juin 2019 : Matinée à l'école des avocats, ouverte à tous, avec une conférence de Yan Plantier, sur **la crise de l'autorité**.

RÉSON'ENTRE
ASSOCIATION PLURI-DISCIPLINAIRE JUSTICE-SOIN-SOCIAL

propose une matinée de travail avec

Yan Plantier, Philosophe :

La crise de l'autorité
Autorité et éducation



Jeudi 6 juin 2019 9h30 - 12h30

Ecole des avocats
191 rue Vendôme 69003 Lyon

Inscription obligatoire par **mail** :
resonentre3@gmail.com

ou pour les avocats
sur le **site de l'EDARA**

Formation gratuite, libre participation aux frais

Samedi 25 janvier 2020 : Journée ouverte à tous, coordonnée par Bénédicte Descarpentries, sur le thème : **L'enfance, une traversée pour la vie**. À partir des enjeux de l'enfance et de ses traces laissées en chacun de nous, nous interrogerons notre responsabilité vis-à-vis des adultes de demain.. Avec plusieurs membres du groupe Justice-Soin-Social, nous mettrons en perspective le travail des journées d'études 2016, 2017 et 2018 en proposant trois résumés filmés de ces journées (au centre culturel de La Tourette, Éveux).

Vendredi 14 février 2020 : **Présentation du documentaire de Lisa Verdiani** tourné en 2019. Il viendra aboutir le cycle du travail entrepris autour des fondamentaux pour les enfants.

Courant **juin 2019**, en vue d'une présentation publique, le Groupe Justice-Soin-Social se réunira autour du texte du psychiatre Bernard Greppo sur **L'Équité**. Ce texte propose une réflexion et un discernement entre les termes Égalité, Similitude, Équivalence et Équité, dans le cadre de la garde alternée. Cette réflexion permettra de mesurer la portée de leur différence.

Annexes

RÉSUMÉ DE L'ARGUMENTAIRE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE DU GROUPE JUSTICE-SOIN-SOCIAL

La proposition de loi relative au principe de garde alternée des enfants, déposée par Monsieur le Député Philippe Latombe, a fait l'objet d'un premier examen en séance publique en fin d'année dernière. Le débat devrait reprendre dans les prochaines semaines. À cette occasion, notre groupe de travail interdisciplinaire souhaite enrichir les échanges parlementaires des réflexions qu'il porte, depuis 2010, sur les questions soulevées par la garde alternée en cas de séparation.

La présente contribution est le fruit de constats et d'analyses réalisés à partir de situations rencontrées au cours de nos activités professionnelles. À ce titre, elle ne prétend pas soutenir des positions de principe, mais vise plutôt à apporter, dans le souci de l'intérêt supérieur de l'enfant, l'éclairage de l'expérience. Nous nous attacherons à préciser, d'abord, les notions à l'œuvre dans le débat, puis les conséquences possibles du caractère systématique de la résidence alternée, pour suggérer, enfin, des pistes d'évolution possibles.

I. DES NOTIONS À CLARIFIER POUR GARANTIR UN EXAMEN SEREIN DES ENJEUX ET CONSÉQUENCES DE CETTE ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

ÉGALITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

Dans le souci légitime de moderniser notre droit et de mieux prendre en compte l'intérêt de chaque parent, la proposition est susceptible, par le principe d'alternance qu'elle pose, de masquer l'intérêt de l'enfant qui ne peut réellement s'apprécier qu'au regard des situations concrètes. À cet égard, la nouvelle rédaction de l'article 373-2-9 du Code civil et sa portée systématique paraît inverser l'ordre des priorités entre la sauvegarde des intérêts de l'enfant et le respect des droits des parents.

RÉSIDENTE ET GARDE, DEUX NOTIONS À DISTINGUER

Alors que le contenu de la proposition de loi généralise la résidence alternée, son titre porte sur la garde. Cette confusion révèle l'ambiguïté du débat autour de ces deux notions. Si la résidence peut se résumer au lieu de vie, la garde dépasse largement cette définition pour contenir l'ensemble des soins matériels et affectifs portés à l'enfant. Elle emporte ainsi la possibilité, pour les parents, de s'investir auprès de leur enfant, sans qu'il y ait conjonction systématique entre proximité physique et présence matérielle, éducative, affective et symbolique. En cela l'égalité des temps de résidence ne résume pas l'équité, l'équilibre dans le souci porté à l'enfant et ne détermine pas une meilleure prise en charge ou un meilleur investissement de l'enfant par chacun des parents.

ÉGALITÉ ET DIFFÉRENCIATION DES RÔLES

La construction psychique de l'enfant est progressive et les référents maternel et paternel structurent, par alternance, ce développement. Or on ne peut réduire cette complémentarité nécessaire à l'égalité de durée de résidence auprès de chaque parent. La parentalité se traduit, en effet, dans les liens tissés et dans l'attention portée à la singularité de l'enfant et à son développement. Elle est présence « active » et l'aspiration, légitime, à l'égalité parentale est à rechercher dans la qualité de cette présence, plutôt que dans une simple équivalence des temps passés.

SÉPARATIONS ET RUPTURES, DEUX RÉALITÉS PSYCHIQUES DISTINCTES :

Si l'enfant, pour se développer doit traverser des séparations nécessaires successives, la séparation conjugale, donc parentale, est davantage de l'ordre de la rupture. Elle représente un traumatisme pour l'enfant susceptible d'atteindre son développement. A cet égard, les effets négatifs, voire nocifs, de la résidence alternée égalitaire, chez l'enfant de moins de trois ans, sont particulièrement marqués par l'absence de repères quotidiens continus.

II. LES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DE LA RÉSIDENCE ALTERNÉE DANS TROIS SITUATIONS PARTICULIÈRES

LE TRÈS JEUNE ÂGE DE L'ENFANT

Jusqu'à l'âge de six ans, la sécurité affective de l'enfant et son besoin de stabilité paraissent s'opposer à l'alternance. Des troubles du sommeil ou du comportement, par exemple, sont couramment observés chez les enfants subissant cette situation et ces difficultés psychiques sont difficiles à traiter, sans évolution de l'alternance.

LA PRÉSENCE DU CONFLIT

Une séparation conflictuelle peut faire obstacle à la résidence alternée en ce qu'elle fait peser, sur l'enfant, l'obligation de s'adapter à deux mondes parentaux qui ne communiquent plus. Il convient, d'ailleurs, de noter qu'un tiers du contentieux d'assistance éducative concerne des enfants en résidence alternée alors qu'il existe un conflit entre les parents.

LA PAUPÉRISATION DE L'UN DES PARENTS

La résidence alternée peut entraîner l'appauvrissement du parent qui assume majoritairement les charges liées à l'enfant car la pension alimentaire, les prestations sociales et les avantages fiscaux diminuent. Le partage des dépenses n'est pas toujours équitable et cela crée un déséquilibre, souvent au détriment de la mère.

III. LA PROGRESSIVITÉ ET L'AJUSTEMENT DES MESURES POUR GARANTIR L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

L'intérêt de l'enfant commande de rechercher un équilibre quant à sa résidence, en fonction de son âge, de la violence de la rupture et de l'investissement parental. Dans cette perspective, la rédaction du texte pourrait évoluer, afin de proposer une progressivité dans l'application de cette organisation, qui soit fonction des particularités de chaque situation. Il importe également :

- D'éviter un fractionnement trop grand des rythmes de garde,
- D'élargir le recours à la médiation familiale pour soutenir l'enfant et ses parents,
- D'accompagner les acteurs de la justice, du soin et du lien social pour ajuster leurs pratiques à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Voilà succinctement posés les termes du débat qui s'ouvre à l'occasion de l'examen de la proposition de loi relative au principe de garde alternée des enfants. Les développements ci-dessous doivent permettre, au-delà de cette courte synthèse, de nourrir plus avant la réflexion et d'éventuelles interventions ou propositions d'amendement.

LETTRE À NOS DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

OBJET : PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU PRINCIPE DE GARDE ALTERNÉE

Madame la députée, Monsieur le député.

Nous sommes un groupe de travail interdisciplinaire, appelé Justice-Soin-Social, mis en place par une avocate et une psychanalyste, qui se réunit depuis novembre 2010 autour des questions que soulève la garde alternée chez les petits enfants en cas de séparation de leurs parents. Ce groupe est composé de professionnels du secteur public et privé, de la justice : magistrat et avocat ; du soin : médecin, psychanalyste, psychologue, puéricultrice ; du social : conseillère conjugale et familiale, assistant social, médiatrice familiale.

Cet espace de travail, à partir de situations cliniques, permet une réflexion et une élaboration communes, avec une mise en perspective des différents champs professionnels. Il aide au positionnement de chacun par la connaissance des enjeux des autres professions concernées. Il permet un soutien dans l'engagement professionnel auprès des patients, des usagers, des clients. Au-delà de la diversité des professions, et des différences d'opinions, les échanges sont ouverts, fructueux et enrichissent le débat autour des questions étudiées, au-delà de tout clivage. Le seul objectif est de progresser dans la compréhension de ce qu'est l'intérêt supérieur de l'enfant dans tout type de situation. Au fur et à mesure de notre travail, il nous a paru essentiel de le poursuivre et d'en partager le fruit. En octobre 2015 nous avons créé une association « Réson'Entre » pour mettre en place des journées d'études pluridisciplinaires ouvertes aux professionnels de nos trois secteurs.

Nous avons abordé les thèmes suivants :

- L'égalité n'est pas tout (juin 2016),
- Le trousseau psychique de l'enfant (octobre 2017),
- Où est l'enfant ? Les accrocs au trousseau psychique (octobre 2018).

C'est au titre de ce groupe de travail que nous nous permettons de vous adresser cette lettre.

I - RAPPEL DE LA PROPOSITION DE LOI

Le 22 novembre 2017, sur une proposition de loi du député centriste Philippe Latombe, la Commission des lois, puis le 30 novembre l'Assemblée Nationale débattaient de l'intérêt d'instaurer, en cas de divorce ou de séparation des parents, le principe général d'une résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents, afin de traduire leur égalité dans l'intérêt de l'enfant. Faute de temps ce débat a été renvoyé à la prochaine session de mai 2018. Il nous semble aujourd'hui possible, voire nécessaire, de prendre le temps de la réflexion pour des enjeux de cette importance et de vous apporter quelques éléments pour alimenter les débats relatifs à cet enjeu de société.

Cette proposition de réforme, qui répond à l'attente de nombreux pères, vise à libérer les mères et à instaurer un équilibre entre père et mère, nous paraît présenter un réel intérêt pour l'égalité parentale. Dans l'exposé des motifs le rapporteur retient qu'en l'état actuel du droit la question du lieu de résidence des enfants de parents séparés consiste à se résigner à devoir choisir en faveur de l'un des parents au détriment de l'autre, principalement le père. Il entend faire un texte d'apaisement, équilibré, dépassant tous les clivages politiques. Il relève que la demande de résidence alternée lorsqu'elle est formulée par le père est toujours accordée si la mère y consent, y compris pour tous les enfants entre 0 et 5 ans, mais est refusée dans plus de 75 % des cas, si la mère s'y oppose.

Il invoque un objectif de modernisation en instaurant le principe général de résidence des enfants chez chacun de leurs parents, afin de traduire leur égalité, cela toujours dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il invoque un principe d'équilibre des domiciles parentaux, d'équité judiciaire, mais précise que le juge ne sera pas tenu à une stricte égalité de temps et pourra apporter des dispositions transitoires ou temporaires en lien avec l'âge de l'enfant. Il considère que cette modernisation du droit de la famille permettra un raccourcissement, voire une diminution des procédures qui allègera la charge des tribunaux. Il propose que la résidence alternée soit la norme, la première des options à regarder. Cependant les parents pourront déroger à ce principe s'ils se mettent d'accord. De même le juge, auquel appartient la décision finale, pourra également s'opposer à ce principe

Le rapporteur exclut cette double résidence dans les cas de violences conjugales. Il s'agit, par la double résidence, de mieux traduire symboliquement l'égalité des parents, de mettre fin à la violence symbolique que représente pour les pères la simple organisation d'un droit de visite et d'hébergement, d'éviter de glisser vers des « sous-parents », de faire coïncider l'égalité des droits et l'égalité des considérations dans l'attribution de la résidence de l'enfant. Au soutien de cette proposition de loi, cette solution de résidence alternée (RA) peut être vécue :

- comme un levier de libération de la femme, qui disposerait de plus de loisirs, de temps pour refaire sa vie, pour s'investir professionnellement ;
- comme un moyen pour les pères qui n'osent pas toujours demander la résidence alternée de faire reconnaître leur implication dans la vie de leur enfant et de libérer leur parole de père, de s'autoriser à s'occuper davantage de leurs enfants après un divorce, de ne pas être simplement un parent de loisirs mais de s'investir dans la scolarité et l'éducation de l'enfant, facteur d'épanouissement physique, psychique et scolaire pour l'enfant. L'avantage d'une double résidence serait de permettre un meilleur partage des tâches parentales, considérant qu'il est toujours mieux pour un enfant d'avoir deux adultes de référence, même séparés, chacun pouvant jouer un rôle séparateur par rapport à l'autre parent.

Actuellement après une séparation, les enfants restent majoritairement auprès de leur mère (dans 71% des cas). La résidence alternée ne représente que 17% des situations, tandis que la résidence chez le père est une réalité pour 12% des choix. (Etude 2015 : 75% mère, 8% père, 17% résidence alternée). Les chiffres présentés dans la proposition de loi doivent être complétés par d'autres, plus significatifs :

Dans 80% des cas, le couple est d'accord sur la résidence des enfants, dont 70% chez la mère. Dans 10% des cas le couple est en désaccord : le juge fixe la résidence des enfants à 63% chez la mère, 24% chez le père, soit deux fois plus de résidence chez le père que dans les situations d'accord entre les parents. Dans 9% des cas un des parents ne demande rien.

Quand les demandes sont : de la part de la mère, une résidence chez elle, et de la part du père, une résidence alternée ; le juge tranche en faveur de la résidence alternée dans 25% des cas. La résidence alternée est mise en place dans 21 % des dossiers de divorce mais simplement dans 11 % des séparations de couples non mariés. Dans les divorces prononcés par consentement mutuel les enfants sont en résidence alternée dans 30 % des cas alors qu'ils le sont à 13% des cas lorsque le divorce est contentieux (à comparer à 11% des séparations de couples non mariés). Au demeurant les divorcés reviennent sur la résidence alternée dans 15% des cas dans les deux années de leur divorce et dans la moitié des cas à la suite d'une demande de l'enfant.

II - QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL

Dans cette recherche de l'amélioration des conditions de séparation parentale et dans l'intérêt des parents – père et mère - mais aussi et surtout dans l'intérêt supérieur de l'enfant, plusieurs concepts s'entendent, s'interprètent différemment et retentissent selon leur

acceptation, sur l'intérêt de l'enfant. Il nous faut revenir sur un certain nombre d'écarts entre diverses notions :

- l'écart entre intérêt des parents et intérêt supérieur de l'enfant,
- l'écart entre résidence et garde,
- l'écart entre égalité et similitude, paternel/maternel.

INTÉRÊT DES PARENTS ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

La motivation principale de cette proposition de loi apparaît être l'égalité parentale, **comme si l'égalité parentale se confondait avec l'intérêt de l'enfant**. Or d'une part, l'intérêt des parents ne se résume pas à une égalité de temps passé avec l'enfant, d'autre part l'intérêt de l'enfant s'apprécie concrètement dans chaque situation, sans que cet examen ne puisse être systématiquement gouverné par des règles inspirées par un système de « prêt à porter ». En effet l'ordre des priorités entre la sauvegarde de l'intérêt de l'enfant et le respect des droits des parents apparaît inversé.

La loi jusqu'ici prévoit que le juge aux affaires familiales statue selon ce qu'exige l'intérêt de l'enfant, chaque fois qu'il s'agit de statuer sur l'exercice de l'autorité parentale (et notamment sur la fixation de la résidence habituelle des enfants). En effet, aux termes de l'article 373-2 du Code civil « *la séparation des parents est sans incidence sur les règles de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale. Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent. Tout changement de résidence de l'un des parents, dès lors qu'il modifie les modalités d'exercice de l'autorité parentale, doit faire l'objet d'une information préalable et en temps utile de l'autre parent. En cas de désaccord, le parent le plus diligent saisit le juge aux affaires familiales qui statue selon ce qu'exige l'intérêt de l'enfant.* »

Or cette proposition de loi propose de renvoyer l'examen de l'intérêt de l'enfant seulement dans les cas où il y a lieu d'organiser un droit de visite en espace de rencontre.

En effet la proposition de loi énonce : « *La résidence de l'enfant est fixée au domicile de chacun des parents, selon les modalités déterminées par convention d'un commun accord entre les parents ou, à défaut, par le juge. Si la résidence de l'enfant ne peut être fixée, pour une raison sérieuse, au domicile de chacun de ses parents du fait de l'un d'eux, elle est fixée au domicile de l'autre.* » Dans ce cas, le juge aux affaires familiales statue sur les modalités du droit de visite. Ce droit de visite, lorsque **l'intérêt de l'enfant** le commande, peut être exercé dans un espace de rencontre qu'il désigne, ou avec l'assistance d'un tiers ou du représentant d'une personne morale qualifiée. » Mesure-t-on les incidences de ce choix d'une résidence alternée au moment où on la met en place, dans un contexte chargé d'affects qui peut conduire les parents à demander ou accepter une résidence alternée, au nom de l'intérêt de l'enfant, mode de garde qu'ils ne seront pas en mesure d'assumer à l'épreuve des premiers mois ou premières années écoulés ? La garde alternée suppose des résidences proches pour les parents, donc une vie géographique « figée ». Ce qui aura pu initialement apparaître comme une solution intéressante pour l'un ou l'autre parent pourra apparaître comme une solution très contraignante pour tous.

RÉSIDENTE ET GARDE

L'écart est important entre la garde alternée et la résidence alternée et la notion de résidence est loin de recouvrir la notion de garde. Il est d'ailleurs symptomatique de relever que le titre de la proposition de loi porte sur la garde alternée et son contenu sur la résidence. La résidence se contente d'indiquer le lieu géographique de vie alors que la garde indique le souci porté à l'enfant, le « prendre soin » de lui (*care*), la prise en charge complète d'un enfant (lieu de vie, présence des parents, mais aussi rythme de vie quotidienne, scolarisation, lieu de garde, activités périscolaires, prise en charge éducative, santé, loisirs...) toutes charges qui

définissent l'investissement parental : il y a effectivement des possibilités d'exister pour les parents sans être là au jour le jour et ce n'est pas parce qu'un parent (souvent le père) est moins présent physiquement qu'il est forcément moins investi auprès de son enfant (même si la présence est facilitante).

Un enfant n'a pas à être un instrument d'égalité entre ses parents, c'est une charge trop lourde pour lui. Cette précision sur les termes autorise à penser que si le temps de résidence de l'enfant chez chacun de ses parents n'est pas réparti mathématiquement à égalité, la garde peut être tout à fait équitable et équilibrée dans le souci porté à l'enfant et les multiples prises en charge que cela sous-entend. Se focaliser sur la notion de résidence, peut induire l'idée d'une « séquence » : enfant de l'un pendant un temps, enfant de l'autre pendant un temps autre. Si le principe d'un temps pour l'un et pour l'autre est légitime, il doit être sous-tendu par un autre principe, tout aussi important, que le temps de l'un n'exclut pas l'autre. Une relation est possible entre l'autre parent et l'enfant quand ils ne sont pas ensemble.

En un mot, la résidence alternée égalitaire n'est pas obligatoirement le signe d'une meilleure prise en charge et d'un meilleur investissement de l'enfant (surtout du tout-petit) par chacun des deux parents même si cela peut être le cas, en particulier dans les séparations amiables et/ou peu conflictuelles, où chacun des parents est prêt à faire des concessions.

ÉGALITÉ ET SIMILITUDE, PATERNEL/MATERNEL

Que recouvre le terme « égalité » dans le cadre de la résidence alternée ? On peut noter qu'un écart significatif existe entre égalité et similitude, égalité et identité. L'enfant est issu de deux parents différents majoritairement par le sexe, mais aussi par la singularité de chacun. Aucun ne ressemble à un autre, en d'autres termes chacun est singulier. Cette différence, principalement marquée dans le sexe, mais aussi dans la personnalité (couples homosexuels), doit être respectée si l'on veut défendre l'intérêt supérieur de l'enfant, sa croissance et sa maturation psychique, qui ne se structurent que lentement, durant les six premières années de la vie et se restructurent à l'adolescence. Cette construction psychique est progressive, elle part du ventre maternel vers la vie sociale et l'autonomie, elle est guidée, accompagnée, éduquée (au sens de e-ducere : conduire vers) par le rôle paternel du conjoint quel qu'il soit (dans les familles monoparentales la présence paternelle de l'entourage familial, amical ou social).

Cette présence parentale structurante est nécessairement double et différente, et continue à l'être lors des séparations : un parent (plus ou moins) maternel, un parent (plus ou moins) paternel, selon les situations et les moments. Ce double et différent mouvement psychique paternel-maternel est vital pour engendrer un humain, une personnalité équilibrée. Ce sont deux mouvements psychiques qui peuvent être de qualité égale mais pas deux mouvements similaires ou identiques. Le danger de la similitude (qui n'est pas l'égalité) peut provoquer psychiquement l'enfermement et la référence à une seule façon d'être, sans ouverture ni adaptation possible, ou bien l'éclatement chaotique pour échapper au système enfermant. Dans la résidence alternée, quantitativement semblable, on peut croire que les deux parents sont traités pareillement, identiquement; il pourrait s'agir de similitude plutôt que d'égalité. L'égalité est d'un autre ordre : elle fait appel à la présence à l'enfant, non en quantité, mais en **qualité**. La présence ne dépend pas seulement du temps passé avec l'enfant, même si ce temps peut favoriser l'investissement.

L'égalité dépend du souci et de l'intérêt qu'on porte à un enfant, à sa singularité (en particulier dans la fratrie), du désir de mieux le connaître et l'accompagner pendant et hors du temps passé avec lui, de s'inquiéter de son avenir. La qualité de la présence qu'on peut nommer présence « active », même lors de l'absence réelle, a des effets bénéfiques pour l'enfant, autant et peut-être davantage que dans une simple présence ordonnée par la loi mais pas forcément bien investie, qu'on pourrait nommer présence « passive ».

L'égalité dans la présence est très loin d'être une simple question de temps. Elle prend valeur quand elle tient compte de la différence qui structure la vie humaine équilibrée, du désir de ce qui n'est pas soi, en un mot l'altérité, fondement du processus humanisant. Or l'égalité se différencie de la similitude qui n'exige ni n'attend de relation avec l'autre : tout est pareil, semblable, donc connu, sans désir. Aucun enfant ne peut se construire dans la seule similitude.

Il y a une notion qui peut permettre de sortir de l'égalité/rivalité/concurrence, celle de la complémentarité entre un père et une mère dans leur place et leur rôle. C'est pourquoi la notion de parent 1 et de parent 2 ne convient pas au développement de l'enfant, quel que soit le sexe de ses parents. Pour se construire fondamentalement, l'enfant a besoin de s'appuyer et de se confronter à l'un, puis à l'autre, pas au même : un parent plus ou moins maternel, un parent plus ou moins paternel pour répondre au double besoin de la croissance humaine, qui fonde l'altérité dont nous vivons tous. La portance, de type maternel et l'ouverture, de type paternel, sont portées successivement par l'un et/ou l'autre des parents :

- sans portance, l'enfant s'effondre,
- sans ouverture, il s'étouffe,
- avec un seul, il s'enferme ou il éclate.

L'égalité dans la résidence alternée des enfants lors de la séparation parentale est à chercher ailleurs que dans une similitude, une identité de temps chez l'un et l'autre parent. Il est intéressant de mesurer l'ampleur de ce concept d'égalité qui ne se résume pas à une stricte égalité mathématique (50/50).

SÉPARATION ET RUPTURE

Le terme « séparation » peut présenter une certaine ambivalence selon qu'il recouvre soit une séparation, soit une rupture. Tout enfant pour grandir et se développer, pour devenir un adulte équilibré et autonome doit traverser des **séparations nécessaires successives**. Celles-ci commencent à la naissance et se poursuivent au long de la petite enfance, puis de l'adolescence. Elles sont progressives et se déroulent sur un temps plus ou moins long, selon les personnes. Elles se font le plus souvent en douceur en évitant ou en aménageant les passages intempestifs, les crises plus ou moins fortes, les expériences traumatiques (deuil...)

La **séparation parentale** est davantage de l'ordre de la rupture plus ou moins brutale. Même préparée depuis longtemps, elle est toujours traumatique pour l'enfant, quelles qu'en soient la forme et les modalités. Ceci malgré les aménagements apportés pour limiter la violence de ce traumatisme. Cette séparation n'est donc pas du même ordre que la séparation nécessaire et bénéfique, vivifiante, de la croissance humaine.

Ce même mot de séparation indique deux processus psychiques à traiter différemment. Repérer cet écart évite la banalisation de la séparation-rupture et autorise à en accompagner l'effet traumatique sur l'enfant. Or la résidence alternée peut aggraver cet effet de rupture, spécifiquement chez le tout-petit ; notamment lorsque les parents sont en conflit et ne communiquent plus et où l'espace père et l'espace mère se structurent sous forme de cloisonnement étanche où plus aucune information ne circule. Cette construction ouvre à des mécanismes de clivage extrêmement dommageables pour l'enfant et pour la vie psychique de l'adulte en devenir.

La dimension nécessaire de la séparation s'apparente pour tout être humain à un détachement progressif qui se fait par maturation et maturité. Le facteur temps est essentiel. La séparation parentale, l'enfant la subit et il n'y est pas préparé ; ce n'est pas lui qui choisit de quitter ses parents. La vie et la décision des adultes lui imposent prématurément de se séparer (de ses parents) au moment même où, dans sa construction, il aurait à prendre appui pour plus tard, être en mesure de pouvoir partir et les quitter. La dynamique est inversée.

Toute rupture est traumatique et atteint la continuité psychique – y compris physique - nécessaire au développement harmonieux de l'enfant ; avant six ans la construction psychique en cours ne peut être hachée, fractionnée, sans encourir des risques mineurs ou majeurs, qui peuvent peser très lourd sur l'avenir des enfants concernés et cet avatar est d'autant plus marqué que l'enfant est plus jeune. Le bébé de moins de deux ans est particulièrement sensible. Les effets psychiques de changements fréquents de lieu et de rythme du tout petit peuvent évoquer le phénomène physiologique du bébé secoué, avec les conséquences que l'on sait. Le risque de discontinuité psychique chez l'enfant très petit est nettement aggravé par la réalité de la résidence alternée égalitaire, principalement dans les changements rapprochés de domicile dans l'alternance journalière, bi-hebdomadaire, hebdomadaire ou même mensuelle : la rupture, se répétant indéfiniment, empêche la mise en place de repères quotidiens continus (lit, soins du corps, intimité-odeur, chaleur, lumière, rythme) qui sont la base de la construction psychique initiale : c'est là que se développent les racines profondes de la personnalité. Et même, à tout âge, il importe d'être attentif à l'insécurité que peuvent provoquer les changements de repères pratiques du quotidien (transfert de vêtements, affaires d'écoles, copains, suivis médicaux, activités extrascolaires...).

III - LA RÉSIDENCE ALTERNÉE ET SES CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES DANS TROIS SITUATIONS SPÉCIFIQUES :

LE TRÈS JEUNE ÂGE DE L'ENFANT

Il semble clairement acquis que le petit enfant a besoin d'une sécurité affective et de stabilité, d'une continuité physique et psychique indispensable à sa structuration. Or, quoi qu'on veuille, c'est la mère qui porte l'enfant, de sorte que la continuité psychique se réalise généralement avec la mère, qui joue alors le rôle de figure principale d'attachement, ce qui explique que tant de couples séparés optent naturellement pour une résidence principale chez la mère.

Les troubles couramment observés chez les enfants de moins de six ans en régime de résidence alternée, et même souvent avant l'âge de trois ans, nommés troubles de l'attachement, se caractérisent par l'angoisse de la séparation massive, des troubles psychosomatiques tels que l'asthme, l'eczéma, la dépression, des troubles du sommeil, des troubles du comportement tels que l'hyperactivité avec troubles de l'attention, dépendance, phobie scolaire, et au pire les troubles graves du développement (anorexie, insomnie grave, retard du développement psychomoteur, troubles du langage). Ces troubles sont très difficiles, voire impossibles à traiter tant qu'est maintenu ce mode de résidence alternée. Ces difficultés psychiques de l'enfant peuvent grever lourdement son avenir et d'autant plus s'il n'est pas soigné. Or il n'est pas rare qu'un des parents ne voit pas la nécessité de soins psychiques

Pour les petits un calendrier progressif, de type calendrier de Brazelton, sera plus respectueux de leur développement, calendrier à adapter avec souplesse aux situations familiales diverses selon la proximité des domiciles, l'allaitement de l'enfant, la présence d'autres enfants dans la fratrie, les rapports qu'entretiennent les parents (conflictuels ou non).

LA PRÉSENCE DU CONFLIT

Si les parents se mettent d'accord sur la question de la résidence des enfants dans 80% des cas, 20% des ruptures sont conflictuelles. Or les séparations conflictuelles peuvent créer des situations de danger pour les enfants. Il est même fréquent qu'en dépit du conflit, voire de violences conjugales ou de pathologie mentale d'un parent, la résidence alternée soit mise en place, au détriment des enfants. Lorsque les deux mondes parentaux sont étanches et très différents, c'est l'enfant qui s'adapte constamment pour répondre aux exigences et règles de ses deux maisons. Le contentieux d'assistance éducative devant les juges des enfants explose en raison des séparations parentales. C'est presque la moitié des dossiers d'assistance éducative pour lesquels le juge des enfants est saisi parce que l'enfant est en danger en raison du conflit lié à la séparation. C'est de l'ordre de un tiers des dossiers

d'assistance éducative dans lesquels les enfants sont en garde alternée alors même que les relations entre leurs parents sont très conflictuelles. Les études internationales montrent une fréquence importante (34%) de violences conjugales judiciairement prouvées chez les hommes qui réclament une résidence alternée, laquelle a alors comme but de maintenir leur ex-compagne sous leur emprise ou de faire pression sur leur enfant. C'est ce qu'illustre le film « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand.

Il semble acquis que la résidence alternée doit être écartée dans les situations de **violence conjugale**. Toutefois aujourd'hui, dans de nombreuses situations familiales la résidence alternée est mise en place en dépit des violences conjugales et du danger que ce système de garde fait vivre à l'enfant, soit que la femme victime de violences n'ait pas pu ou pas su se faire entendre par les juges pour bénéficier d'une ordonnance de protection, d'une reconnaissance des faits de violence ou de leur vraisemblance, soit d'une manière générale en raison d'une tendance lourde à considérer les violences conjugales comme une forme de conflit conjugal, que l'on tolère comme un fait normal au sein du couple. De même, l'enfant peut encourir un risque grave lorsqu'un parent est atteint d'un **trouble mental** plus ou moins diagnostiqué et non traité, ce qui est souvent difficile à prouver, et ne sera donc pas pris en considération par les juges. L'énonciation de la résidence alternée comme principe risque donc d'alourdir cette tendance du juge à imposer ce mode de garde sans avoir toujours la vigilance nécessaire pour apprécier son opportunité. Si demain la résidence alternée est la règle, et qu'il faut motiver expressément pour l'écarter, les juges, qui sont totalement surchargés, auront tendance à appliquer ce mode de garde sans examen approfondi des raisons qui pourraient les amener à l'écarter. Au demeurant l'automatisme de la résidence alternée peut vider de substance un rôle essentiel du juge : celui de trancher les conflits. En effet la mise en œuvre d'une résidence alternée automatique dispense le juge d'avoir à trancher un désaccord entre des parents en se contentant de donner une réponse uniformisée au procès. Le risque serait de se limiter à énoncer le principe de l'égalité parentale, les renvoyant à leurs responsabilités de parents pour s'organiser à égalité entre eux, quel que soit le résultat pour l'enfant.

Cette inquiétude est déjà présente. C'est ainsi qu'un juge a récemment fixé une résidence alternée pour deux fillettes de 8 et 11 ans, selon une **alternance quotidienne et permanente** (sauf partage des vacances scolaires), en dehors de toute considération de ce que l'intérêt des enfants commande comme si le juge disait : « Vous voulez l'égalité, et bien la voilà ! ». En prononçant systématiquement la résidence alternée ne s'interdit-on pas de **penser la séparation** au point de nier cette réalité, au risque de créer de la confusion pour l'enfant ? En outre si la résidence alternée peut faire gagner du temps, par son automatisme, est-ce l'intérêt supérieur de l'enfant que le fond de l'affaire ne soit pas examiné ?

Le temps gagné en amont n'est-il pas plutôt du temps perdu en aval, compte tenu des conflits non réglés, des instances modificatives devant le juge aux affaires familiales qui s'ensuivent, voire des poursuites pénales qui en résultent, sans compter les lourdeurs de suivis médico-psychologiques supportés par l'enfant ? Le coût social risque d'être important.

LA PAUPÉRISATION D'UN DES PARENTS

Plus spécifiquement dans la résidence alternée, on assiste à une paupérisation du parent qui prend en charge majoritairement les dépenses des enfants (statistiquement surtout les femmes) : la pension alimentaire est supprimée ou diminuée, les prestations sociales sont divisées par deux et les avantages fiscaux sont partagés alors que cela ne correspond pas nécessairement à la réalité du partage des charges.

En effet la résidence alternée peut rester surtout symbolique, pour permettre au père d'éprouver une égalité de considération avec la mère. L'essentiel des charges ne fait pas toujours l'objet d'un partage équitable entre les parents (vêtements, frais de scolarité, frais de séjours de vacances, frais médicaux, prise en charge des loisirs, frais de téléphone...) de sorte que cela crée un déséquilibre budgétaire bien souvent en défaveur de la mère. La préoccupation

d'égalité de places auprès de l'enfant peut être si forte que les parents peuvent en arriver à occulter la réflexion sur les dépenses liées à l'entretien et l'éducation et sur les besoins fondamentaux de l'enfant. Même si la résidence alternée n'est pas uniquement symbolique, quand le partage du temps n'est pas égalitaire (par exemple 40% chez le père, 60% chez la mère) le partage des allocations familiales et des avantages fiscaux n'en reste pas moins égalitaire, au détriment donc de la mère.

L'idée de permettre à l'enfant **une meilleure implication de ses deux parents** dans sa vie nous paraît excellente, mais ne s'agirait-il pas de l'impulser bien avant la séparation par une reconnaissance accrue de l'**égalité entre les femmes et les hommes**, par un partage des tâches pendant la vie commune, une égalité de chances dans le choix des carrières, une égalisation des rémunérations, une campagne de promotion du congé paternel, une réorganisation de la vie de l'entreprise compatible avec la charge des enfants.

IV - CONCLUSION

L'idée de permettre une meilleure implication de ses deux parents dans la vie de l'enfant nous paraît excellente en particulier lorsque cette résidence alternée est appliquée avec souplesse et dans le respect de chacun. Elle peut alors permettre à l'enfant de maintenir un lien fort avec chacun de ses parents, en tenant compte fermement des réserves énoncées plus haut. Dans les cas où la résidence alternée est envisagée, il n'est pas impensable de proposer une progressivité dans l'application de cette organisation. Pour l'enfant, toute crise est douloureuse, voire traumatique, toute crise peut néanmoins trouver une traversée possible et positive. Faut-il encore qu'elle soit aménagée, ajustée à chacun, soutenue et accompagnée. Les professionnels de la justice, du soin, du social sont invités sans cesse à réfléchir à leur place et rôle et à croiser leurs pratiques autour des besoins fondamentaux de l'enfant. Pour répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant et atténuer l'effet traumatique de la séparation conjugale - donc parentale - il nous semble important de tenir compte de quelques notions explicitées ci-dessous :

- l'égalité, oui, mais dans la différence,
- le besoin de continuité psychique et physique exigé pour le développement harmonieux de l'enfant,
- la prise en compte de l'âge du jeune enfant,
- l'ajustement de la résidence à la spécificité de la situation dans les cas complexes.

Pour aménager et ajuster cette traversée difficile pour l'enfant il importe de rechercher un équilibre quant à sa résidence, en fonction de son âge, de la violence de la rupture plus ou moins traumatique et de l'investissement parental en cours.

Pour accompagner l'enfant dans cette traversée, il importe :

- d'éviter les rythmes changeants trop fractionnés (tous les jours, tous les deux jours etc.) pour permettre de prendre racine,
- de soutenir l'enfant et ses parents, entre autres à travers la médiation familiale (qui ne concerne aujourd'hui que 1% du contentieux familial), permettant de faire un point régulier sur l'organisation de garde en cours, en fonction de l'âge de l'enfant, avec possibilité régulière de réorganisation.

Il importe enfin d'envisager une aide aux acteurs professionnels de la justice, du soin, du social, pour ajuster leurs pratiques respectives à l'intérêt supérieur de l'enfant :

- par la formation initiale croisée dans les diverses disciplines
- par le développement de liens et de concertations multidisciplinaires et pluri-institutionnels : journées d'études, colloques, commissions, supervisions pour les cas complexes.

Il serait imprudent d'ignorer les difficultés rencontrées par les jeunes enfants confrontés à la séparation de leurs parents. La responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants est évidente mais la société tout entière a le devoir de veiller à la protection des enfants et de garantir la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Il est de notre responsabilité à tous, au titre du principe de précaution, de réfléchir aux conséquences du caractère systématique de la résidence alternée particulièrement pour les enfants en bas âge. Il est de notre responsabilité, au titre du principe de réalité de tenir compte des différences inhérentes à chaque situation et à ses évolutions.

La loi doit offrir aux enfants une garantie de grandir dans des conditions conformes à leurs besoins fondamentaux tout en rappelant aux parents leur responsabilité et, si besoin, en les accompagnant dans leur rôle de parents séparés.

Nous vous remercions pour l'attention que vous avez portée à nos réflexions et sommes prêts à vous rencontrer si vous le souhaitez.

Nous vous prions de croire à l'assurance de notre parfaite considération.

Marie-Françoise ARBONA, médecin PMI,
Marie-Annick BEAUVARLET, conseillère conjugale,
Erika BERTRAND, psychanalyste,
Anne-Sophie BORDES, avocate,
Bénédicte DESCARPENTRIES, psychanalyste,
Véronique JACQUEMAIN, médiatrice familiale,
Marie LACROIX, magistrate,
Claire LE POULICHET, formatrice,
Agnès SATGER, médecin PMI,
Gilbert SUTTER, psychologue.

DÉROULÉ DES JOURNÉES 2018

Où est l'enfant ?

Les accrocs dans le trousseau psychique de l'enfant

Vendredi 12 octobre 14h-19h30

- | | |
|-------|--|
| 13h15 | Accueil des participants |
| 14h00 | Présentation des journées
BÉNÉDICTE DESCARPENTRIES, psychanalyste |
| 14h30 | Projection de la synthèse des journées d'études 2017
« LE TROUSSEAU PSYCHIQUE »
Présentation du film d'Andreï Zviaguintsev
« FAUTE D'AMOUR »
LISA VERDIANI, documentariste |

L'enfant accompagné pour grandir

- | | |
|-------------|---|
| 15h15 | Qui porte la voix de l'enfant ?
ALICE PERRY, avocate d'enfants

Une expérimentation d'ateliers d'enfants
VÉRONIQUE JACQUEMAIN, médiatrice familiale |
| 16h-16h45 | Échanges
Modératrice : Erika Bertrand, psychanalyste |
| 17h30-19h30 | Projection du film « FAUTE D'AMOUR » |

DÉROULÉ DES JOURNÉES 2018

Samedi 13 octobre 9h-17h

L'enfant inscrit dans la génération

- | | |
|-----------|---|
| 9h00 | Accueil, ouverture de la librairie |
| 9h30 | Analyse du film « FAUTE D'AMOUR »
LISA VERDIANI, documentariste |
| 10h15 | Échanges
MODÉRATRICE : ANNE-SOPHIE BORDES, avocate |
| 11h15 | L'enfant à la croisée des histoires
ANDRÉE HERBIN, psychanalyste |
| 12h-12h30 | Échanges
Modératrice : Dalila Zane, magistrate |

L'enfant accueilli dans la parole

- | | |
|--------------|--|
| 13h45 | Ouverture de la librairie |
| 14h15 | Le corps de l'enfant « divorcé »
JOËL CLERGET, psychanalyste |
| 15h | Échanges
MODÉRATRICE : MARIE LACROIX, magistrate |
| 15h30 | Partage avec les intervenants
Joël Clerget, Andrée Herbin, Véronique Jacquemain,
Alice Perry & Lisa Verdiani |
| 16h15 -16h30 | Conclusion des journées
Perspectives pour les journées d'études 2019 |

PARTICIPANTS

ARBONA MARIE-FRANÇOISE	MÉDECIN PMI
BALANDRAS NATHALIE	ASSISTANTE SOCIALE
BARATIER MICHÈLE	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
BEAUVARLET MARIE- ANNICK	CONSEILLÈRE CONJUGALE
BÉCHAUX LAURENT	ASSISTANCE LOGISTIQUE
BECK ISABELLE	AVOCATE
BEN AMOUZIC CLAUDE	MÉDIATRICE FAMILIALE
BERLIERE MARIE-HÉLÈNE	ASSISTANTE SOCIALE
BERTRAND ERIKA	PSYCHANALYSTE
BONIN-LEBON VANESSA	INFIRMIÈRE
BONNARD-VIAL NATHALIE	AVOCATE
BORDES ANNE-SOPHIE	AVOCATE
BORDES PASCALE	ASSISTANCE LOGISTIQUE
BOREL DOROTHÉE	AVOCATE
BOSSE-PLATIÈRE SUZON	PSYCHO-PÉDAGOGUE
DU BOULLAY-FAUCONNIER SOLINE	ORTHOPHONISTE
BOUTIN MICHEL	PSYCHANALYSTE
CLERGET JOËL	PSYCHANALYSTE
COUPAS LAURENCE	AVOCATE
DAMAIS CHANTAL	CADRE INFIRMIÈRE
DESCARPENTRIES BÉNÉDICTE	PSYCHANALYSTE
DESMARQUEST JEAN-BAPTISTE	ETUDIANT MASTER 2 PSYCHOLOGIE
DUGOUJON FRÉDÉRIQUE	
DUPLESSIS MICHELLE	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
EL HAMDAOUI NADIA	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
FASQUEL DOMINIQUE	FONDATION APRÈS-TOUT
FAUCONNIER DOMINIQUE	
FELLMANN SYLVIE	PUÉRICULTRICE
FERRA LAURA	PROFESSEUR DE FRANÇAIS
FRAPPIER EDWIGE	PSYCHOLOGUE
FRIER MAURIZIA	THÉRAPEUTE COUPLE
FRILET EDOUARD	TRAITEUR
FUMEX MAUD	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
GARDON AGNÈS	MÉDIATRICE FAMILIALE
GUGLIANDOLO SOPHIE	PSYCHANALYSTE - MUSICOTHÉRAPEUTE
HAOND DEBIEZ RÉJANE	CONSEILLÈRE CONJUGALE
HERBIN ANDRÉE	PSYCHANALYSTE TRANS-GÉNÉRATIONNEL
HERBRETEAU VÉRONIQUE	PSYCHANALYSTE

PARTICIPANTS

HURTEAU DENIS	CHEF OPÉRATEUR
JOSANCY MARIE-PIERRE	PSYCHO-PRATICIENNE
JOURNOUD NICOLE	PSYCHOTHÉRAPEUTE
KALITA MARIE	STAGIAIRE AVOCATE
JACQUEMAIN VÉRONIQUE	DIRECTRICE C.F.M., MÉDIATRICE FAMILIALE
LABALETTE CHRISTÈLE	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
LACOINTA-BRENAC VIRGINIE	AVOCATE
LACROIX MARIE	MAGISTRATE
LAMBERT MARTINE	MÉDIATRICE FAMILIALE
LE BIHAN MARYLÈNE	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
LEGOUPIL FRANÇOISE	PSYCHOLOGUE
LE POULICHET CLAIRE	FORMATRICE
LOISY SYLVIE	EDUCATRICE SPÉCIALISÉE
LOUCEL MICHÈLE	MÉDECIN PMI
LUGBULL RAPHAËL	TRAVAILLEUR SOCIAL ET FAMILLE
MARTIN MIREILLE	ENSEIGNANTE
MASSON MONIQUE	PSYCHANALYSTE
MICHEL ANNE	MÉDIATRICE FAMILIALE
MORAND CHRISTIANE	ORTHOPHONISTE
MOUNIER STÉPHANIE	AVOCATE
PARROCHIA FRANÇOISE	PROFESSEUR DES ÉCOLES
PERROTTO ANNE FRANÇOISE	AVOCATE
PERRY ALICE	AVOCATE
PICARD CLAIRE	ASSISTANTE SOCIALE
POTONIE ZACHARIE	PSYCHOLOGIE CLINICIEN
PIENS MARIE-ANTOINETTE	MÉDECIN
RICHARD SOPHIE	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
RICOL JEAN-SAMUEL	ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
ROUAULT DOMINIQUE	MAGISTRATE
SATGER AGNÈS	MÉDECIN PMI
SATGER PHILIPPE	ASSISTANCE LOGISTIQUE
SUTTER GILBERT	PSYCHOLOGUE
TOURNÉ MARION	AVOCATE
VANDERMARLIÈRE FLORENCE	GRAPHISTE
VERDIANI LISA	DOCUMENTARISTE
VERSTRAETE ANNE-GAËLLE	MÉDECIN PMI
WIBAUT CHRISTINE	AVOCATE
ZANE DALILA	MAGISTRATE

Groupe de travail Réson'Entre et /ou intervenants

BIBLIOGRAPHIE

POUR LES ADULTES

- Jacques ANSERMET** et **Pierre MAGISTRETTI**, *Plasticité cérébrale et émergence de l'unique* – dans *Les Émotions (autour du bébé)*, Ed. Érès
- Janine ASSENS**, *Cet héritage qui nous poursuit – une lecture généalogique de la Genèse*, Ed. Olivetan
- Jacques ARENES**, *La fabrique de l'intime*, Ed. Le Cerf
- Maurice BERGER**, *L'enfant et la souffrance de la séparation*, Ed. Dunod
- Maurice BERGER** et **Christine FRISCH-DESMAREZ**, *Garde alternée les besoins de l'enfant*, collection Yapaka, Ed. Fabert
- Jacques BIOLLAY**, *Enfant libre ou l'enfant otage ?* Ed. Marabout
- Dominique BRUNET**, *L'enfant maltraité ou l'enfant oublié*, Ed. L'Harmattan
- Nina CANAULT**, *Comment paye-t-on la faute de ses ancêtres ? – L'inconscient transgénérationnel*, Ed. Desclee de Brower
- Joël CLERGET**, *L'accueil des tout-petits*, 1001 bébés n°10, 2013
Comment un petit garçon devient-il un papa ? Ed. Érès 2014
Corps, image et contact. Une présence à l'intime, Ed. Érès 2014
- Stéphane CLERGET**, *Séparons-nous mais protégeons nos enfants*, Ed. J'ai Lu
- Daniel COUM**, *Avons-nous besoin de père et de mère ?*
collection Questions d'enfances, Ed. Érès,
- Sabrina DE DINECHIN**, *Rester parents après la séparation : les clefs de la coparentalité* – Ed. Eyrolles
- Françoise DOLTO**, *Quand les parents se séparent*, Ed. Points
- Diane DRORY**, *L'enfant et la séparation parentale*, collection Yapaka, Ed. Fabert
- Maurice GODELIER**, *Métamorphoses de la parenté*, Ed. Fayard
- Andrée HERBIN**, e-book avec différentes conférences
en accès gratuit sur www.andree.herbin.com
- Philippe JULIEN**, *Tu quitteras ton père et ta mère*, Ed. Aubier
Sous la direction de **Laetitia SOLIS-PONTON**, *La parentalité – défi pour le troisième millénaire* (un hommage international à Serge LEBOVICI), Ed. PUF
- Gérard POUSSIN, Claire BRISSET, Catherine DOLTO**,
Pour ou contre la garde alternée, Ed. Mordicus
- Jean-Pierre LEBRUN**, *Les couleurs de l'inceste - Se dépendre du maternel*, Ed. Denoël
- Jean-Pierre LEBRUN**, *Accueillants du Jardin Couvert*,
Une parole pour grandir, Ed. Érès
- Jean-Pierre LEBRUN**, *Fonction maternelle fonction paternelle*, Ed. Fabert
http://www.yapaka.be/livre/fonction-maternelle-fonction-paternelle_

BIBLIOGRAPHIE

Geneviève MONNOYE, *Le professionnel, les parents et l'enfant face au remue-ménage de la séparation*, collection Yapaka, Ed. Fabert

Aldo NAOURI, *Entendre l'enfant*, Ed. Odile Jacob

Massimo RECALCATI, *Le complexe de Télémaque – Reconstruire la fonction du père*, Ed. Odile Jacob

Revue Spirale, éditions érès :

n°71, coordonné par Marcel Sanguet, *Quand les parents se séparent*

n°74, coordonné par Joël Clerget, *Bébé et son corps*

n°80, coordonné par Patrick Ben Soussan, *Bébé dans sa famille et ses différents lieux d'accueil et de soins*

n°85, coordonné par Joël Clerget, *Les bébés et leurs papas*, voir l'article « Là où ça peine à avoir un papa, il y a de la peine »

Romans :

Charlotte ERLICH, *Coupée en deux*, Ed. Actes Sud

Carole FIVES, *Tenir jusqu'à l'aube*, Ed. Gallimard

Françoise GUÉRIN, *Maternité*, Ed. Albin Michel

POUR LES ENFANTS

Pour les tout petits (moins de 3 ans) :

Pascale FRANCOTTE, *La séparation*, Ed. Alice

Marie-Sabine ROGER, *Zoucaribou*, Ed. Sarbacane

Pour les 4-5 ans :

Cherif CAROT, *Trois petits cadeaux*, Ed. Rue Du Monde

RASCAL et JOOS, *C'est un papa*, Ed. Ecole Des Loisirs

Babette COLE, *Le démariage*, Ed. Seuil Jeunesse

Sylvie SARGOT, *Petit violon : le trio se sépare*, Ed. Eyrolles

Valérie WEISHAR GUILIANI, Sandra SOLINET et Axelle VANHOOF, *Ma valise à pois*, Ed. Mijade

Pour les 6-7 ans :

Annie AGOPIAN, *Le jeu de cette famille*, Ed. Rouergue

Charlotte MOUNDLIC, *Petit Maboul*, Ed. Thierry Magnier

Pour les 8-12 ans :

Dominique de SAINT MARS et Serge BLOCH, *Les parents de Zoé divorcent, & Simon a deux maisons*, collection Ainsi va la vie, Ed. Calligram

Pour les 12 ans et plus :

Charlotte ERLIH, *Coupée en deux*, Ed. Actes Sud Junior

Jacqueline WILSON, *Lulu bouche cousue*, Ed. Gallimard Folio Cadet

Couverture : In Gang, peintre coréenne
Imprimé à Lyon, avril 2019
Graphisme : Florence Vandermarlière
Impression Digitprime, 18 rue de Condé, Lyon 69002

Association **RÉSON'** **ENTRE**

24 rue Ornano 69001 Lyon

resonentrez@gmail.com